



SOMMAIRE

ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINIS	SEMENT 4 - 31
GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES	6 - 9
RESSOURCES HUMAINES	10 - 15
TEMPS FORTS 2019	16 - 17
INDICATEURS DE PERFORMANCE	18 - 27
EAU	
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22 - 25
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	26
CHIFFRES CLÉS EAU ET ASSAINISSEMENT	28 - 29
L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	30 - 49
PRODUIRE	32 - 37
DISTRIBUER	38 - 49
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	50 - 71
COLLECTER	52 - 65
TRAITER	66 - 71
PROJETS ET INNOVATIONS	72 - 89
ANTICIPER	74 - 79
INNOVER	80 - 85
PARTAGER	86 - 89
FINANCES ET GESTION DES ABONNÉS	90 - 119
FACTURER	92 - 109
GÉRER	110 - 119
ANNFYFS	120 - 1/15

Strasbourg.eu



ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT





GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

L'EUROMÉTROPOLE, GARANTE D'UN SERVICE PUBLIC ÉQUITABLE SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice du service public d'Eau et d'Assainissement pour l'ensemble de ses communes membres (33 communes). Elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire dans ses missions de :

• maintien d'un service d'Eau et d'Assainissement d'excellente qualité,

- programmation des travaux (besoin et faisabilité, niveaux d'investissements, gestion patrimoniale...),
- · définition du prix de l'eau,
- garantie d'une production et d'une distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante dans le respect des normes en vigueur,
- garantie d'une collecte et d'un traitement des eaux usées et pluviales efficients dans le respect des normes en vigueur, en veillant à limiter les impacts environnementaux de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU, QUI FAIT QUOI?

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de son territoire.

Le contrôle, l'entretien, l'exploitation des sites de production et la distribution d'eau potable sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole: Bischheim,
 Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden,
 Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett,
 Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg
 et Wolfisheim (soit 90 % de la population de l'Eurométropole),
- par le SDEA sur les 21 communes périphériques (soit 10 % de la population de l'Eurométropole) : Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lampertheim, La Wantzenau, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Plobsheim et Vendenheim.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, QUI FAIT QUOI ?

L'Eurométropole de Strasbourg mène en régie propre l'essentiel des missions d'assainissement et assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole de Strasbourg les communes de Strasbourg, Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfisheim,
- par le SDEA dans les 23 autres communes de l'Eurométropole.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, l'exploitation de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau est confiée à Valeaurhin en contrat de délégation de service public pour 5 ans. Les autres stations (Plobsheim et Achenheim, ainsi que les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim) sont gérées par la régie de l'Eurométropole.





LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Instituée en 2014, la Commission Eau et Assainissement poursuit ses travaux avec ses nouveaux représentants en conseil de l'Eurométropole du 28 août 2020.

Cette commission a un rôle consultatif sur toute question ou tout projet en matière d'eau et d'assainissement.

Elle fait des propositions et participe à la politique en matière d'eau et d'assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

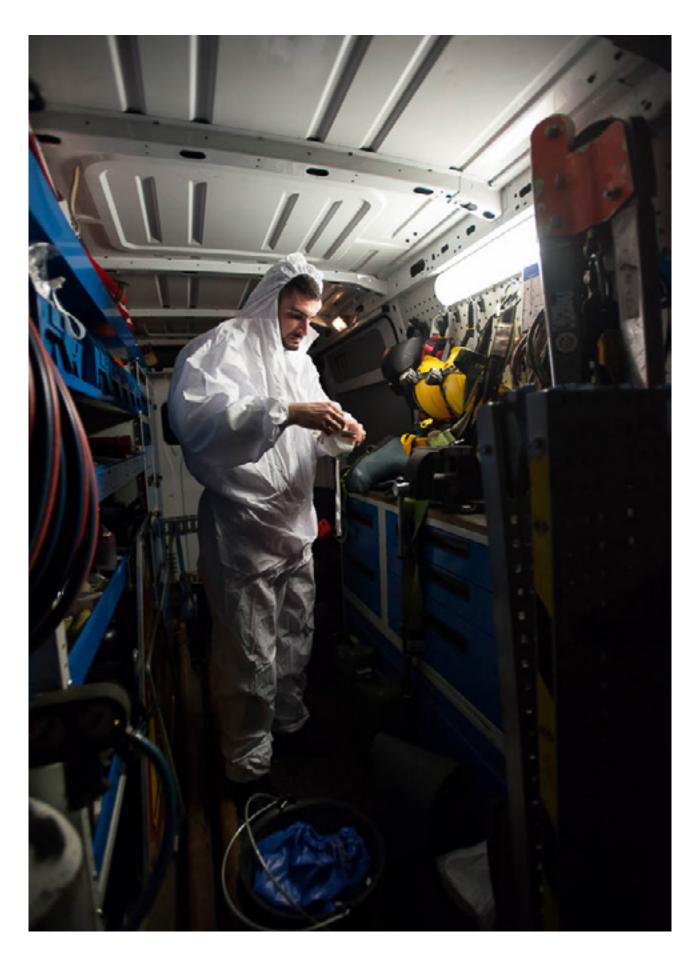
Les missions de cette commission sont les suivantes :

- elle est consultée par la présidente sur toute question ou tout projet intéressant les services publics et équipements d'eau et d'assainissement;
- elle peut transmettre à la présidente toute proposition concernant tout problème d'intérêt intercommunal en rapport avec l'eau et l'assainissement;
- elle peut se saisir, examiner et rendre un avis sur tous les sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement, et notamment ceux spécifiques à la fonction d'autorité organisatrice de la compétence eau et assainissement sur son territoire, définie au IX de l'article L 5217-2 du CGCT;
- elle peut être chargée de rendre plus particulièrement un avis préalable à une délibération qui serait proposée au conseil de l'Eurométropole sur ces mêmes domaines;
- elle participe aux réflexions sur l'évolution de la gouvernance eau et assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

La Commission Eau et Assainissement s'est réunie quatre fois en 2020.

La commission s'est intéressée aux thématiques et axes de travail pour le nouveau mandat. Elle a démarré ses travaux sur le projet de nouvelle station d'épuration, la réduction des micropolluants et la création d'un label Eco-défis, valorisant les bonnes pratiques environnementales.







RESSOURCES HUMAINES

DES HOMMES AU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ

L'eau est un bien commun et le service public de l'Eau et de l'Assainissement a pour vocation d'œuvrer quotidiennement dans l'intérêt de tous.

Cette vocation et cette responsabilité sont partagées par l'ensemble des agents du service. Leur implication permet de fournir aux usagers l'eau potable et l'assainissement des eaux usées au juste prix tout en préservant un haut niveau de qualité et d'investissements.

L'Eau et l'Assainissement est un service public à caractère industriel et commercial qui fonctionne 7j/7 et 24 h/24, 365 jours par an, grâce à des équipes de permanence et d'astreinte.

LES MÉTIERS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de remplir ses missions, le service de l'Eau et de l'Assainissement intègre de nombreux métiers.

Pour produire l'eau destinée à la consommation : agents de maintenance, électroniciens, électromécaniciens, automaticiens, ingénieurs...

Pour distribuer l'eau aux abonnés et assurer la continuité du service : terrassiers, monteurs, chauffeurs de pelles et de camions, surveillants de travaux, opérateurs en recherche de fuites, magasiniers, ingénieurs, agents et responsables de permanence...

Pour entretenir le réseau d'assainissement : égoutiers, électromécaniciens, métalliers, mécaniciens, maçons, magasiniers, surveillants de travaux, techniciens, ingénieurs...

Pour traiter les eaux usées : conducteurs de station d'épuration, électromécaniciens, agents de maintenance, techniciens, ingénieurs...

Pour suivre la qualité de l'eau potable, ainsi que surveiller et adapter les réseaux : techniciens qualité, ingénieurs d'études, instrumentistes, préleveurs-contrôleurs, dessinateurs-projeteurs, opérateurs-géomètres...

Pour assurer la gestion des abonnés et le suivi administratif : releveurs de compteurs, gestionnaires de clientèle, enquêteurs, comptables, secrétaires, cadres administratifs.

Près de 45 métiers différents sont nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'eau et d'assainissement.

FORMATION

En 2020, 163 agents du service de l'Eau et de l'Assainissement ont suivi 612 jours de formation.

Les formations en sécurité ont représenté 68 % du nombre total de jours de formation et ont concerné principalement le certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC), le secourisme, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), le recyclage des habilitations électriques, CACES et permis...

Les autres formations étaient destinées à maintenir à jour les connaissances des agents (formations techniques, évolutions réglementaires, outils informatiques, management...) et à accompagner l'évolution professionnelle des agents (préparation aux concours et examens).

Au cours de l'année 2020, le service de l'Eau et de l'Assainissement a accueilli 10 stagiaires en formation initiale et 7 apprentis, du collège au bac+5.



SÉCURITÉ

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels du service de l'Eau et de l'Assainissement (64 analyses de risques) et l'analyse des accidents survenus en 2020 ont permis d'identifier de nouvelles actions de prévention à mettre en œuvre afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents.

Plusieurs actions de prévention ont été mises en œuvre en 2020 au service de l'Eau et de l'Assainissement :

- réalisation de différentes mesures d'exposition (poussières de bois, poussières/fumées de soudage, poussières de silice, bruit, débits d'air/ventilation, radon, relevés photométriques, vibrations, ...)
- mise à jour du livret de sécurité relatif aux interventions dans et à proximité des ouvrages d'assainissement et rédaction de procédures de sécurité annexes
- achat de passages de câbles pour le passage des véhicules et piétons lors de la réalisation de travaux sur les sites de production d'eau potable
- remplacement d'outillages électroportatifs
- remplacement de l'appareil de levage de la station de pompage SP132, etc.

Indicateurs de sécurité du service de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2020

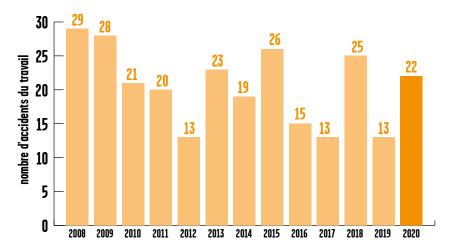
Indicateurs 2020	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Taux de fréquence cumulé*	27,09	22,60	22,54	18,06	18,27	25,00	25,27	36,91	34,52	46,32	39,25	43,55
Taux de gravité cumulé**	0,94	1,00	1,01	0,97	0,95	1,04	1,13	1,27	1,28	1,42	1,41	1,38

Taux de fréquence cumulé (sur 12 mois glissants) * = $\underline{\text{Nombre d'A.T. avec arrêt}} \times 1000000$ Nombre d'heures travaillées

 $Taux\ de\ gravit\'e\ cumul\'e\ (sur\ 12\ mois\ glissants) \ ^{**} = \underline{Nombre\ de\ jours\ d'arr\'et}\ x\ 1000$ $Nombre\ d'heures\ travaill\'ees$

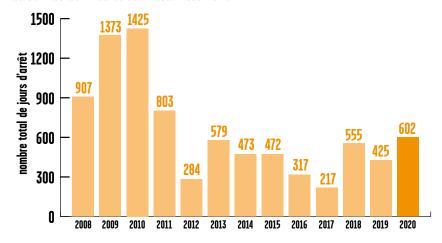
12

Évolution du nombre d'accidents du travail (avec et sans arrêt) au service de l'Eau et de l'Assainissement



Au cours de l'année 2020, le service de l'Eau et de l'Assainissement a enregistré 22 accidents du travail (avec et sans arrêt). Le nombre d'accidents du travail est donc en nette hausse par rapport à l'année 2019 (+ 9 AT). Le service de l'Eau et de l'Assainissement a constaté en 2020 une augmentation des accidents survenus lors de la manipulation de charges (couvercles, grilles de puisard, etc.). Afin de prévenir ce type d'accident, une formation « gestes et postures » plus adaptée aux métiers avec réalisation d'exercices pratiques sera mise en œuvre.

Évolution du nombre total de jours d'arrêt suite à un accident du travail au service de l'Eau et de l'Assainissement



Le nombre total de jours d'arrêt à la suite d'un accident du travail est également en hausse en 2020 par rapport à l'année 2019 (+ 177 jours d'arrêt de travail).

En 2020, le service de l'Eau et de l'Assainissement a également enregistré :

- 4 accidents de trajet (dont 3 avec arrêt),
- · 2 accidents bénins,
- · 2 presqu'accidents.

Chaque accident survenu fait l'objet d'une analyse afin de pouvoir identifier ses causes, de définir et mettre en œuvre des actions adaptées.





agents contribuent au bon fonctionnement du service de l'Eau et de l'Assainissement





différents au service de l'Eau et de l'Assainissement

612



163 agents ont suivi au moins une journée

de formation en 2020



22 accidents du travail

en 2020

EXERCICES DE SITUATION D'URGENCE

En 2020, plusieurs exercices de situation d'urgence ont été organisés au service de l'Eau et de l'Assainissement :

- 1 exercice d'évacuation du bâtiment 3 à la fédération,
- 1 exercice d'évacuation du Centre Technique de l'Assainissement,
- 1 exercice d'évacuation à la station de pompage du Polygone,
- 1 exercice d'évacuation du bâtiment Fustel-Belin,
- 1 exercice DATI (Dispositifs d'Alarme pour Travailleur Isolé),
- 1 exercice sur la thématique « contact avec un produit dangereux ».

L'objectif principal de ces exercices est de tester la capacité à réagir des agents en fonction de la situation d'urgence rencontrée.

SENSIBILISATION / COMMUNICATION SÉCURITÉ

32 « quarts d'heure de sécurité » ont été réalisés en 2020 dans les différents départements du service de l'Eau et de l'Assainissement. Ces quarts d'heure de sécurité ont porté sur des thématiques différentes en matière de sécurité et ont également permis de faire des rappels sur des consignes et des règles de sécurité à respecter.

Par ailleurs, 1 réunion du Comité Qualité Sécurité a également été organisée en 2020 au service de l'Eau et de l'Assainissement en présence des agents de terrain et a porté sur la mise à jour du livret de sécurité relatif aux interventions dans et à proximité des ouvrages d'assainissement et sur la rédaction de procédures annexes.

VISITES DE TERRAIN

En 2020, 38 visites de terrain ont été réalisées par les encadrants du service de l'Eau et de l'Assainissement et ont donné lieu à la rédaction d'un compte rendu (visites pour les équipes en régie et pour les entreprises privées).





TEMPS FORTS 2020

Covid-19: continuité et qualité de service



Face à la situation exceptionnelle de la crise sanitaire, le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg et ses exploitants ont appliqué les plans de continuité d'activité afin de garantir le maintien des services publics essentiels et vitaux à la vie de nos concitoyens, des autres services publics et de l'ensemble des activités économiques.

Nos agents ont été fortement mobilisés pour non seulement poursuivre les opérations essentielles pour maintenir nos activités mais aussi pour rassurer les usagers sur la bonne qualité de l'eau distribuée qui peut être consommée en toute confiance. La qualité de l'eau est régulièrement contrôlée tant par nos soins que par l'Agence régionale de santé (ARS).

Plus que jamais l'eau est une alliée contre l'épidémie, à préserver : souvent présentée comme une ressource essentielle, le contexte démontre aujourd'hui combien l'eau peut sauver des vies grâce à des gestes d'hygiène simples (lavage des mains...).

Les agents œuvrant pour collecter, transporter et traiter les eaux usées sont mobilisés pour assurer leurs missions malgré des conditions difficiles. Chacun de nous peut les aider, notamment en veillant à ne pas jeter dans ses toilettes des lingettes, qui bouchent les réseaux et provoquent des débordements d'eaux usées, ni d'autres matières inadéquates et des produits chimiques qui représentent un danger pour les agents et nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Participation au projet OBEPINE

Si le Covid-19 se transmet avant tout par les voies respiratoires, il est possible également de retrouver son génome viral dans les selles des personnes malades ou porteuses de la maladie. Sa détection dans les eaux usées des stations d'épuration constitue ainsi un indicateur qui intéresse les scientifiques. Un programme de recherche national baptisé Obépine (Observatoire Epidémiologique dans les eaux usées) a de ce fait été créé en avril dernier. Plus de 150 stations de traitement, réparties sur tout le territoire français, font partie de

ce réseau de surveillance, dont celle de Strasbourg-La Wantzenau.

Dans les stations d'épuration, les scientifiques détectent déjà depuis longtemps la présence de certains virus, de médicaments ou de drogues. Le coronavirus, présent dans les selles, peut aussi être identifié par le biais de son génome. Ici, toute la population est prise en compte, c'est-à-dire les personnes qui ne se font pas tester mais aussi les asymptomatiques.





Les scientifiques estiment que cet indicateur permet de suivre quasiment en temps réel l'épidémie, et même d'en prévoir l'évolution avec une semaine d'avance par rapport aux indicateurs classiques. Pour chaque station, les informations sont présentées sous la forme d'un indicateur synthétique, offrant ainsi la possibilité de comparer les tendances entre les différentes localités. Ces chiffres sont mis en ligne, en open-data (données ouvertes) sur le site du réseau Obépine https://www.reseau-obepine.fr/.

A terme, les chercheurs affichent une ambition plus grande encore : être capables de mesurer en temps réel à la fois la dynamique de l'épidémie, mais aussi son ampleur, c'est-à-dire le nombre de personnes symptomatiques et asymptomatiques infectées à un instant donné. Mais de nombreuses questions scientifiques doivent encore être résolues, à commencer par l'évaluation des quantités de virus excrétées par les asymptomatiques.





INDICATEURS DE PERFORMANCE

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

EAU

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2017	2018	2019	2020
		Strasbourg Sud-Châteaux	22 859	23 035	23332	23 574
		Ill Andlau	17 577	18 044	18268	18 423
D101.0	hab.	La Wantzenau	5 873	5 909	5948	5 948
Estimation du nombre d'habitants desservis	пар.	Strasbourg Nord	18 139	18 311	18809	19 202
a nabrants desservis		Osthoffen	845	846	842	837
		Strasbourg	428 962	432 082	432158	437 932
		Strasbourg Sud-Chateaux	1,56	1,58	1,60	1,60
D102.0		Ill Andlau	1,57	1,58	1,60	1,60
	€/m³	La Wantzenau	1,62	1,61	1,60	1,60
Prix TTC du service au m ³	€/III°	Strasbourg Nord	1,65	1,63	1,60	1,60
pour 120 m³		Osthoffen	1,82	1,71	1,60	1,60
		Strasbourg	1,63	1,61	1,60	1,60
		Strasbourg Sud- Châteaux	1	1	1	1
D151.0		Ill Andlau	1	1	1	1
Délai maximal d'ouverture des	jours	La Wantzenau	1	1	1	1
branchements pour les nouveaux abonnés	ouvrables	Strasbourg Nord	1	1	1	1
défini par le service		Osthoffen	1	1	1	1
		Strasbourg	1	1	1	1
Indicateurs de performance	Unité	Unité de distribution	2017	2018	2019	2020
P101.1		Strasbourg Sud- Châteaux	100	100	100	100
Taux de conformité des prélèvements sur		Ill Andlau	100	100	100	100
les eaux distribuées réalisés au titre du	%	La Wantzenau	100	100	100	100
contrôle sanitaire par rapport aux limites		Strasbourg Nord	100	100	100	100
de qualité pour ce qui concerne la		Osthoffen	100	100	100	100
microbiologie		Strasbourg	99,5	99,8	99,6	100



Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2017	2018	2019	2020
102.1		Strasbourg Sud- Châteaux	100	100	100	100
aux de conformité es prélèvements sur		Ill Andlau	100	100	100	100
eaux distribuées disés au titre du	%	La Wantzenau	100	100	100	100
ntrôle sanitaire par oport aux limites	70	Strasbourg Nord	100	100	100	100
qualité pour ce ii concerne les		Osthoffen	100	100	100	100
ramètres physico- imiques		Strasbourg	99,80	100	100	100
ques		Strasbourg Sud- Châteaux	95	108	108	118
.03.2b		Ill Andlau	95	110	110	120
		La Wantzenau	95	105	105	115
dice de connaissance de gestion	points	Strasbourg Nord	95	109	109	120
seaux d'eau potable		Osthoffen	95	105	105	115
partir de 2013)		Strasbourg	107	110	110	119
		GLOBAL				119
		Strasbourg Sud- Chateaux	89,14	86,21	83,16	81,76
		Ill Andlau	78,44	81,63	85,16	79,55
P104.3	% .	La Wantzenau	87,61	93,31	94,50	91,54
endement du réseau e distribution		Strasbourg Nord	87,01	80,97	87,44	88,77
		Osthoffen	77,43	77,20	79,05	97,33
		Strasbourg	85,12	87,17	88,55	88,12
		Strasbourg Sud- Châteaux	3,03	3,97	4,77	5,28
		Ill Andlau	8,96	8,18	5,92	7,86
105.3	m³/km/j	La Wantzenau	3,48	1,93	1,56	2,60
ndice linéaire des olumes non comptés		Strasbourg Nord	3,81	5,86	3,70	3,64
		Osthoffen	4,15	3,89	4,01	0,46
		Strasbourg	12,81	11,33	10,31	10,02
		Strasbourg Sud- Châteaux	2,87	3,84	4,67	5,17
		Ill Andlau	8,75	7,98	5,79	7,70
106.3	m³/km/j	La Wantzenau	3,28	1,72	1,46	2,44
Indice linéaire de pertes en réseau	/ КШ/ ј	Strasbourg Nord	3,63	5,70	3,59	3,51
		Osthoffen	4,05	3,83	3,71	0,36
		Strasbourg	11,80	10,39	8,86	9,13

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2017	2018	2019	2020	Commentaire
		Strasbourg Sud- Châteaux	0,57	1,14	0,80	0,94	
		Ill Andlau	0,86	0,92	1,04	0,71	Les chiffres antérieurs à 2020 correspondent aux
P107.2		La Wantzenau	0,64	0,95	0,00	0,52	valeurs annuelles et pas moyennées sur 5 ans (cf.
Taux moyen de	%	Strasbourg Nord	0,55	0,63	0,76	0,84	définition de l'indicateur). La valeur globale
renouvellement des réseaux d'eau potable		Osthoffen	0,00	1,07	0,00	0,36	correspond à la moyenne pondérées suivant le
		Strasbourg	1,13	1,02	0,63	0,84	linéaire (cf. définition de l'indicateur)
		GLOBAL				0,84	
		Strasbourg Sud- Châteaux	100	100	100	100	
P108.3	%	Ill Andlau	100	100	100	100	
Indice d'avancement de la protection de la		La Wantzenau	100	100	100	100	
ressource en eau		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	100	
P109.0		Strasbourg Sud	0	0	0	0	
	€/m³	Ill Andlau	0	0	0	0	
Montant des abandons de créances ou des		La Wantzenau	0	0	0	0	
versements à un fonds de		Strasbourg Nord	0	0	0	0	
solidarité		Strasbourg	0	0	0	0	
		Strasbourg Sud- Châteaux	1,61	1,10	0,79		
P151.1		Ill Andlau	0,56	0,73	1,64		
Taux d'occurrence	nb/	La Wantzenau	0,49	1,47	0,98	1,67	
des interruptions de service non	1000 ab.	Strasbourg Nord	3,31	2,64	1,98		
programmées		Osthoffen	0,00	3,16	9,40		
		Strasbourg	1,90	1,09	1,21	0,08	
		Strasbourg Sud- Châteaux	100	100	100	100	
P152.1		Ill Andlau	100	100	100	100	
Taux de respect	%	La Wantzenau	100	100	100	100	
du délai maximal d'ouverture des branchements pour les	,0	Strasbourg Nord	100	100	100	100	
nouveaux abonnés		Osthoffen		100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	100	



		Strasbourg Sud	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an
2153.2		Ill Andlau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an
Durée d'extinction	an	La Wantzenau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an
de la dette de la collectivité		Strasbourg Nord	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an
		Strasbourg	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an
		Strasbourg Sud	2,50	3,10	2,50	2,90
P154.0		Ill Andlau	2,50	3,10	2,50	2,90
Taux d'impayés sur	%	La Wantzenau	2,50	3,10	2,50	2,90
les factures d'eau de l'année précédente		Strasbourg Nord	2,50	3,10	2,50	2,90
		Strasbourg	2,50	3,10	2,50	2,90
		Strasbourg Sud				
P155.1		Ill Andlau				
	nb / 1000 hab.	La Wantzenau				
Taux de réclamations		Strasbourg Nord				
		Strasbourg	0,93	0,65	0,29	0,21

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Système d'assainissement	2016	2017	2018	2019	2020	Commentaire
D201.0		Achenheim			6 708	6 811	6 720	
		Blaesheim		1 339	1 343	1 335	1 327	
Estimation du nombre d'habitants desservis par	hab.	Kolbsheim						
un réseau de collecte des		Plobsheim		4 292	4 475	4 482	4 535	
eaux usées. Unitaire ou séparatif		Strasbourg - La Wantzenau	484 922	480 704	485 701	486 729	493 140	
D202.0		Achenheim		0	0	0	0	
		Blaesheim		0	0	0	0	
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents	unité	Kolbsheim					0	Autorisations caduques au bout de 10 ans
d'établissements		Plobsheim		0	0	0	0	
industriels au réseau de collecte des eaux usées		Strasbourg - La Wantzenau	105	107	107	104	114	
		Achenheim		167	225	125	138	
D203.0		Fegersheim	184	172	163	189	200	
	tMS	Geispolsheim	176	175	160	133	155	
Quantité de boues issues		Plobsheim	79	75	70	67	63	
des ouvrages d'épuration		Strasbourg - La Wantzenau	12 138	11 988	11 954	12 227	12 083	
		Achenheim	1,65	1,52	1,39	1,26	1,26	
D204.0 Prix TTC du service		Blaesheim	1,23	1,25	1,25	1,26	1,26	
	€/m³	Plobsheim				1,26	1,26	
au m³ pour 120 m³		Strasbourg - La Wantzenau	1,23	1,25	1,25	1,26	1,26	

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	1,23	1,25	1,25	1,26	1,26	Commentaire				
		Achenheim										
P201.1		Blaesheim										
Taux de desserte	%	Kolbsheim										
par des réseaux de collecte	70	Plobsheim										
des eaux usées		Strasbourg - La Wantzenau	91,25	91,28	91,46	91,48	91,58					
		Achenheim		27	29	29	30					
D202 2D		Blaesheim		30	30	30	30					
P202.2B		Kolbsheim		29	30	30	30					
Indice de connaissance		Plobsheim		109	110	110	110					
et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points	Strasbourg - La Wantzenau	30 (42% de connaissance date de pose)	105	106	107	107					
		GLOBAL					104					
P203.3		Achenheim										
Conformité de la		Blaesheim										
collecte des effluents aux		Plobsheim										
prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100					
P204.3		Achenheim		100	100	100	100					
		Fegersheim	100	100	100	100	100					
Conformité des		Geispolsheim	100	100	100	100	100					
équipements d'épuration aux prescriptions définies	%	Plobsheim	100	100	100	100	100					
en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	70	Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100					
P205.3		Achenheim		100	100	100	100					
Conformité de la						Fegersheim	100	100	100	100	100	
performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions définies en	%	Geispolsheim	100	100	100	100	100					
application des articles L2224-8 et R2224-10 à	70	Plobsheim	100	100	100	100	100					
R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100					
		Achenheim		100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage					
		Fegersheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau					
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	Geispolsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau					
	70	Plobsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau					
		Strasbourg - La Wantzenau	100 dont 37.4 incinération 62.6 compostage	100 dont 98,4 incinération et 1,6 en compostage	100 dont 87,3 incinération et 12,7 en compostage	et 7,2 en	100 dont 89 incinération et 11 en compostage					



Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2016	2017	2018	2019	2020
		Achenheim		0	0	0	0
2207.0		Blaesheim		0	0	0	0
Montant des abandons de créances ou des	€/m³	Kolbsheim		0	0	0	0
de creances ou des versements à un fonds de solidarité		Plobsheim		0	0	0	0
de sondarite		Strasbourg - La Wantzenau	0	0	0	0	0
		Achenheim					
2251.1		Blaesheim					
Taux de débordement	nb/ 1000hab.	Kolbsheim					
des effluents dans es locaux des usagers		Plobsheim					
		Strasbourg - La Wantzenau	0,00412	0,00206	0,00201	0,00200	0,00605
P252.2		Achenheim					
Nombre de points		Blaesheim					
du réseau de collecte nécessitant des	nb/ 100 km	Kolbsheim					
interventions fréquentes de curage par 100 km de		Plobsheim					
réseau		Strasbourg - La Wantzenau	4,86	5,38	5,50	6,96	7,90
		Achenheim		0,000	0,193	0,282	0,282
		Blaesheim		3,996	3,865	4,600	4,600
P253.2		Kolbsheim		0,000	0,000	0,000	0,000
		Plobsheim		0,000	0,000	0,000	0,000
Faux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	Strasbourg - La Wantzenau	0,723	0,764	0,912	0,947	0,947
		GLOBAL					0,739
		Achenheim		100	100	96	100
P254.3		Fegersheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	Geispolsheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel
		Plobsheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	99	100	99,7

24

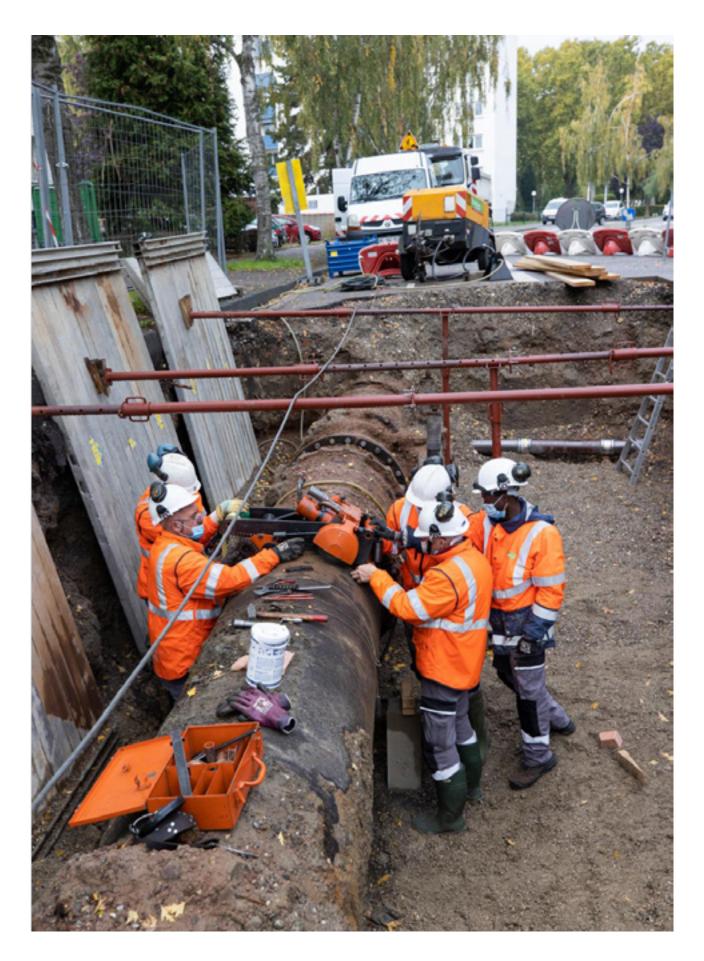
Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2016	2017	2018	2019	2020	
		Achenheim	30	100	110	110	110	
P255.3		Blaesheim						pas de compétence sur ce système
Indice de connaissance des rejets au milieu	unité	Kolbsheim						pas de compétence sur ce système
naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Plobsheim	110	110	110	110	110	
		Strasbourg - La Wantzenau	110	70	110	110	110	
		Achenheim		< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
P256.2		Blaesheim		< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
Durée d'extinction de	an	Kolbsheim						
la dette de la collectivité		Plobsheim		< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg - La Wantzenau	< 1 an					
		Achenheim		2,20	2,40	2,0	2,50	
P257.0	0/	Blaesheim		2,20	2,40	2,0	2,50	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Plobsheim		2,20	2,40	2,0	2,50	
		Strasbourg - La Wantzenau	1,60	2,20	2,40	2,0	2,50	
		Achenheim						
P258.1 Taux de réclamations	nb/	Blaesheim						
	1000 hab.	Kolbsheim						
raux de reciamations		Plobsheim						
		Strasbourg - La Wantzenau	0,37	0,41	0,14	0,20	0,04	



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

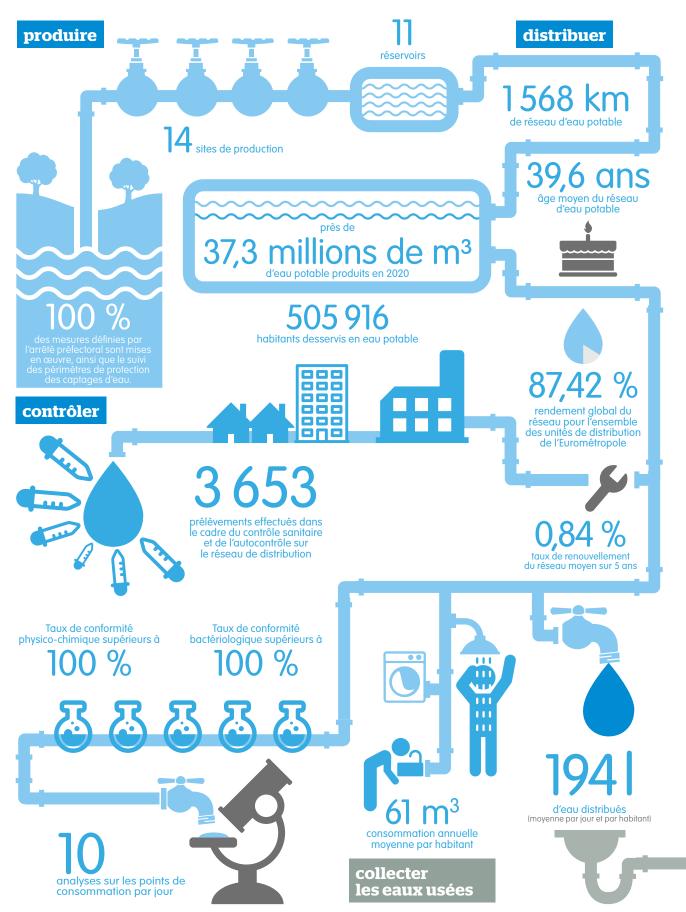
Indicateurs descriptifs du service	Unité	Système d'assainissement	2016	2017	2018	2019	2020	Commentaire
		Achenheim			81	75	75	
D301.0		Blaesheim		15	15	15	15	
Évaluation du nombre d'habitants desservis	hab.	Kolbsheim				24	24	
par le service public de l'assainissement non		Plobsheim		96	102	99	138	
collectif		Strasbourg - La Wantzenau	1257	1 188	1 416	1305	1 533	
		Achenheim		0	80	100	100	zonage non délibéré
D302.0		Blaesheim		100	100	100	100	
Indice de mise en œuvre	unité	Kolbsheim					100	
de l'assainissement non collectif		Plobsheim		100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2016	2017	2018	2019	2020	Commentaire
		Achenheim						
P301.3		Blaesheim						
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	Kolbsheim						
		Plobsheim						
non concern		Strasbourg - La Wantzenau	48,94	48,57	51,74	51,52	52,87	ensemble Eurométropole

26

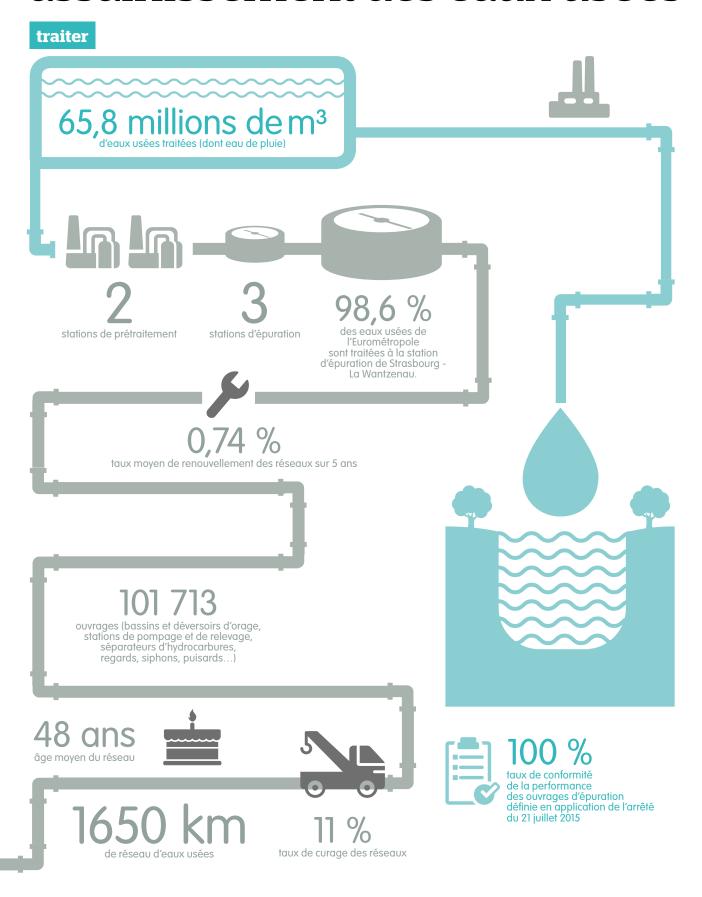




distribution de l'eau



assainissement des eaux usées







L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE





PRODUIRE

DE LA NAPPE AU ROBINET

L'eau consommée par les habitants de l'Eurométropole provient exclusivement de la nappe phréatique rhénane. C'est l'une des plus importantes réserves d'eau potable d'Europe.

Accessible à une profondeur de quelques mètres seulement, profonde de 140 m au niveau de Strasbourg, son volume d'eau est estimé à 35 milliards de m³ côté alsacien. Le renouvellement est estimé à 1,3 milliard de m³ chaque année.

UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

Le service de l'Eau et de l'Assainissement met en œuvre une démarche de sensibilisation des industriels et des exploitations agricoles présents dans les zones d'emprunt des captages. Des visites de sites sont régulièrement menées afin de rappeler les mesures préventives et éventuellement curatives à mettre en œuvre sur chaque site.

PRÉLEVER

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, 14 sites de production permettent de satisfaire les besoins en eau des habitants, des industriels, des artisans et des services publics (espaces verts, services d'incendie et de secours...).

Unité de Distribution de Strasbourg

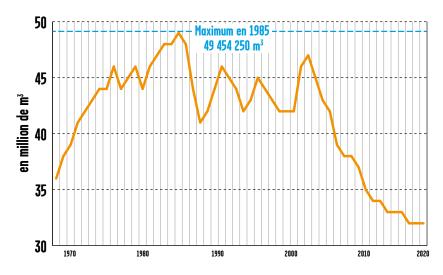
(Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim). Cette unité possède un réservoir à Oberhausbergen de 30000 m³. L'évolution des volumes d'eau produits est présentée ci-dessous.

Évolution de la production annuelle

Production annuelle en m³/an	2018	2019	2020
Station du Polygone	23 539 228	23788834	25 102 044
Station Oberhausbergen	7629816	7400465	5979968
Lingolsheim	973340	798 178	714671
Strasbourg - Robertsau	14840	16429	15 893
Production totale	32 157 224	32003906	31812576
Volume refoulé dans le réseau *	31 379 681	31 240 580	31040206

^{*} Production totale - eaux de service

Évolution de la production depuis 1879 dans l'unité de distribution de Strasbourg



Jusqu'au début des années 1980 la production en eau n'a cessé d'augmenter parallèlement à l'augmentation de la population et à l'augmentation des besoins en eau par habitant.

Depuis les années 1980 on constate une diminution de la production en eau qui s'explique notamment par une baisse des besoins en eau par habitant. Il s'agit d'une tendance nationale.



Unité de distribution de Ill-Andlau

(Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Plobsheim)

Cette unité comprend un réservoir à Fegersheim de 880 m³.

Deux captages sont présents sur le territoire de l'Eurométropole : le captage d'Eschau et le captage de Fegersheim. Un troisième forage est situé à Ichtratzheim (hors Eurométropole).

Captages	Volume produit en 2018	Volume produit en 2019	Volume produit en 2020	
Eschau	482718	295904	394031	
Fegersheim	643 968	715480	672447	

Unité de distribution de Strasbourg Sud

(Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim et Oberschaeffolsheim)

Cette unité de distribution comprend cinq réservoirs:

- le réservoir de Blaesheim 480 m³,
- le réservoir du Lerchenberg 5000 m³,
- le réservoir de Kobsheim 202 m³,
- le réservoir de Breuschwickersheim 280 m³,
- le réservoir de Hangenbieten 800 m³.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Sud, trois puits sont présents à Geispolsheim et à Holtzheim.

Captages	Volume produit en 2018	Volume produit en 2019	Volume produit en 2020	
Production Geispolsheim	1756394	1846007	1880182	
Production Holtzheim Puits 1	503 582	497 127	473 963	
Production Holtzheim Puits 2	565 542	570 572	611486	

Unité de distribution de La Wantzenau

Cette unité comprend un réservoir à La Wantzenau de 535 m³.

Sur l'unité de distribution de La Wantzenau, deux puits sont présents.

Captages	Volume produit en 2018	Volume produit en 2019	Volume produit en 2020	
Production La Wantzenau Puits 2	126999	97 078	141 045	
Production La Wantzenau Puits 3	263 860	314223	256889	

Unité de distribution de Strasbourg Nord

(Eckwersheim, Lampertheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen et Vendenheim)

Cette unité comprend deux réservoirs:

- le réservoir de Niederhausbergen 1800 m³,
- le réservoir de Vendenheim 388 m³.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Nord, trois puits sont présents à Lampertheim.

Captages	Volume produit en 2018	Volume produit en 2019	Volume produit en 2020	
Production puits 1 et puits 2 Lampertheim	367 849	844615	707580	
Production puits 3 Lampertheim	41704	443 050	443 050	

Les variations s'expliquent par l'équilibre des besoins en eaux des consommateurs et la capacité de production (ces captages alimentent l'Unité de distribution de Strasbourg Nord mais également l'Unité de Distribution du Kochersberg qui compte de nombreuses communes situées en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres ressources dont la station de Traitement de l'eau de Griesheim sur Souffel).

Unité de Production du Kochersberg (Osthoffen)

Osthoffen relève de l'unité de distribution rattachée au Kochersberg et ne dispose pas de puits sur son territoire mais dispose d'un château d'eau d'un volume de 325 m³.

INTERCONNEXIONS ET ÉCHANGES D'EAU

Les différents réseaux de l'Eurométropole de Strasbourg sont non seulement interconnectés entre eux mais également avec d'autres réseaux des collectivités périphériques (Syndicat des Eaux de Bruche-Scheer, Syndicat des Eaux de Kilstett / Gambsheim, Syndicat des Eaux du Kochersberg...).

Les échanges d'eau réalisés dans le cadre de ces interconnexions permettent de pouvoir assurer un service de meilleure qualité aux abonnés mais également un secours en eau en cas de besoin et d'incident tel qu'une casse sur une conduite.

CONTRÔLER LA QUALITÉ DE L'EAU

De la nappe phréatique d'Alsace à la carafe, il n'y a qu'un robinet d'eau froide à ouvrir...

Produit naturel pompé dans la nappe phréatique d'Alsace, l'eau distribuée au robinet des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg est disponible au robinet 24 heures sur 24 et 365 jours par an, elle ne demande pas d'usine d'embouteillage, pas d'emballage, pas de transport, pas de traitement des déchets ni de recyclage! Elle est écologique et économique.

Garantir la qualité

L'Eau de Strasbourg respecte l'ensemble des paramètres de potabilité définis par le Code de la santé publique dans le cadre des normes européennes.

INDICATEUR DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

100

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

Cette valeur signifie que l'ensemble des mesures définies par les arrêtés préfectoraux est mise en œuvre ainsi que le suivi des périmètres de protection des captages d'eau.



L'eau: l'aliment le plus contrôlé en France

Deux niveaux de contrôle permettent de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée et d'assurer sa conformité aux normes françaises et européennes.

Le contrôle sanitaire du préfet

Un contrôle sanitaire est exercé par le préfet. Il comprend notamment:

- · l'inspection des installations,
- · le contrôle des mesures sanitaires mises en œuvre,
- la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau par un laboratoire indépendant et agréé par le Ministère chargé de la Santé.

L'auto-contrôle du service de l'Eau et de l'Assainissement

Il s'exerce en complément du contrôle du préfet et comprend notamment:

- une vérification régulière des mesures prises pour la protection de la ressource et du fonctionnement des installations,
- un programme d'analyses effectuées en différents points des installations.

Captages	Strasbourg	Strasbourg- Nord	Strasbourg- Sud	Ill-Andlau	La Wantzenau	Osthoffen
Nombre prélèvements dans le cadre du contrôle sanitaires réglementaires	650	66	59	49	29	37
Taux conformité bactériologique	100 %	100%	100%	100 %	100 %	100 %
Taux conformité physico-chimique	100 %	100%	100%	100 %	100 %	100 %

UN RÉSEAU DE MÉDECINS SENTINELLES POUR SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'EAU

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, une veille sanitaire d'alerte en matière de pathologie digestive pouvant être en rapport avec la consommation d'eau est mise en œuvre.

Celle-ci est organisée afin d'identifier l'occurrence de situations anormales et d'en informer les autorités sanitaires et administratives compétentes qui prendront les mesures adéquates (enquête, analyses complémentaires, information des usagers...).

Elle repose sur un réseau de professionnels de santé, coordonné par un bureau d'étude spécialisé en épidémiologie. La société OPEN ROME assure cette prestation.

En cas de survenue d'une contamination du réseau ou d'une suspicion d'incident, le système est en mesure d'informer rapidement tous les professionnels de santé concernés pour leur permettre de mettre en œuvre des pratiques thérapeutiques adaptées à la situation et de servir de relais auprès de leurs patients en matière d'information sanitaire.



CHIFFRES ET PERFORMANCE Unité de distribution de strasbourg

mis en distribution en 2020 par la régie de l'Eurométropole de Strasbourg La quantité d'eau mise en distribution par la régie d'eau de l'Eurométropole de Strasbourg est stable.

 $37\ 393\ 349\ m^3 \text{produits en 2020 sur le territoire métropolitain}$



C'est le volume moyen d'eau distribuée par jour et par habitant (tous usages confondus).



85 042 m³

C'est le volume moyen distribué chaque jour sur le territoire métropolitain.



98 547 m³

C'est le volume distribué le 4 mars 2020. jour de la plus forte consommation pour l'unité de distribution de Strasbourg.



C'est le volume distribué le 22 octobre 2020, jour de la plus faible consommation pour l'unité de distribution de Strasbourg.



prélèvements effectués sur l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle sur le réseau de distribution.

physico-chimique de













analyses sur les points de consommation par jour

réservoirs de stockage d'eau sur l'Eurométropole de Strasbourg pour un volume total de



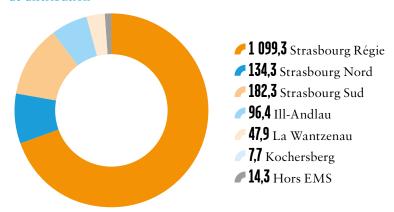


DISTRIBUER

La distribution de l'eau sur le territoire de l'Eurométropole est assurée par refoulement associé à 11 réservoirs. Ces réservoirs se remplissent essentiellement la nuit et permettent de répondre aux variations de la demande le jour. La pression en sortie des stations de pompage est d'environ 5 à 6 bars.

Un réseau de 1 568 km de conduites assure le transport de l'Eau de Strasbourg et sa distribution jusqu'aux abonnés : 1 099 km sur le secteur de la Régie Eurométropole et 469 km sur les secteurs exploités par le SDEA. Par ailleurs, 14 km de réseau des secteurs SDEA, situés en dehors du territoire de l'Eurométropole, contribuent également au bon fonctionnement du service. Ce réseau est actuellement divisé en plusieurs unités de distribution, elles-mêmes divisées en secteurs de manière à optimiser la surveillance et la détection de fuites éventuelles.

Répartition des linéaires de réseau en fonction des unités de distribution



UN PATRIMOINE UNIQUE

Construit à partir de 1878, ce réseau a sans cesse été étendu, entretenu et renouvelé au fil des ans. Les conduites, dont certaines mesurent jusqu'à 1 m de diamètre, sont régulièrement inspectées et renouvelées.

AMENER L'EAU AU ROBINET

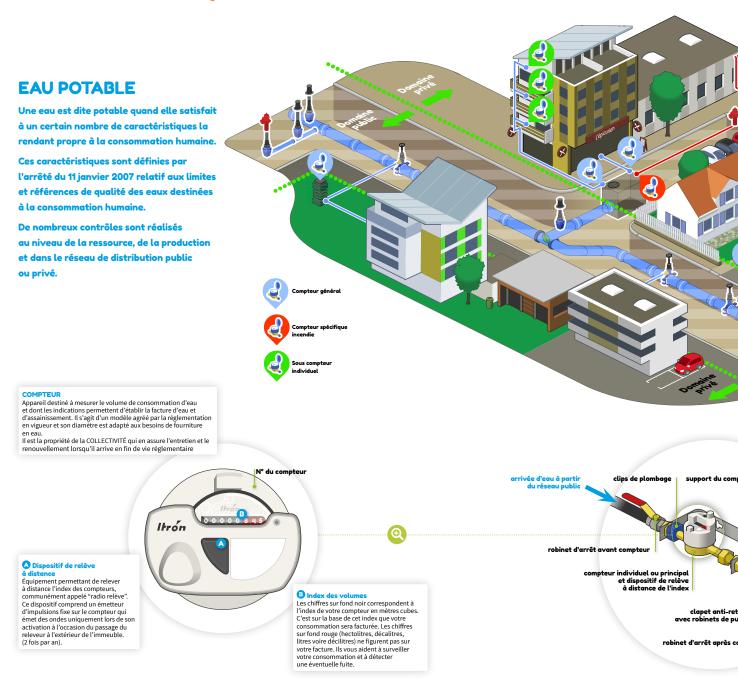
Le réseau de distribution d'eau potable est constitué des éléments suivants :

		Secteur Régie Eurométropole	Secteur SDEA	Total Eurométropole
Robinets-	Vannes	17 797	4 763	22 560
Vannes pa	pillon Ø > 300 mm	459	132	591
Fosses de j (qualité de	prélèvements e l'eau)	282		282
	sectorisation tre les fuites)	55	22	77
Branchem	ents	43 577	21 503	65 080
uipements utte contre incendies	- Hydrants ^(*)	4 087	232	4 319
Équipe de lutte les inc	- Poteaux incendie	3 657	1 869	5 526

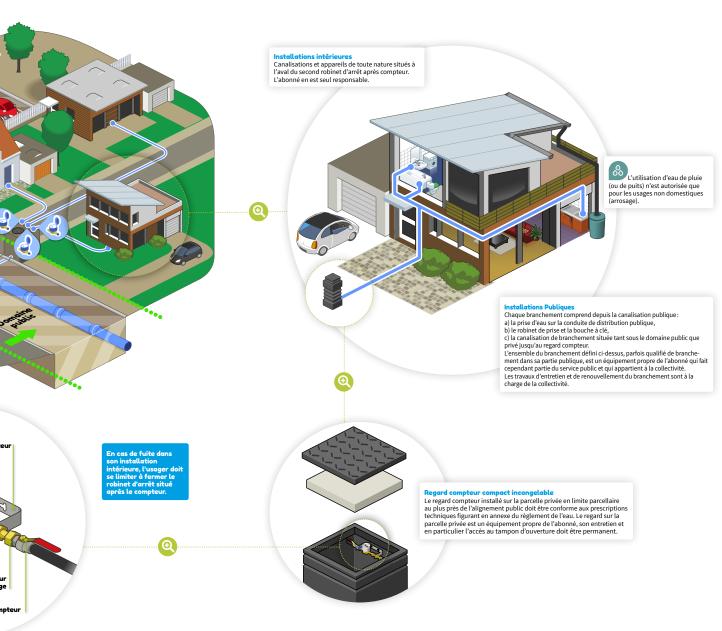
^(*) Les hydrants ne sont pas tous référencés en point d'eau incendie ; ils servent essentiellement pour l'exploitation du réseau (point de purge, point de prise d'eau).



L'ACHEMINEMENT DE L'EAU JUSQUE DANS LES HABITATIONS



Pour comptabiliser les volumes consommés et assurer la facturation des abonnés, 72 000 compteurs sont installés (parc au 31/12/2020). Selon le profil de consommation, ces compteurs varient d'un diamètre nominal de 15 à 200 mm, ces derniers équipant les gros consommateurs industriels et les équipements de défense incendie. Ce parc est géré et entretenu régulièrement, conformément à la réglementation. En 2020, 3 262 compteurs ont ainsi été remplacés chez les abonnés.

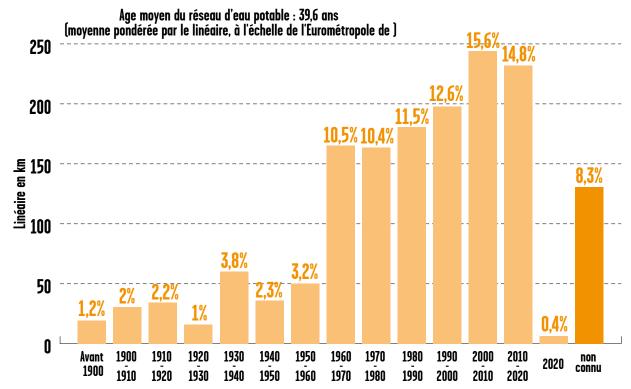


Cahier des charges et prescriptions générales relatives la pose du réseau et des branchements d'eau potab

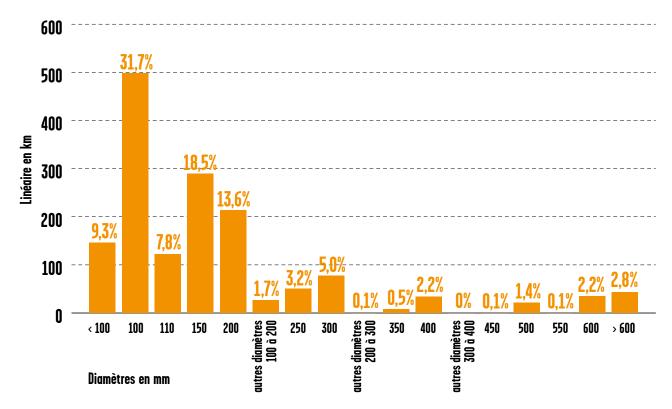


MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'ENTRETIEN Et de Valorisation du Patrimoine

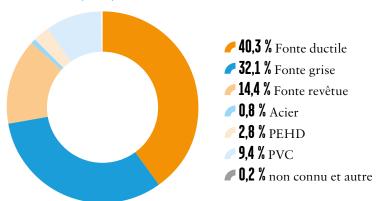
Âge moyen des conduites du réseau d'eau (pourcentage de la longueur totale)



Répartition des conduites par diamètre nominal Diamètres en mm



Répartition des conduites d'eau en fonction de la nature des matériaux (en %)



24 h

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

100 %

Taux de respect des délais d'ouverture de branchement

ABONNEMENTS ET BRANCHEMENTS

À chaque branchement son type d'abonnement.

C'est le diamètre du branchement qui définit le type d'abonnement. Pour les particuliers, le branchement standard est d'un diamètre de 25 mm. Il peut aller jusqu'à 100 mm voire au-delà pour des besoins spécifiques.

ASSURER LA PERFORMANCE DU RÉSEAU

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est garant de l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. À partir de son centre de contrôle, il adapte la production à la demande et régule la circulation de l'eau dans le réseau.

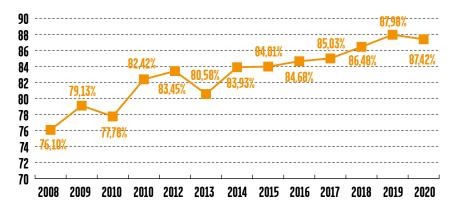
Les multiples stations de mesure en continu localisées sur le réseau assurent une vision permanente de la qualité de l'eau et des paramètres de fonctionnement hydraulique.

Cette surveillance permanente se complète d'un programme de recherche de fuites et d'amélioration du rendement du réseau.

Sur les secteurs dont il assure l'exploitation, le SDEA procède aux mêmes contrôles et suivis sur l'ensemble des installations, de la production à la distribution.

RÉDUIRE LES PERTES EN EAU

Rendement du réseau d'eau potable



INDICE DE CONNAISSANCE DES INSTALLATIONS (RÉSEAU ET GRANDS OUVRAGES) ET PLAN DE RENOUVELLEMENT

Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. En ce qui concerne les différentes unités de distribution de l'Eurométropole de Strasbourg, cet indice varie de 115 à 120 points. L'indice global consolidé est de 119 points ce qui correspond à un descriptif détaillé du réseau et des informations relativement complètes au regard des exigences de l'article D2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).



RENDEMENT 2020 DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

87,42 % de rendement global

du réseau d'eau

Rendement 2020 du réseau de distribution : le rendement global du réseau d'eau pour l'ensemble des secteurs de distribution de l'Eurométropole est de 87,42%.

Ce rendement global du réseau est déterminé sur l'ensemble des périmètres sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir 33 communes depuis 2017.

Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Indice linéaire des volumes non comptés = 8,55 m³/km/j

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau et par jour, la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de sa distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

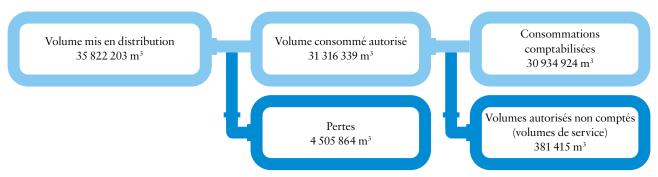
Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire des pertes en réseau = 7,88 m³/km/j

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui sont consommés sans autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Récapitulatif des différents volumes



RECHERCHE ACTIVE DES FUITES SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

La totalité du linéaire de réseau d'eau potable est suivie en détection de fuite par des dispositifs de surveillance combinés :

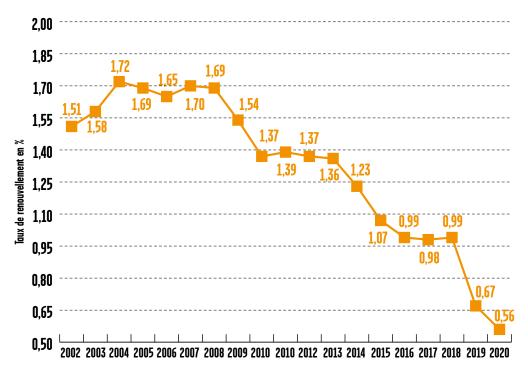
- sectorisation du réseau (suivi et analyse des débits de nuit)
- prélocalisation acoustique installée à demeure
- campagne de recherche de fuite systématique par sous-secteur, sur le principe de pose / relève / dépose de capteurs acoustiques En 2020, 33 km de réseaux en centre-ville ont été passés en prélocalisation acoustique à demeure, portant à plus de 170 km le linéaire de réseau surveillé ainsi.

Le déploiement au 1^{er} trimestre 2021 de prélocalisateurs acoustiques télérelevés acquis fin 2020 permettra d'améliorer encore la surveillance de secteurs sensibles et de gagner en réactivité.

Renouvellement du réseau

	Total Eurométropole de Strasbourg
Linéaire de réseau (en km)	1568
Linéaire de réseau renouvelé en 2020 (en km)	8,8
Taux de renouvellement: année 2020	0,56 %
P107.2: taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur 5 ans)	0,84 %

Taux de renouvellement global du réseau d'eau potable



En dépit de la baisse du taux de renouvellement, celui-ci reste, pour 2020, en adéquation avec l'objectif annuel de 0,73%. Cette baisse est due non seulement aux restrictions liées à la crise sanitaire et au confinement du printemps mais également aux changements organisationnels et décisionnels locaux (décision d'intégrer les communes exploitées par le SDEA et centralisation de la gestion patrimoniale des réseaux eau et assainissement au sein d'un seul département du Service).

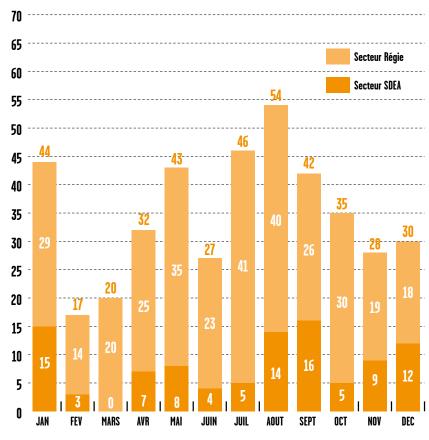


LES INTERVENTIONS D'URGENCE

Les différentes équipes d'astreintes présentes sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg interviennent 7j/7 et 24h/24.

Elles assurent les interventions d'urgence sur le réseau d'eau potable (ruptures, fuites...) ainsi que sur les ouvrages de production d'eau pour remédier à tout type de pannes ou d'incidents.

Nombre d'interventions d'astreinte sur le réseau par mois

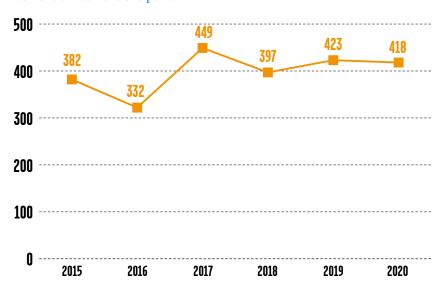




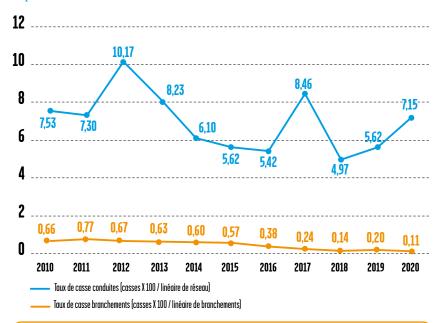
418

interventions d'astreinte en 2020

Nombre d'interventions par an



Réparations et interventions curatives



TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES

Ce taux concerne le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, ce nombre étant rapporté au millier d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonnés, en considérant que les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est en moyenne de 1,21 pour l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg.

GESTION PATRIMONIALE

L'ensemble des 1099 km de canalisations du réseau de l'unité de distribution de Strasbourg Régie a fait l'objet d'une classification patrimoniale en fonction de plusieurs critères de performance techniques et financiers tels que:

- la continuité de service (taux de casse des conduites, indice linéaire de casse des conduites...),
- · la qualité de l'eau (problématiques liées aux paramètres de couleur d'eau),
- les pertes en eau (rendement du secteur),
- · l'amortissement des conduites.

Cette classification a permis d'établir un programme de renouvellement des conduites et de prioriser les travaux à mener pour les prochaines années.

Une cartographie associée permet d'identifier ces tronçons, les 2 classes les plus critiques correspondant aux 10 % du linéaire de réseau sur lesquels les actions du service sont à prioriser.



CHIFFRES ET PERFORMANCE TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE



Taux annuel moyen sur 5 ans de renouvellement du réseau 0,84 %

39,6 a C'est l'âge moyen du réseau.

1568 km

de canalisations d'eau potable sur l'ensemble des 33 communes de l'Eurométropole



9 845
poteaux et
bouches d'incendie

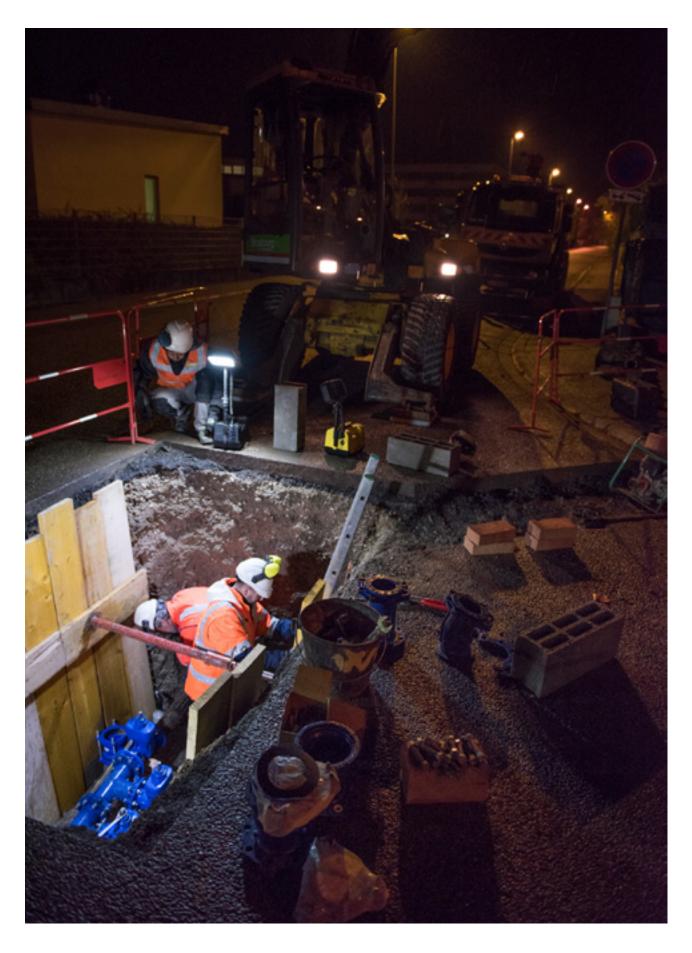




C'est l'indice de connaissance des installations et de gestion patrimoniale du réseau d'eau. RENDEMENT

87,42 %





Strasbourg.eu



L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES





COLLECTER

PRÉSENTATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

DE VOTRE LOGEMENT AU MILIEU NATUREL

Après utilisation, les eaux usées sont évacuées vers le réseau d'assainissement qui les achemine vers les stations d'épuration où elles sont traitées avant d'être restituées au milieu naturel.

UN RÉSEAU MAJORITAIREMENT UNITAIRE

D'une longueur totale de près de 1650 km⁽¹⁾, le réseau d'assainissement s'étend sur toute l'Eurométropole de Strasbourg. Majoritairement unitaire, il collecte dans les mêmes conduites les eaux usées et les eaux de pluie.

Lors d'événements pluvieux importants, des déversoirs d'orage permettent de délester les eaux unitaires directement vers les cours d'eau ou vers des bassins d'orage, où elles sont stockées temporairement.

Le réseau d'assainissement est composé de la manière suivante:

	Système d'assainissement					
Linéaire de réseau en km	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	Total
Eaux usées	1378,1 km	43,7 km	9,1 km	20,8 km	6,3 km	1458 km
dont Unitaire	1190,3 km	39,1 km	8,7 km	18,2 km	5,4 km	1261,7 km
Eaux pluviales	271,9 km	4,5 km	0,6 km	3,1 km	0,8 km	280,9 km
Total	1650,0 km	48,2 km	9,7 km	23,9 km	7,10 km	1738,9 km
Conduites sous pression	69,9 km	7,7 km	0,1 km	1 km	0 km	78,7 km
Branchements		Linéaire de bran	chement construit su	r le SIG à ce jour.		247,3 km

Tableau des ouvrages du réseau

			Système d'ass	ainissement		
Ouvrages	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	Total
Bassin d'orage	80	6	1	3	2	92
Déversoir d'orage	273	23	7	9	4	316
Station de pompage	188	7	1	7	0	203
Limiteur de débit	104	6	0	4	2	116
Séparateur d'hydrocarbure	145	3	1	4	1	154
Regard de visite	39841	1235	258	630	195	42 159
Tête de déversement	672	30	8	19	4	733
Puisards	54026	1429	294	754	235	56738
Siphon	113	4	1	3	2	123
Total	95 442	2743	571	1433	445	100634
Ouvrages de gestion alternative des eaux	c pluviales					
Bassin à ciel ouvert	58	0	0	0	0	58
Fossés et noues	581	104	42	9	10	746
Structures d'infiltrations	266	3	0	5	1	275
Total	905	107	42	14	11	1079
Total global	96347	2850	613	1 447	456	101713

Nota: les chiffres évoluent chaque année avec la précision ou une reclassification de la domanialité de certains réseaux ou ouvrages.



Taux de raccordement

Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Bischheim	043	17347	17289	2021	17 2 6 8	99,87 %
Eckbolsheim	118	7049	6870	1654	6789	98,82 %
Eckwersheim	119	1358	1310	485	1289	98,40 %
Entzheim	124	2446	2397	722	2391	99,74 %
Eschau	131	5424	5270	1545	5 2 3 7	99,37 %
Fegersheim	137	5 802	5778	1580	5748	99,48 %
Geispolsheim	152	7684	7496	2 163	7322	97,67 %
Hoenheim	204	11 2 2 5	11 289	1828	11268	99,81 %
Holtzheim	212	3726	3663	1065	3645	99,50 %
Illkirch-Graffenstaden	218	27 525	27317	4446	27 254	99,76 %
Lampertheim	256	3403	3324	982	3 3 1 8	99,81 %
Lingolsheim	267	19076	18463	3030	18427	99,80 %
Lipsheim	268	2662	2615	713	2603	99,54 %
Mittelhausbergen	296	2058	2001	507	1995	99,70 %
Mundolsheim	309	4829	4780	1419	4765	99,68 %
Niederhausbergen	326	1670	1599	478	1 599	100,00 %
Oberhausbergen	343	5 453	5 3 9 9	939	5 3 8 7	99,77 %
Oberschaeffolsheim	350	2314	2280	750	2260	99,12 %
Ostwald	365	12713	12658	2331	12568	99,28 %
Reichstett	389	4447	4398	1471	4380	99,59 %
Schiltigheim	447	33 2 6 8	32022	3838	31955	99,91 %
Souffelweyersheim	471	8067	8009	1911	7988	99,73 %
Strasbourg	482	287 532	283392	26044	283 179	99,92 %
Vendenheim	506	5884	5651	1861	5618	99,41 %
La Wantzenau	519	5948	5798	1950	5792	99,89 %
Wolfisheim	551	4230	4177	959	4171	99,85 %
Total		493 150	485 245	66 692	484216	99,52 %

Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Plobsheim	378	4535	4389	1362	4344	98,97 %
Total		4535	4389	1362	4344	98,97 %

Système d'assainissement d'Achenheim et de Dahlenheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Achenheim	001	2175	2128	766	2128	100,00 %
Breuschwickersheim	065	1297	1273	476	1273	100,00 %
Dahlenheim (maîtrise d'ouvrage SDEA)	081	787	765	273	765	100,00 %
Hangenbieten	182	1624	1523	456	1520	99,80 %
Osthoffen	363	837	837	302	842	100,00 %
Total		6 698	6526	2273	6530	99,96 %

BRANCHEMENTS

Nombre d'arrêtés

Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Bischheim	2	0	2
Eckbolsheim	3	0	3
Eckwersheim	2	0	2
Entzheim	8	1	9
Eschau	8	2	10
Fegersheim	4	0	4
Geispolsheim	14	3	17
Hoenheim	3	1	4
Holtzheim	4	1	5
Illkirch Graffenstaden (SDEA)	25	0	25
Illkirch Graffenstaden (EMS)	2	2	4
La Wantzenau	2	0	2
Lampertheim	2	0	2
Lingolsheim	14	0	14
Lipsheim	4	0	4
Mittelhausbergen	0	0	0
Mundolsheim	5	1	6
Niederhausbergen	4	0	4
Oberhausbergen	11	0	11
Oberschaeffolsheim	7	0	7
Ostwald	4	0	4
Reichstett	6	3	9
Schiltigheim	4	3	7
Souffelweyersheim	2	0	2
Strasbourg	123	16	139
Vendenheim	12	3	15
Wolfisheim	10	0	10
Total	285	38	323

386 Arrêtés pour branchements neufs répartis par système d'assainissement



Système d'assainissement de Plobsheim

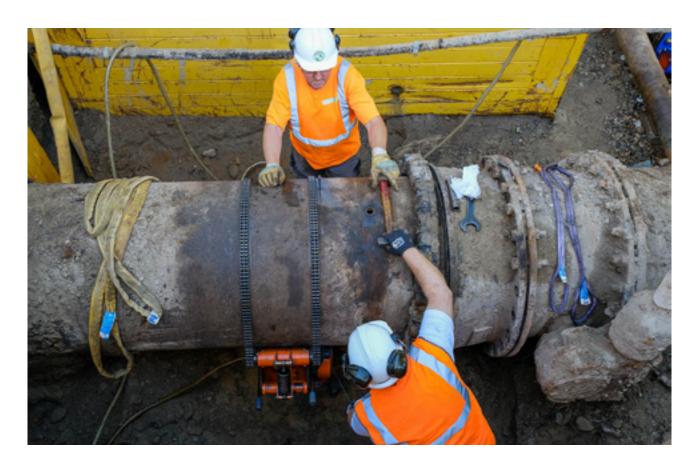
Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Plobsheim	15	0	15

Système d'assainissement d'Achenheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Achenheim	16	0	16
Breuschwickersheim	2	0	2
Dahlenheim (SDEA)	0	0	0
Hangenbieten	8	1	9
Osthoffen	6	0	6
Total	47	1	48

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Achenheim	110
Plobsheim	110
Strasbourg - La Wantzenau	110



RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est en charge de la maintenance de son patrimoine assainissement. Il effectue tous les travaux courants d'entretien en régie. À ces interventions se rajoutent toutes les opérations de contrôles et de vérification de l'état du réseau.

En 2020, 114 km d'inspection télévisée du réseau ont été analysés. Quelques tronçons de grand diamètre ont également été inspectés au moyen d'inspections visuelles pédestres et à l'aide d'un « radeau » flottant. L'expérimentation est à poursuivre et le dispositif est à perfectionner. Depuis 2008, près de 1447 km ont été analysés, soit plus de 85 % du réseau.

Les constats de défaut sont priorisés et donnent lieu à une surveillance ou des travaux de réparation ou de réhabilitation.

RÉPARATIONS ET RÉHABILITATION DES COLLECTEURS EXISTANTS

D'une manière générale, deux techniques sont mises en œuvre :

• Opérations de gainage sans tranchée (cela consiste à introduire dans les tuyaux affectés de casses ou de manque d'étanchéité, une gaine en fibres synthétiques imprégnées d'une résine qui est ensuite polymérisée). En 2020, 40 opérations soit 5,7 km, pour un montant de 3342000€ TTC environ ont été réalisées.

RÉHABILITATION PAR REPOSE D'UN NOUVEAU COLLECTEUR.

En 2020, 18 opérations ont été effectuées soit 4,8 km environ de repose et/ ou renforcement pour un montant d'environ 1 186 000€ΓTC, y compris les travaux du schéma directeur.

À l'échelle de l'Eurométropole, le taux de renouvellement global de réseau est de 0,74%. En dépit de l'interruption des travaux durant le 1^{er} confinement du printemps, le taux de renouvellement reste en adéquation avec le besoin identifié (environ 0,7%) notamment du fait de l'important programme de travaux lié à la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement.

INTERVENTION / CURAGE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge de la maintenance du patrimoine et de la création des nouveaux ouvrages en vue de l'extension ou de la restructuration du réseau. Le service dispose d'équipes d'intervention d'urgence opérationnelles 24h/24 et 7j/7.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont assurés par la régie de l'Eurométropole et le SDEA (voir répartition des communes en annexes).

L'ENTRETIEN DU RÉSEAU, UNE MISSION CAPITALE

Débordements, inondations : tout défaut de fonctionnement du réseau d'assainissement peut avoir des conséquences dramatiques.

L'ensemble du réseau bénéficie d'un suivi quotidien qui comprend le curage du réseau, l'entretien des puisards et des siphons.

0,74 % est le taux moyen de renouvellement sur 5 ans



- 1618 t de boues de curage ont été extraites des collecteurs
- Taux de curage: 11% du linéaire de réseau
- Taux de nettoyage des puisards: 83%

UNE MOBILISATION PERMANENTE

En 2020, 1319 interventions de maintenance ont été réalisées sur les ouvrages d'assainissement.

À ces interventions se rajoutent les opérations de contrôle et de vérification de l'état de fonctionnement des ouvrages et des équipements (station de pompage, les clapets anti-retour, les séparateurs d'hydrocarbures, les vannes...).

Dans le cadre de la permanence réseau 24h/24h, 63 interventions ont été réalisées (sur l'ensemble du territoire métropolitain).

244 interventions de la permanence électrique en 2020.

LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES « USAGERS » DE L'EUROMÉTROPOLE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement en plus des interventions sur le réseau public peut assurer sur simple appel téléphonique et cela 24h/24 les prestations suivantes sur le domaine privé :

- en cas de défaut de fonctionnement de la conduite principale du branchement,
- l'entretien des séparateurs à graisses sur demande de l'usager (compte tenu de l'impact des graisses sur le fonctionnement du réseau public, encrassement récurrent des collecteurs),
- récupération d'objets en cas de perte dans les ouvrages d'assainissement (puisards de rue),
- l'appui technique en cas de diagnostic et d'expertise de l'état de fonctionnement des branchements et des équipements privatifs,
- en cas d'urgence uniquement (débordements, inondations), intervention sur:
 - les puisards de dessablement,
- les puisards de cour, de cave, de buanderie, ou d'urinoir,
- les vidanges de fosse de relevage suivant la carte de répartition des acteurs Eurométropole et SDEA.

En 2020 la cellule « Urgences et Graisses » est intervenue 1365 fois et le SDEA 11 fois. 73 interventions concernent la cellule « EXPERTISE ».

1618 t
de boues de curage ont été
extraites des collecteurs

Taux de curage du linéaire de réseau :

11%

Taux de nettoyage des puisards :

83 %

LES AFFAISSEMENTS ET LES INTERVENTIONS D'EXPERTISE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est intervenu sur 57 affaissements. Après diagnostic, 19 affaissements concernaient le service de l'Eau et de

l'Assainissement.

La cellule « Expertise » de la régie a diagnostiqué 17 défauts sur les 73 inspections télévisées nécessitant une intervention immédiate (casse, rupture, déboîtement...).

DES POINTS NOIRS À SURVEILLER

Ce sont des points du réseau qui nécessitent au minimum deux interventions par an.

Sur le secteur de l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont essentiellement des siphons situés en zone centrale. On recense en moyenne 7,90 points/100 km sur le réseau de l'Eurométropole de Strasbourg.

En 2020.

1319

interventions de maintenance ont été réalisées sur les ouvrages

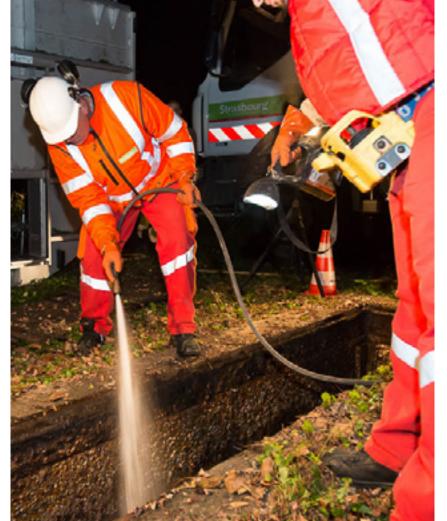
244

interventions de la permanence électrique en 2020

En 2020, la cellule « Urgences et Graisses » est intervenue

1 365 fois et le SDEA 11 fois

73 interventions concernent la cellule « EXPERTISE ».



Points noirs à surveiller
7,90 / 100 km
en moyenne sur le réseau



114 km

de réseau inspectés

Indice de connaissance patrimoniale du réseau d'eau usées

104 points / 120

Taux moyen de renouvellement sur 5 ans

0,74 %

INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DU RÉSEAU

Afin de parfaire la connaissance du réseau, des inspections télévisées sont réalisées. En 2020, 114 km de réseau ont ainsi été inspectés. Cette inspection est doublée par un relevé en 3 dimensions des ouvrages du réseau et le repérage en X, Y et Z des branchements.

Grâce à un travail important de recherche des dates et périodes de pose des réseaux d'assainissement (plans de récolement, anciens plans, archives...), plus de 70% des dates sont dorénavant renseignées sur le SIG.

L'inventaire géographique des réseaux d'eau et d'assainissement repose désormais sur un nouveau SIG (Elyx) avec un volet mobile (Elyx Aqua) en cours de déploiement pour appuyer les opérations de terrain. Le SIG intègre également le schéma détaillé des ouvrages ainsi que les informations altimétriques des réseaux.

GÉRER LES INONDATIONS

En 2020, il y a eu 213 plaintes recensées.

Le service de l'Eau et de l'Assainissement a installé et entretient depuis plusieurs années 28 pluviomètres répartis sur le territoire de l'Eurométropole. Ils mesurent la hauteur d'eau en mm toutes les minutes pendant toute la durée de l'évènement pluvieux. Les données sont rapatriées à distance via la télégestion du système d'assainissement. Ensuite ces données brutes sont traitées pluviomètre par pluviomètre, ce qui permet de localiser les orages et de connaître leur intensité (probabilité de retour ou période de retour souvent donnée en année).

En 2020:

- pluie avec une période de retour supérieure à 100 ans à Lipsheim et Ostwald,
- pluie trentennale à Entzheim,
- pluie de retour comprise entre 20 à 30 ans à Lingolsheim.

D'autres épisodes comme les pluies du 1^{er} août 2020 et du 3 août 2020 ont généré des plaintes.

MAÎTRISER LA QUALITÉ DES EFFLUENTS

Parmi les nombreux paramètres mesurés en différents points du réseau, la pluviométrie, le débit dans le réseau, la qualité des effluents ainsi que la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel sont particulièrement suivis.

Ces données sont capitales pour analyser le fonctionnement du système d'assainissement et déceler toute pollution accidentelle. Elles permettent également d'anticiper les besoins futurs.

LES OUTILS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Le système de collecte est soumis à un dispositif d'autosurveillance qui a pour objectifs de caractériser et d'analyser le comportement du réseau d'assainissement, de suivre en continu le fonctionnement de certains ouvrages et de mesurer les rejets vers le milieu naturel.

Sur le système de collecte de Strasbourg - La Wantzenau, les déversoirs d'orage dont le cumul des volumes représente 70 % des rejets annuels sont instrumentés ainsi que l'ensemble des ouvrages situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 et déversant plus de dix jours par an. Pour répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015, le modèle hydraulique général du réseau est mis à jour afin de pouvoir compléter les mesures par les résultats des simulations.

Sur le système de collecte de Plobsheim, les deux déversoirs d'orage soumis à autosurveillance sont équipés.

Enfin, sur le système d'Achenheim, les 5 déversoirs d'orage visés par la réglementation ont été instrumentés en 2017.

Les mesures réalisées au niveau des déversoirs d'orage, mais également au niveau des stations de pompage et des bassins d'orage sont suivies 7j/7 24h/24 grâce à la télégestion. En cas de dysfonctionnement, des alarmes sont générées pour permettre d'intervenir au plus vite et de garantir une continuité hydraulique des écoulements dans le réseau d'assainissement.

Ces mesures sont analysées quotidiennement au regard de la pluviométrie, enregistrée par 28 pluviomètres répartis de manière uniforme sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Des bilans sont constitués et transmis mensuellement aux services de la Police de l'Eau, conformément aux prescriptions réglementaires. Deux documents permettent de suivre les actions de l'Eurométropole : le manuel d'autosurveillance qui explique les modalités de mise en œuvre des mesures sur le territoire et le bilan annuel qui permet de réaliser une autocritique du fonctionnement du système d'assainissement sur l'année écoulée et de prévoir des axes d'amélioration.

Les résultats des mesures et la modélisation (volume déversé) sont par ailleurs en cours d'exploitation pour évaluer la conformité de la collecte au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015. La modélisation permet de rechercher des actions à mettre en œuvre sur le réseau pour atteindre les objectifs fixés par le texte.

LE SUIVI DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES SUR LE RÉSEAU

Afin d'éviter ou de réduire les impacts sur le système d'assainissement et sur le milieu naturel, toute pollution constatée sur le réseau fait l'objet d'une enquête. Le service de l'Eau et de l'Assainissement a mené 17 enquêtes de pollution au cours de l'année 2020. 6 pollutions étaient en lien avec le réseau d'eaux usées, 3 étaient liées au réseau eaux pluviales connecté au milieu et 8 n'avaient pas de lien avec le réseau d'assainissement. Les enquêtes sont toutes réalisées par les agents du service suite à des plaintes ou des constats.

LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Le service a des usagers industriels conventionnés qui rejettent un volume d'effluents très important, comme les brasseurs ou les levuriers. Le nombre d'établissements conventionnés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est de 20. Leurs rejets font l'objet d'un suivi administratif,

64

déversoirs d'orage instrumentés à fin 2020

97 %

C'est le taux de disponibilité des données de surveillance sur les sites instrumentés du réseau d'assainissement pendant l'année 2020.

17 enquêtes réalisées en 2020 suite à une pollution

20 conventions de déversement en vigueur (fin 2020)



114

autorisations de déversement des eaux usées non domestiques en vigueur et suivies

Déversements temporaires :

14

sollicitations

11

formulaires de demande d'autorisation réceptionnés

9

arrêtés d'autorisations de déversement temporaire délivrés

2

déversements temporaires pour lesquels des solutions alternatives à un rejet dans le réseau d'assainissement ont été appliquées

4

rejets réalisés dans le réseau d'eaux pluviales

1

rejet temporaire illicite constaté

58

contrôles inopinés réalisés chez les industriels conventionnés technique et financier et de contrôles internes autant qu'externes. Ces conventions sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution des rejets des industriels en fonction de leur activité et en tenant compte des capacités et contraintes de collecte et de traitement des stations d'épuration.

Des analyses de recherche des substances dangereuses dans les effluents des industriels conventionnés ont été réalisées dans le cadre du diagnostic amont de la station d'épuration lors de 4 contrôles inopinés en 2019 et 2020. Ces analyses ont été réalisées également sur les points caractéristiques du réseau et vont permettre d'établir une cartographie des micropolluants sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de proposer un plan d'action de réduction de ces substances.

D'autres rejets, dits de « déversement temporaire », sont réalisés dans le cadre d'un besoin ponctuel d'évacuation d'effluents notamment sur des chantiers de construction, de dépollution et dans le cadre de la création ou de l'entretien de puits de pompage et de rejet.

Toute demande de ce type nécessite une expertise technique. Il est systématiquement recommandé au demandeur de privilégier, dans la mesure du possible, les solutions alternatives à un rejet au réseau d'assainissement public. En fonction de la qualité, du débit de rejet et du point de déversement souhaité, le service délivre ou non une autorisation de déversement temporaire.

L'ensemble des établissements industriels ou artisans déversant des eaux usées non domestiques est recensé. Leurs effluents doivent être conformes aux conditions d'admissibilité fixées par le règlement d'assainissement et les déversements doivent être autorisés par un arrêté de l'Eurométropole de Strasbourg suite à une demande de l'établissement.

Pour s'assurer de la conformité des rejets industriels, des contrôles inopinés sont régulièrement organisés.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, l'ensemble des communes a procédé au transfert de la compétence d'assainissement non collectif à l'Eurométropole de Strasbourg.

Depuis janvier 2006, date effective du transfert de compétence pour les 33 communes, le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge des missions obligatoires suivantes :

- le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves sur l'ensemble du périmètre,
- le diagnostic et le contrôle du bon fonctionnement des installations non collectives existantes en zone d'assainissement non collectif,
- · le diagnostic avant une vente.

ACTIVITÉS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) EN 2020

Recensement des installations d'Assainissement Non Collectif sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg:

- 512 installations ANC en zonage d'assainissement non collectif, dont 146 installations Non Conformes, 137 Non Réglementaires, 158 Réglementaires et 71 qui n'ont pas été contrôlées.
- 383 installations d'assainissement non collectif en zone d'assainissement collectif.

Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif:

1 - Contrôles de conception des installations neuves

10 contrôles de conception ont été réalisés par le SPANC afin de s'assurer que les projets sont conformes à la réglementation en vigueur et que la filière choisie est adaptée au contexte des habitations (nature du sol, configuration de la parcelle, présence de la nappe phréatique).

Ces contrôles concernent tant la création d'ouvrages d'assainissement non collectif dans le cadre d'une construction neuve que les réhabilitations d'ouvrages.

2 - Contrôles de bonne exécution des installations neuves

6 contrôles ont été réalisés afin de vérifier, avant recouvrement des ouvrages, si le projet est respecté et si l'ouvrage est construit dans les règles de l'art.

3 - Contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations

Un contrôle des installations en fonctionnement est effectué selon une périodicité régulière n'excédant pas les 10 ans. En 2020, 18 contrôles ont été réalisés

Ces contrôles permettent de donner aux propriétaires des installations d'assainissement non collectif des conseils techniques et d'aide à l'entretien de ces installations.

Des contrôles occasionnels peuvent être en outre effectués en cas de nuisances constatées.

Un compte rendu du contrôle technique est remis au propriétaire, à l'usager le cas échéant, ainsi qu'au maire de la commune concernée. Après contrôle de l'installation, si des non-conformités sont décelées, le propriétaire a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité de ses installations dans un délai de 4 ans en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC.

57,61 %

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif sur l'ensemble des installations contrôlées depuis 2006

1536

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

100 sur 100

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif



Dans le cadre d'une vente, le nouvel acquéreur à 1 an pour se mettre en conformité, en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC.

Information aux particuliers sur les aides financières pour mettre en conformité les installations non conformes:

Dans son dixième programme de financement, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) ouvrait la possibilité de subvention des installations non conformes. Ainsi entre 2015 et 2018, la collectivité et l'AERM ont accompagné les propriétaires dans la réhabilitation de leurs installations. Le onzième programme de l'AERM ne permet plus cette possibilité. C'est pourquoi, afin de se conformer à la réglementation en améliorant la protection du milieu naturel (plus particulièrement la protection de la qualité des eaux) et en luttant contre la pollution des eaux d'origine domestique, la collectivité propose de se substituer aux financements apportés par l'AERM afin de continuer cette démarche dans un souci d'équité de traitement des usagers.

La participation financière aux travaux de mise en conformité s'élève à 60% du montant des travaux et études plafonnés à 12000 € TTC par installation, soit un montant de subvention maximum de 7200 € TTC.

Bilan des installations contrôlées entre 2006 et 2020.

Réglementaire	159	36%
Non conforme	137	31%
Non réglementaire	146	33%

CHIFFRES ET PERFORMANCES



114 km de réseau inspectés en 2020

Près de

1 447 km

analysés, depuis 2008, à partir des inspections télévisées des réseaux, soit plus de

85 % du réseau.



1618 t

de boues de curage extraites des collecteurs

Taux de curage du linéaire de réseau :

11%

Taux de nettoyage des puisards:

83%





1319

interventions de maintenance sur les ouvrages

244

interventions de la permanence électrique





1365

interventions de la cellule « Urgences et Graisses »

11 interventions du SDEA

13 interventions concernent la cellule « EXPERTISE ».





déversoirs d'orage instrumentés

à fin 2020





enquêtes à la suite d'une pollution



Indice de connaissance patrimoniale du réseau d'eau usées (P202-2B) :

L04 points / 120

110 sur 120 points maximum

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel pour le système de Strasbourg - La Wantzenau





TRAITER

L'eau ne constitue pas une ressource inépuisable. L'assainissement des eaux usées évite de polluer l'eau des rivières et de la nappe phréatique, il contribue à maintenir la qualité du milieu naturel.

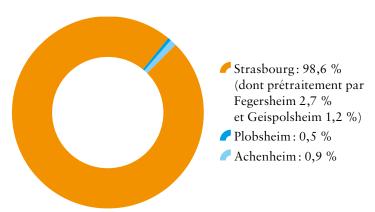
L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Collectées dans le réseau d'assainissement, les eaux usées domestiques, industrielles ainsi que la majorité des eaux pluviales sont collectées puis transportées jusqu'aux stations de traitement des eaux usées.

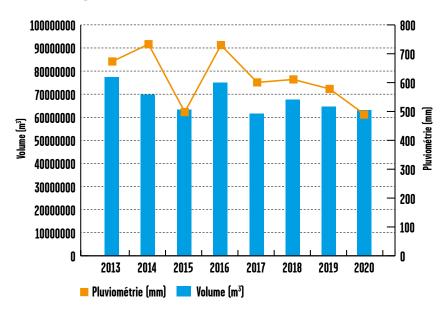
Les 3 stations d'épuration (Strasbourg - La Wantzenau, Achenheim et Plobsheim) et les 2 stations de prétraitement (Fegersheim et Geispolsheim) implantées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ont traité en 2020 près de 66 millions de m³ d'eaux usées soit en moyenne 180 000 m³/jour.

98,6 % des eaux usées domestiques et industrielles de l'Eurométropole sont traitées par la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

Répartition des eaux usées traitées en 2020 par les stations d'épuration en %



Évolution du volume d'eaux usées en entrée de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau







BILAN DU FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim		
Quantité d'eau traitée	63 342 092 m ³	1828486 m³	801 820 m ³	342781 m ³	559736 m³		
Quantité de matières externes reçues	19781 m³	-	-	-	-		
Sous-produits Sous-produits							
Déchets de dégrillage	454 T		17,4 T	10,8 T			
Sables évacués	384 T	11,8 T			34,9 T		
Graisses	171 m³						
Boues incinérées	44806 T humides 10760 TMS	100 % des bo	0 T				
Boues évacuées en compostage	5513 T humides 1337 TMS	(200 TMS pour Fe 6	546 T (138 TMS)				
Cendres évacuées	2 048 T						
REFIB évacués	327 T	-	-	-	-		
Consommations (énergie - réactifs)							
Électricité	31 234 639 kWh	817 628 kWh	440823 kWh	181 304 kWh	483 808 kWh		
Fioul	107 m³	-	-	-	-		
Consommation de chlorure ferrique ou d'aluminium (traitement du phosphore et des boues)	1075 T	-	-	-	25 T		
Consommation de polymères	183 T MA	-	-	-	2,6 T MA		

LA POLLUTION TRAITÉE PAR LES STATIONS D'ÉPURATION

Entrée STEP	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
Capacité nominale (en pointe 7j)	1000000 EH	16 900 EH	10400 EH	3300 EH	9930 EH
Équivalent habitant reçu en moyenne annuelle sauf Strasbourg	859918 EH	8309 EH	8115 EH	2979 EH	4024 EH
Débit moyen m³/j	173 066	4996	2191	934	1529
MES kg/j	40200	1049	655	222	307
DBO5 kg/j	40400	499	487	179	245
DCO kg/j	87 500	1735	1245	455	634
Azote total kg/j	7300	164	141	47	88
Phosphore total kg/j	900	18,5	14	5,2	8,7

Les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim ont transféré la majorité de leurs eaux traitées vers la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau. Au-delà de la capacité des stations de refoulement, l'excédent est rejeté vers le milieu naturel, après prétraitement. La station de prétraitement de Fegersheim a ainsi rejeté 14,6% du volume prétraité vers l'Andlau, représentant en moyenne 0,5% de la charge reçue. La station de prétraitement de Geispolsheim a rejeté 2,4% du volume prétraité vers l'Ehn, représentant 0,3% de la charge reçue.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES STEP

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim	Geispolsheim	Plobsheim	Achenheim
Rendement de dépollution	95,9 % en MES	98,1 % en MES	95,1 % en MES	94,1 % en MES	98,8 % en MES
	97,6 % en DBO5	96,9 % en DBO5	98,4 % en DBO5	96,9 % en DBO5	97,9 % en DBO5
	92,5 % en DCO	93,8 % en DCO	93,0 % en DCO	90,4 % en DCO	96,0 % en DCO
	84,0 % en NGL	64,3 % en NGL	85,1 % en NGL	50,5 % en NGL	94,1 % en NGL
	89,4 % en Pt	49,9 % en Pt	54,5 % en Pt	49,0 % en Pt	94,9 % en Pt
Concentration moyenne annuelle en sortie	9,5 mg/l MES	4,0 mg/l MES	15,7 mg/l MES	14,3 mg/l MES	2,9 mg/l MES
	5,6 mg/l DBO5	3,2 mg/l DBO5	4,3 mg/l DBO5	6,3 mg/l DBO5	3,8 mg/l DBO5
	38,0 mg/l DCO	22,4 mg/l DCO	45,0 mg/l DCO	48,0 mg/l DCO	20,0 mg/l DCO
	6,7 mg/l NGL	13,7 mg/l NGL	11,6 mg/l NGL	27,4 mg/l NGL	4,1 mg/l NGL
	0,6 mg/l Pt	2,1 mg/l Pt	3,8 mg/l Pt	3,1 mg/l Pt	0,4 mg/l Pt

NORMES DE REJETS DE LA STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

	MES	DBO5	DCO	N-NH4	NGL	Pt
Temps sec Q < 170000 m 3 /j et DBO ₅ < 61 t/j	30 mg/l et 90 % rendement	25 mg/l et 90 % rendement	100 mg/l et 75 % rendement	10 mg/l et 75 % rendement	10 mg/l et 70 % rendement	1 mg/l et 80 % rendement
Temps pluie 170 000 < Q < Q référence et DBO ₅ < 61 t/j	30 mg/l ou 90 % rendement	25 mg/l ou 90 % rendement	100 mg/l ou 75 % rendement	10 mg/l ou 75 % rendement	10 mg/l ou 70 % rendement	1 mg/l ou 80% rendement
Mode dégradé Q référence $<$ Q $< 380000 \text{ m}^3/\text{j}$ ou DBO ₅ $> 61 \text{ t/j}$	Meilleure épuration possible en respectant les valeurs seuils					
	85 mg/l	50 mg/l	250 mg/l	-	20 mg/l	-
Tolérance	25 jours de dépassement par an tout en respectant les valeurs seuils ci-dessus			Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle et respect du seuil NGL		

Les performances du traitement des eaux sont conformes aux normes de rejet pour les 3 stations d'épuration.

Le traitement des fumées d'incinération de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été conforme tout au long de l'année. Une campagne annuelle d'étude d'impact environnemental de l'incinérateur est menée chaque année grâce à la méthode des lichens (recherche des dioxines, furannes et métaux). Celle-ci démontre une absence d'impact notable imputable aux rejets atmosphériques de la station d'épuration.



BILAN 2020 Station d'épuration de strasbourg - la Wantzenau

- Injection de 16,6 GWhPCS de biométhane sur le réseau RGDS,
- Valorisation de 99,5% des sous-produits générés (boues, sables, graisses, déchets de dégrillage,...) dont 84% sur site de la station d'épuration,
- Fin des études de définition des besoins d'évolution de la station d'épuration de Strasbourg La Wantzenau,
- Etudes préalables pour le projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

PERSPECTIVES 2021

- Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion de la station d'épuration de Strasbourg La Wantzenau et l'opération de rénovation de la filière de traitement des Boues.
- Poursuite des études préalables et programmation du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (en remplacement de la station d'épuration de Plobsheim et des stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim).



98,6% des eaux usées de l'Eurométropole sont traitées à la station d'épuration

de Strasbourg - La Wantzenau

65 874 914 m³



Volume des eaux usées traitées (sur les 5 sites)

100 % de conformité

12639 tonnes de matière sèche éliminée (sur les 5 sites)

2

visites de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau en 2020 (associations et collèges) **5**^e

station d'épuration de France 1000000

Équivalent habitants capacité de traitement (Strasbourg - La Wantzenau)





PROJETS ET INNOVATIONS





ANTICIPER

FUTUR CHAMP CAPTANT DE PLOBSHEIM

La réalisation du futur champ captant de Plobsheim répond à un double enjeu, celui de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire de l'Eurométropole et de diversifier la ressource.

L'opération consiste en:

- la construction et l'aménagement d'un champ captant au Sud du ban communal de Plobsheim, sur une emprise foncière d'environ 11 ha,
- la pose d'une canalisation de transfert sur un linéaire d'environ 18 km entre le nouveau champ captant et le Polygone au Nord et le réseau existant à l'Ouest (Ville d'Illkirch),
- la mise en œuvre de mesures environnementales liées aux travaux et à l'exploitation du champ captant,
- la mise en œuvre des périmètres de protection et d'une aire d'alimentation du captage qui permettra de garantir la pérennité de la qualité de l'eau.

Cette opération d'un coût global de 82,9 millions d'euros TTC est financée par l'Eurométropole de Strasbourg avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse:

- Part Eurométropole: 64,3 millions d'euros
- Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse: 18,6 millions d'euros

En octobre 2019, le tronçon de conduite traversant le port autonome et longeant la rocade Sud a été mis en service soit 9 kilomètres de conduites de diamètre 1000 mm et 3,2 km de conduites de diamètre 800 mm. Désormais, l'alimentation de la commune d'Illkirch-Graffenstaden est assurée par deux conduites de transfert reliées à la station de pompage de Strasbourg Polygone. Le développement des puits s'est poursuivi en 2020. Les travaux de la station de pompage se poursuivent début 2021 pour une réalisation des pompages d'essai au 2° semestre 2021.

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Les changements climatiques se traduisent ces dernières années par une intensification des pluies et une augmentation des occurrences de ces dernières. Augmenter les capacités des réseaux n'est plus suffisant pour maîtriser ces flux supplémentaires d'eaux pluviales.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 impose d'atteindre dès 2015 l'objectif de « bon état » écologique des cours d'eau. Ce délai a été allongé à 2021 voire 2027 selon les cours d'eau.

Le schéma directeur d'assainissement, finalisé en 2012, a permis de définir les orientations stratégiques et les travaux à réaliser pour les 15 années à venir pour atteindre les objectifs de la DCE, en réduisant l'impact du système d'assainissement sur les cours d'eau, mais également pour lutter contre les débordements du réseau.

Cette étude a permis d'identifier, sur la base d'un modèle hydraulique représentant la partie structurante du réseau d'assainissement, le besoin de gestion d'un volume de 116 000 m³ avant rejet réparti sur le territoire communautaire, complété par des aménagements ponctuels sur le réseau, soit une soixantaine d'opérations. Les solutions ont été hiérarchisées selon plusieurs critères: coût, sensibilité du milieu naturel, réduction de la pollution, opportunités de réalisation.



À partir de cette hiérarchisation, le plan d'action est affiné et décliné secteur par secteur, en s'appuyant sur des modélisations hydrauliques détaillées du réseau d'assainissement. Les aménagements définis permettent également de résoudre les inondations localisées et de répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatives à la collecte des eaux usées, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Les montants consacrés à l'ensemble de ces programmes de travaux sont de l'ordre de 100 M€ HT dont 70 M€ HT pour l'atteinte du bon état des cours d'eau et 30 M€ HT pour la lutte contre les inondations générées par le débordement du réseau d'assainissement. Une partie de ces travaux fait l'objet de financement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement se traduit ainsi par:

La réalisation d'études:

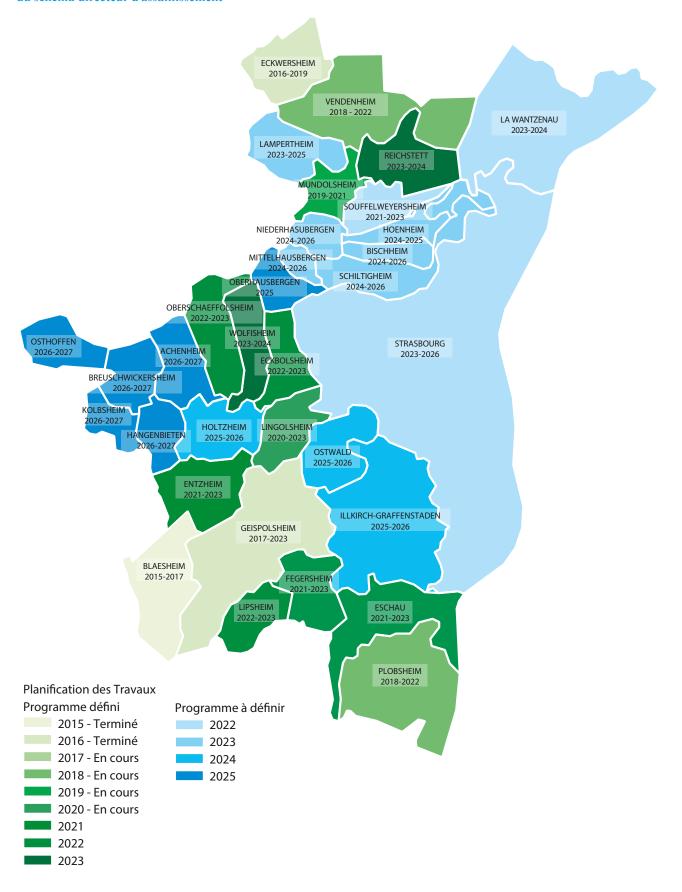
Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement, des modélisations hydrauliques fines du réseau d'assainissement ont été réalisées sur les communes suivantes : Blaesheim, Mundolsheim, Plobsheim, Geispolsheim (Gare et Village), Vendenheim, Eckwersheim, Lingolsheim, Lipsheim, Eschau, Fegersheim, Oberschaeffolsheim, Wolfisheim, Entzheim, Eckbolsheim, Reichstett et Lampertheim. Ces études ont permis d'élaborer des programmes de travaux, donnant lieu à des aménagements de restructuration du réseau.

Par ailleurs, les études de modélisation sur les communes de Souffelweyersheim, Entzheim, La Wantzenau, Ostwald, Oberhausbergen, Mittelhausbergen et les quartiers Plaine des Bouchers, Elsau, Montagne Verte, Koenigshoffen, Hautepierre et Cronenbourg de Strasbourg seront finalisées en 2021. L'étude de modélisation du réseau des communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Osthoffen et Kolbsheim débutera début 2021 pour une fin en 2022.

La réalisation de travaux

- Sur la commune d'Eckwersheim : les travaux de pose de conduite, du bassin (1350 m³) et des ouvrages annexes sont terminés.
- Sur la commune de Vendenheim : les travaux sur le réseau sont en partie achevés, environ 1000 ml. Les études de projet pour le bassin de 7400 m³ ont été réalisées, les travaux débuteront courant 2021.
- Sur la commune de Geispolsheim : les travaux de construction du bassin de 3 500 m³ ont été achevés en 2020.
- Sur la commune de Mundolsheim : les travaux de lutte contre les inondations sont achevés.
- Sur la commune de Plobsheim : les travaux sur le réseau sont terminés, environ 1400 ml, les études de projet pour la réalisation du bassin de 2500 m³ ont été réalisées, les travaux débuteront en 2021.
- Sur la commune de Lipsheim : les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 830 m³ sont lancées.
- Sur la commune de Lingolsheim, sur le nord d'Ostwald et sur Strasbourg-Koenigshoffen : les travaux sur le réseau sont en cours de réalisation. Les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 1800 m³ sont en cours.
- Sur la commune de Fegersheim, les études de projet pour la restructuration de la partie ouest du réseau sont finalisées, les travaux débuteront en 2021.

Avancement au 07/01/2021 et planification des travaux du schéma directeur d'assainissement





DÉCONNEXION ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

Depuis 2012, la collectivité en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse met en œuvre un dispositif incitatif de déconnexion des eaux pluviales de toitures.

Suite à l'opération pilote menée sur le territoire de la commune de Lipsheim, la collectivité a ouvert l'opération à l'ensemble du territoire métropolitain depuis fin 2013.

Les réunions publiques réalisées depuis 2014 ont permis d'expliquer la démarche et d'aboutir à la réalisation de 178 visites et 144 projets dont certains se sont concrétisés par des travaux.

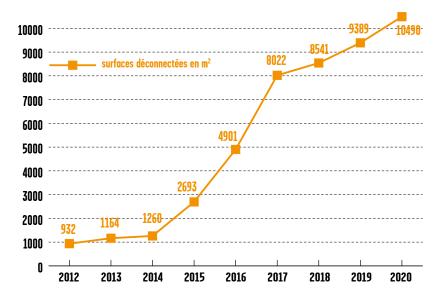
En 2020, 16 demandes de visites ont été faites pour 13 projets étudiés.

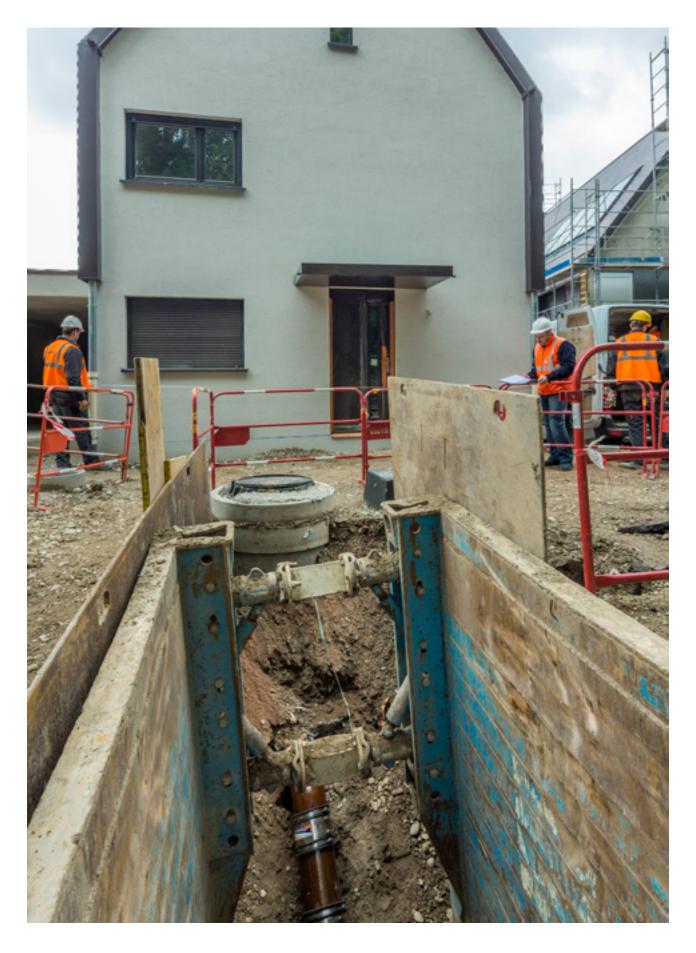
3 chantiers ont été réalisés en 2020 pour une surface totale de toiture de 1101 m² déconnectés. D'autres projets sont en cours d'études.

Des projets sont également en cours d'étude sur des bâtiments publics communaux d'Entzheim et Strasbourg.

Pour dynamiser cette opération, la collectivité continue à subventionner les travaux de déconnexion des eaux pluviales à hauteur de 85% pour un montant plafond de 10 €/m² de surface déconnectée (toitures) pour le matériel et la main-d'œuvre.

Évolution des surfaces déconnectées depuis 2012









INNOVER

LES ÉTUDES STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le bureau d'études réalise les études nécessaires à la détermination des évolutions à apporter au réseau d'eau potable et d'assainissement sur les 33 communes (études stratégiques, études de définition, études de zonage, lutte contre les inondations, défense incendie...).

Le bureau d'études instruit et valide les permis d'aménager et accompagne les chantiers de lotissements et de ZAC. Il participe aux projets de territoire d'envergure, tels projet de technoparc Nextmed à Strasbourg, la réalisation du Quartier Archipel au Wacken, de la ZAC des 2 Rives au Port du Rhin, de la ZAC Nord de Vendenheim, du lotissement Fischer à Schiltigheim, du Parc Joffre à Holtzheim ou de l'Ecoparc Rhénan à Reichstett.

Il analyse et vérifie les projets de réaménagement d'espaces publics sur le territoire de l'Eurométropole et réalise des études de fonctionnement hydraulique et de raccordement à l'assainissement et à l'eau potable. Dans ce cadre, il analyse le programme voirie de l'Eurométropole (environ 180 opérations en 2020), propose des renforcements de réseau quand cela est nécessaire et intègre des solutions alternatives pour la gestion des

eaux pluviales lorsque cela est possible. Par ailleurs il produit également un programme de travaux pour les besoins propres du service comme par exemple la réhabilitation de stations de pompage, le renouvellement de conduites ou des extensions de réseaux.

Il contrôle et enregistre les dossiers des ouvrages exécutés en lien avec les différentes entités concernées (SIG, exploitation, gestion patrimoniale). De plus, il participe à la validation des travaux du Schéma Directeur d'Assainissement et il contribue aux réflexions d'évolution urbaine et à la mise en place d'une politique de gestion des eaux pluviales intégrant les objectifs de développement durable et de limitation des rejets au milieu naturel

LUMIEAU STRA: LUTTE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

Les micropolluants constituent une problématique récente dans la gestion de nos rejets. Cette catégorie regroupe toutes les substances qui peuvent être toxiques pour l'environnement même à faible concentration (hydrocarbures, métaux lourds, tensio-actifs, phytosanitaires, résidus médicamenteux et cosmétiques). En milieu urbain, les micropolluants proviennent de nombreuses sources réparties sur le territoire de l'agglomération (industriels, artisans, particuliers, eaux pluviales).

Le Service Eau et Assainissement, en partenariat avec 7 autres partenaires, a piloté le projet LUMIEAU-Stra de 2015 à 2020. Le projet visait à mettre en place des actions à la source pour réduire nos rejets dans le réseau d'assainissement. Pour cela, nous avons collaboré avec les acteurs du territoire, comme les corporations, les chambres consulaires, les associations, afin de tester des solutions de réduction adaptées à chaque situation. Par exemple, chez les artisans, des actions ont été engagées auprès de plusieurs métiers (les peintres en bâtiment, les garagistes, les menuisiers, les coiffeurs). Nous les avons accompagnés dans l'identification et l'évaluation de procédés de traitement (par exemple, des machines de nettoyage de rouleaux et pinceaux) et des produits de substitution plus respectueux de l'environnement. Le retour d'expérience de ces artisans volontaires nous a permis d'évaluer l'applicabilité des solutions. En parallèle, le grand public a été sensibilisé à cette problématique car il contribue à la pollution via les nombreux produits chimiques du quotidien. À travers des guides, des spots diffusés dans les cinémas et à la radio notamment, la campagne de sensibilisation Ménage au naturel a encouragé les particuliers à fabriquer et utiliser des produits ménagers plus sains pour l'environnement. En parallèle de ces actions, nous avons expérimenté des outils de prélèvement et d'analyses des micropolluants dans le réseau d'assainissement. Ces outils se veulent plus simples à mettre en place tout en nous fournissant des informations faciles à interpréter pour identifier la présence de micropolluants.

Le bilan du projet LUMIEAU-Stra a été présenté lors d'un webinaire de restitution en novembre 2020 (120 participants). L'ensemble des livrables sont disponibles sur la page dédiée : www.strasbourg.eu/lumieau-stra Ce bilan a été partagé avec les élus et le plan d'actions qui va en découler est en cours de construction. Ce plan d'actions aura vocation à sensibiliser et à accompagner les usagers à changer leurs pratiques.



CIRC'EAUX : LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

Le contexte du changement climatique ainsi que les objectifs du Plan Climat Strasbourg 2030 nous pousse à étudier de nouveaux leviers de préservation de la ressource en eau, notamment les solutions de réduction des prélèvements sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) fait partie des actions possibles. La REUT consiste à valoriser des eaux traitées en sortie de station de traitement pour divers usages (arrosage agricole, arrosage espaces verts et golfs, usages industriels, etc.). L'Eurométropole de Strasbourg en collaboration avec la société ECOFILAE souhaite s'impliquer dans une telle démarche à travers le projet CIRC'EAUX (2019-2021).

L'objectif de ce projet est de développer un cadre méthodologique innovant à l'échelle du territoire pour mener à bien des études de faisabilité d'économie circulaire de l'eau, et aboutir à des projets durables prenant en compte les aspects techniques, environnementaux, économiques et socioorganisationnels de notre territoire.

Le projet a débuté par un état des lieux pour établir un diagnostic des sources et usages potentiels sur le territoire. 2020 a été consacré à l'étude de différents usages possibles (utilisations industrielles, irrigation agricoles, irrigation des golfs, irrigation des espaces verts et terrains de sports, utilisation pour le nettoyage des voiries urbaines, etc.). La suite du projet consistera en la construction de méthodes innovantes d'intégration et d'évaluation pour élaborer une stratégie à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg puis à disséminer les résultats.

Les résultats des études seront opérationnels et utilisables pour la collectivité. Ces éléments pourront également servir d'exemple et de repères pour d'autres collectivités qui souhaitent mener des actions similaires.

LA RADIO-RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

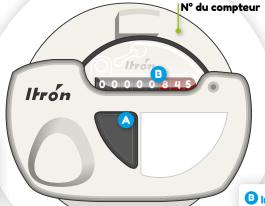
Plus de 99 % des compteurs de l'Eurométropole de Strasbourg sont équipés d'un module de radio-relève des données de consommation.

Toujours accessibles, ces modules permettent une facturation plus juste sur la base de l'index réel et une détection facilitée de toute anomalie chez les abonnés (fuite, retour d'eau...).

COMPTEUR

Appareil destiné à mesurer le volume de consommation d'eau et dont les indications permettent d'établir la facture d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'un modèle agréé par la réglementation en vigueur et son diamètre est adapté aux besoins de fourniture en eau

Il est la propriété de la COLLECTIVITÉ qui en assure l'entretien et le renouvellement lorsqu'il arrive en fin de vie réglementaire



A Dispositif de relève à distance

Équipement permettant de relever à distance l'index des compteurs, communément appelé "radio relève". Ce dispositif comprend un émetteur d'impulsions fixe sur le compteur qui émet des ondes uniquement lors de son activation à l'occasion du passage du releveur à l'extérieur de l'immeuble. (2 fois par an).

B Index des volumes

Les chiffres sur fond noir correspondent à l'index de votre compteur en mètres cubes. C'est sur la base de cet index que votre consommation sera facturée. Les chiffres sur fond rouge (hectolitres, décalitres, litres voire décilitres) ne figurent pas sur votre facture. Ils vous aident à surveiller votre consommation et à détecter une éventuelle fuite.



RECHERCHE DE FUITES

DÉTECTER UNE AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION DANS UN SECTEUR

« Des instruments de mesure sont installés sur le réseau de distribution et permettent de diviser et d'isoler le réseau en 14 secteurs. C'est ce que l'on appelle « la sectorisation ». Ils permettent notamment de mesurer les volumes d'eau qui entrent et qui sortent d'un secteur, et donc, par différence, les volumes d'eau consommés ou perdus dans le secteur. »

RECHERCHER LES RAISONS DE L'AUGMENTATION DE VOLUME SUR UN SECTEUR

« En suivant les débits nocturnes, et en comparant les chroniques de la sectorisation par rapport aux données issues des compteurs des abonnés et aux travaux en cours dans le secteur, on essaye de distinguer une augmentation ponctuelle de consommation chez un abonné, d'une fuite. En cas de suspicion de fuite, on procède à une sous-sectorisation pour localiser la fuite dans un secteur plus petit. »

Recherche de fuite Localisation 3 m

Sectorisation

linéaire de

en moyenne

RÉPARER LA FUITE

« Après sécurisation du chantier, et avoir prévenu les habitants, l'équipe procède à la réparation en posant un collier de réparation ou en sectionnant la conduite ou la pièce et en la remplaçant par une neuve. »

LOCALISER PRÉCISÉMENT LA FUITE

« Nous utilisons des appareils de corrélation électroacoustique et d'écoute électronique amplifiée. Toutefois, l'oreille humaine reste un outil très fiable et nous utilisons pour cela un système d'écoute mécanique directement au sol qui ressemble un peu à un stéthoscope de médecin. »

Soussectorisation Localisation linéaire de

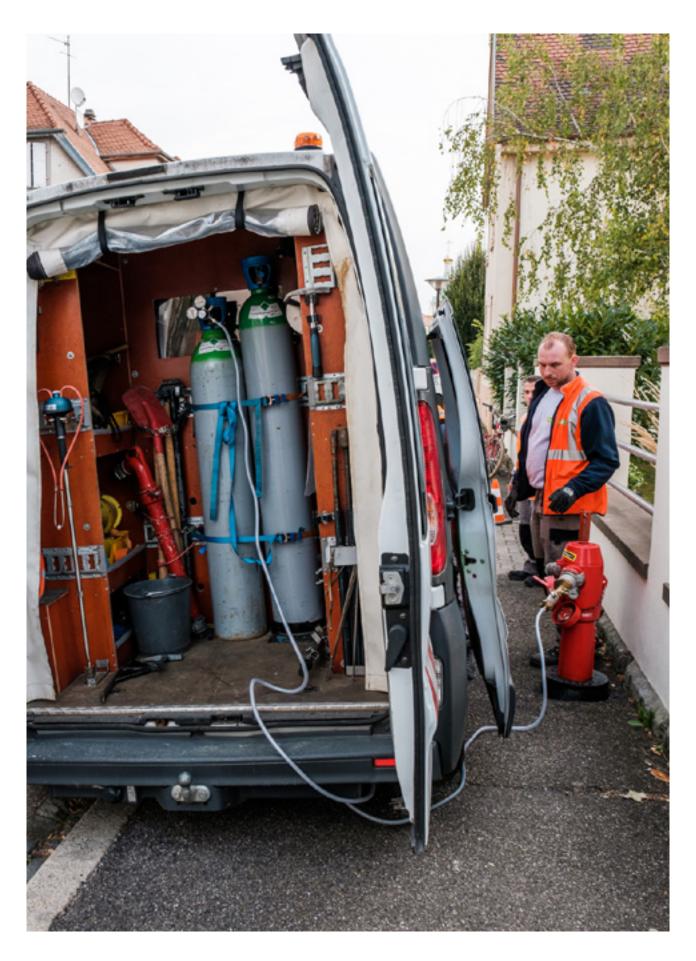
4 km

METTRE EN ŒUVRE LA SOUS-SECTORISATION EN MANŒUVRANT LES VANNES

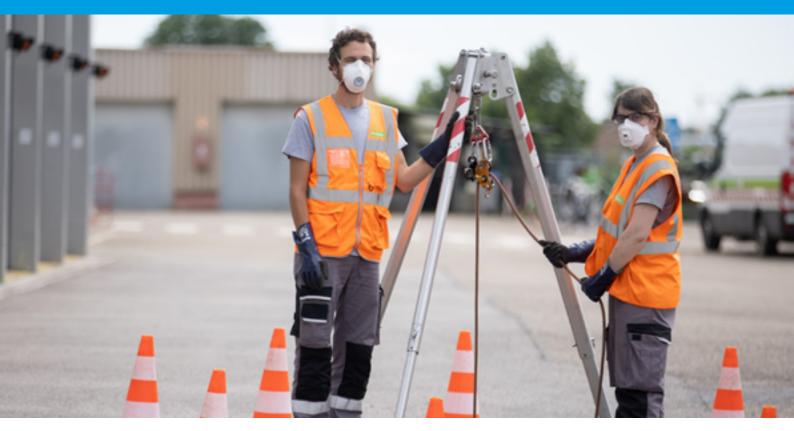
« Créer un sous-secteur, c'est isoler certaines conduites en fermant les vannes de sectionnement sur le réseau. Après avoir repéré les vannes sur plan, et sur le terrain et après avoir sécurisé l'accès à la bouche à clé sur la chaussée, l'opérateur ferme la vanne et actionne une purge combinée sur poteau incendie afin de garantir la qualité de l'eau. »

VÉRIFIER LE RESPECT DES EXIGENCES DU SDIS SUR POTEAUX INCENDIE

« Le SDIS exige un certain volume d'eau sur un poteau incendie. Lorsqu'on sous-sectorise, on supprime ponctuellement le caractère maillé du réseau. Il faut donc vérifier que le volume est toujours disponible en procédant à une mesure débitmétrique sur le poteau incendie. »







PARTAGER

86

LE PARTENARIAT AVEC L'ENGEES

• La convention cadre avec l'ENGEES a été renouvelée en 2018 pour 3 ans reconductible successivement d'une année dans la limite de 3 fois.

Le partenariat avec l'ENGEES se poursuit avec :

- le projet de recherche avec l'ENGEES et l'équipe de recherche « hydraulique Urbaine » de l'Institut de Mécanique des Fluides et des Solides de Strasbourg portant sur le traitement alternatif des eaux pluviales par des systèmes plantés de roseaux (site de l'Ostwaldergraben). Une 3º phase d'étude a démarré fin 2019 pour une durée de 3 ans thèse de doctorat avec pour axe de recherche, l'étude des impacts du vieillissement des techniques alternatives sur leurs fonctionnalités et leurs performances, la caractérisation de la biodiversité végétale des milieux et le devenir des boues accumulées dans le contexte des rejets urbains par temps de pluie.
- un groupe de travail à travers un partenariat IFSTTAR/INRAE portant sur la connaissance des ouvrages de techniques alternatives et leur gestion patrimoniale sur deux territoires urbains (Nantes métropole et l'Eurométropole de Strasbourg) en abordant le sujet de leur maintenance/entretien et des coûts associés.

En 2020, dans le cadre du projet GIEMU ce travail s'est poursuivi sur l'approche coûts et bénéfices des techniques alternatives (noues, bassins à ciel ouvert) sur trois écoquartiers de l'Eurométropole de Strasbourg en prenant en compte leurs spécificités d'ouvrages multifonctionnels et d'entretien multimétiers/multiservices qui ont été traduit en termes de coûts et de bénéfices :

- interne (entretien), par une méthode de comptabilité analytique de coûts complets,
- externes, par l'évaluation des consentements à payer pour les externalités positives par la méthode du Choice Experiment.



COMMUNICATION

En 2020, le service de l'Eau et de l'Assainissement a travaillé sur différents documents de communication à l'attention de ses usagers :

- rapport annuel 2019 disponible en ligne sur le site web strasbourg.eu,
- plaquette Eau de Strasbourg, pour ma santé aussi elle a tout bon!
- sortie d'une campagne #moijelefais,
- plaquette économie d'eau,
- · notes qualité de l'eau,
- windflag pour indiquer les points d'eau,
- · affiches Covid destinées aux points d'eau canicule,
- insertions presse et information sur le site au sujet des lingettes jetées en augmentation durant la crise sanitaire,
- panneaux chantier et didactiques pour le schéma directeur assainissement,
- plaquette concernant les travaux à Geispolsheim.









CONVENTION DE PARTENARIAT (2018-2022) POUR LA MISE EN PLACE DE CONTRATS TERRITORIAUX DE SOLUTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE LA NAPPE D'ALSACE

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est, les services de l'État et la Chambre d'agriculture Alsace, le SAGE Ill-nappe-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres partenaires (dont les organismes prescripteurs agricoles distributeurs de phytosanitaires, OPABA (Organisme Professionnel de l'Agriculture Biologique d'Alsace), la Fédération des coopératives d'utilisation des matériels agricoles) ont signé en janvier 2019 une « convention de partenariat 2018-2022 pour la mise en place de contrats territoriaux de solutions en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau ».

La convention de partenariat doit permettre de répondre d'ici 2022, aux enjeux de reconquête et de préservation de la ressource et aux objectifs fixés par l'Europe, l'État et le SAGE Ill-nappe-Rhin.

Les objectifs sont :

- d'accompagner les projets de territoires relatifs à la protection globale de la ressource en eau, c'est-à-dire des projets collectifs liés à un territoire prenant en compte l'ensemble des enjeux cités ci-dessus,
- de soutenir les changements de systèmes agricoles et la pérennisation de ces changements afin de réduire les transferts d'azote et/ou de produits phytosanitaires dans le milieu naturel,
- de favoriser l'innovation, l'émergence de nouveaux porteurs de projet autour de la création ou de la consolidation de filières de production à bas niveau d'impact sur la ressource en eau,
- d'encourager la transformation et la mise sur le marché de produits agricoles "favorables à l'eau".

Pour les producteurs et distributeurs d'eau potable, leurs engagements principaux sont de :

- s'inscrire dans une démarche préventive de préservation de la ressource plutôt que dans une démarche curative de traitement d'interconnexion,
- piloter, animer, coordonner les contrats de solutions territoriaux,
- contribuer à la transition agricole sur les aires d'alimentation des captages,
- contribuer à mobiliser les outils financiers et d'expérimentations pour la mise en place de paiement pour services environnementaux (PSE) et/ou d'obligations réelles environnementales (ORE),
- contribuer aux développements des filières à bas niveau d'impact.

Ces objectifs sont cohérents et concordants avec les politiques que mènent déjà l'Eurométropole de Strasbourg pour la préservation de la qualité de l'eau et en matière d'agriculture qui consiste à développer une agriculture durable.

Strasbourg.eu



FINANCES ET GESTION DES ABONNÉS





FACTURER

BAISSE DU PRIX DE L'EAU

L'eau a un coût, celui de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages, nécessaires à sa production, sa distribution, son évacuation et son épuration. Ces coûts sont identifiés en toute transparence dans deux budgets annexes, l'un pour l'eau, l'autre pour l'assainissement, dont les dépenses sont financées par le prix de l'eau.

UNE CONVERGENCE DES TARIFS DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les tarifs de ventes d'eau sont, pour les abonnements des compteurs de diamètre 15/20 et pour les premières tranches de consommation, identiques sur l'ensemble du territoire.

La Commission Eau et Assainissement a validé le 21/10/2015 un scénario de convergence basée sur les éléments suivants:

- atteinte progressive d'un prix cible de la part variable eau à 1,00 €HT en 2020,
- atteinte progressive d'un prix cible de la part fixe eau à 20,00 €HT en 2020.

Le prix global TTC eau et assainissement s'établit ainsi à 2,86 € au 01/01/2020, sur la base d'une évolution annuelle moyenne du prix de l'eau de:

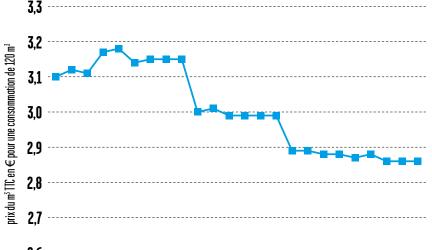
Unité de distribution	Évolution annuelle
Eurométropole Régie	-0,90%
Strasbourg Sud	1,10%
Strasbourg Nord	-1,20%
Ill Andlau	0,90%
La Wantzenau	-0,10%
Les Châteaux	-3,40%
Kolbsheim	-2,80%
Osthoffen	-7,20%

Ce prix moyen de 2,86 € TTC (pour une consommation de 120 m³ an) est inchangé au 1er janvier 2021.

L'évolution des tarifs au cours des 7 dernières années est la suivante.

Prix global TTC du m³ d'eau	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Eurométropole Régie	2,89	2,88	2,87	2,86	2,86	2,86
Strasbourg Sud	2,74	2,77	2,80	2,83	2,86	2,86
Strasbourg Nord	2,94	2,91	2,90	2,87	2,86	2,86
Ill Andlau	2,76	2,78	2,81	2,83	2,86	2,86
La Wantzenau	2,87	2,86	2,86	2,86	2,86	2,86
CCC - Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten	3,32	3,18	3,07	2,97	2,86	2,86
CCC - Kolbsheim	3,21	3,11	3,03	2,95	2,86	2,86
CCC - Osthoffen	4,08	3,58	3,34	3,11	2,86	2,86

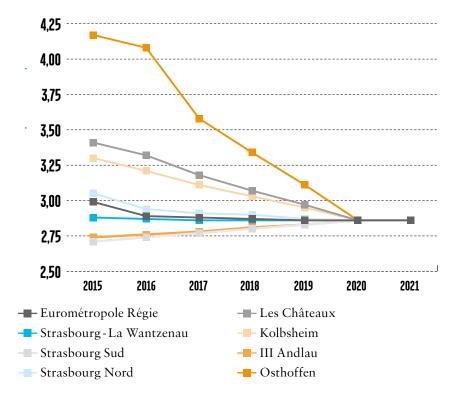
Évolution du prix de l'eau (Unité de distribution Strasbourg)



2,6 01/08 01/09 07/09 01/10 07/10 01/11 07/11 01/12 07/12 01/13 07/13 01/14 07/14 01/15 07/15 01/16 07/16 01/17 07/17 01/18 01/18 01/19 01/20 01/21



Évolution du prix de l'eau en euros



QUI DÉCIDE DU PRIX DE L'EAU?

Le prix de l'eau est composé de trois rubriques distinctes (arrêté du 10 juillet 1996) :

- une part destinée au financement du service public de l'Eau potable,
- une part destinée au financement du service public de l'Assainissement,
- une part destinée au financement des organismes publics apportant leur concours aux services d'Eau et d'Assainissement: Agence de l'eau et État.

Pour les deux premières parts (eau potable et assainissement) c'est la collectivité compétente pour organiser le service public local qui vote les tarifs.

Pour la dernière part, le montant est fixé directement par les organismes publics ou par les lois de finances.

Unité de distribution Strasbourg

Communes de Bischheim, d'Eckbolsheim, de Hoenheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim, d'Oberhausbergen, d'Ostwald, de Reichstett, de Schiltigheim, de Souffelweyersheim, de Strasbourg et de Wolfisheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	-	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3274	0,3934	0,4026	0,4014
TVA sur consommations *		0,1070	0,1136	0,1145	0,1144
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	23,34	21,67	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,28	1,19	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,67	2,67	2,68	2,68
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,87	2,86	2,86	2,86

^{*} Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Ill Andlau

Communes d'Eschau, de Fegersheim et de Lipsheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	0,9500	0,9700	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3274	0,3934	0,4026	0,4014
TVA sur consommations *		0,1053	0,1125	0,1145	0,1144
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,16	20,08	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,11	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m³ (hors abt.)	-	2,64	2,65	2,68	2,68
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,81	2,83	2,86	2,86

 $^{\ ^*}Eurom\'etropole\ assain is sement\ non\ assujetti$



Unité de distribution Ill Andlau Commune de Plobsheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	0,9500	0,9700	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,5121	0,5847	0,5949	0,5935
Fermier épuration	Traité d'affermage	-	-	-	-
TVA sur consommations *	-	0,0726	0,0732	0,0743	0,0743
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,16	20,08	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,11	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,64	2,65	2,68	2,68
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,81	2,83	2,86	2,86

^{*} Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Strasbourg Nord

Communes d'Eckwersheim, de Lampertheim, de Mittelhausebergen, de Mundolsheim, de Niederhausbergen et de Vendenheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	1,0400	1,0200	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3274	0,3934	0,4026	0,4014
TVA sur consommations *	-	0,1103	0,1152	0,1145	0,1144
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	18,71	19,36	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,03	1,06	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,73	2,70	2,68	2,68
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,90	2,87	2,86	2,86

^{*} Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Strasbourg Sud

Communes d'Entzheim, de Geispolsheim, de Holtzheim et d'Oberschaeffolsheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	0,8800	0,9400	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3274	0,3934	0,4026	0,4014
TVA sur consommations *	-	0,1015	0,1108	0,1145	0,1144
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	26,99	23,50	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,48	1,29	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,56	2,62	2,68	2,68
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,80	2,83	2,86	2,86

 $^{*\} Eurom\'etropole\ assain is sement\ non\ assujetti$

Unité de distribution Strasbourg-Sud Commune de Blaesheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	0,8800	0,9400	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,5121	0,5847	0,5949	0,5935
Fermier épuration	Traité d'affermage				
TVA sur consommations *		0,0688	0,0715	0,0743	0,0743
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	26,99	23,50	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,48	1,29	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,56	2,62	2,68	2,68
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,80	2,83	2,86	2,86

^{*} Eurométropole assainissement non assujetti



Unité de distribution La Wantzenau

Commune de La Wantzenau

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	0,9100	0,9600	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,5000	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,3274	0,3934	0,4026	0,4014
TVA sur consommations *	-	0,1031	0,1119	0,1145	0,1144
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	30,40	25,20	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,67	1,39	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m³ (hors abt.)	-	2,60	2,64	2,68	2,68
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,86	2,86	2,86	2,86

^{*} Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution des Châteaux

Communes d'Achenheim, de Breuschwickersheim et d'Hangenbieten

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	0,8800	0,9400	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,1000	1,0700	1,0253	1,0253
TVA sur consommations *	-	0,0688	0,0715	0,0743	0,0743
Abonnement Eau cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	26,99	23,50	20,00	20,00
Abonnement Assainissement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	22,00	11,00	-	-
TVA sur abonnement	-	1,48	1,29	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m³ (hors abt.)	-	2,65	2,67	2,68	2,68
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	3,07	2,97	2,86	2,86

 $^{\ ^*}Eurom\'etropole\ assain is sement\ non\ assujetti$

Unité de distribution des Châteaux Commune de Kolbsheim

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	0,8800	0,8800	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0200	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,1100	1,1100	1,0253	1,0239
TVA sur consommations *	-	0,0688	0,0688	0,0743	0,0743
Abonnement Eau cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	26,99	26,99	20,00	20,00
Abonnement Assainissement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	15,40	15,40	-	-
TVA sur abonnement	-	1,48	1,48	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,66	2,66	2,68	2,68
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	3,03	3,03	2,86	2,86

^{*} Eurométropole assainissement non assujetti

Unité de distribution Osthoffen Commune d'Osthoffen

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2018	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	1,0400	1,0200	1,0000	1,0000
Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	0,0200	0,0100	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,1000	1,0700	1,0253	1,0239
TVA sur consommations*	-	0,0776	0,0759	0,0743	0,0743
Abonnement Eau cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	38,00	29,00	20,00	20,00
Abonnement Assainissement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	22,00	11,00	-	-
TVA sur abonnement	-	2,09	1,60	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m³ (hors abt.)	-	2,82	2,76	2,68	2,68
Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	3,34	3,11	2,86	2,86

 $^{\ ^*}Eurom\'etropole\ assain is sement\ non\ assujetti$



BON À SAVOIR • DEPUIS 1992 : L'EAU PAIE L'EAU

La loi impose aux maires des communes de plus de 3 000 habitants de séparer le budget de l'eau (distribution de l'eau potable et assainissement) du budget principal de la commune. C'est l'utilisateur, et lui seul. qui est appelé à financer les services de l'eau et non plus le contribuable. Les recettes de l'eau et de l'assainissement doivent couvrir toutes les dépenses des services. Chaque dépense, pour la distribution ou l'assainissement, est directement répercutée sur la facture de l'abonné.

LES DIFFÉRENTS POSTES DE FACTURATION

> La distribution de l'eau

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever, traiter et acheminer l'eau jusqu'au consommateur.

> La collecte et le traitement des eaux usées

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

> Les organismes publics:

L'Agence de l'eau utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution.

Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, les travaux de schémas directeurs d'eau potable ou d'assainissement, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

> La part fermier station épuration : Valeaurhin

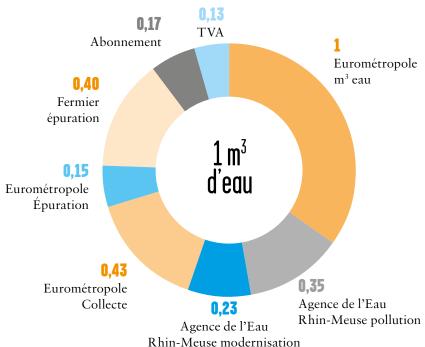
Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à Valeaurhin (groupe SUEZ).

Décomposition du prix de l'eau en €/m³ - Unité de distribution Eurométropole Régie

2,86 euros TTC/m³

Prix de l'eau au 01/01/2021 sur la base d'un abonnement de 120 m³



BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FACTURATION

LE NOMBRE D'ABONNÉS

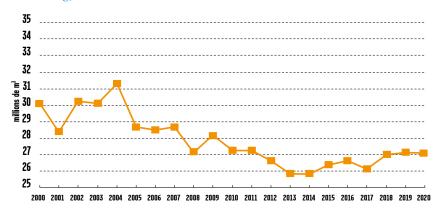
L'Eurométropole compte 72 650 abonnés au 31 décembre 2020, dont 51 273 sur l'unité de distribution Strasbourg.

En milieu urbain, sauf application des dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000 ou pose de compteurs secondaires pour les commerces, les abonnements sont gérés par immeuble. C'est pourquoi un abonnement dessert en moyenne 7 habitants sur l'agglomération (11 habitants sur Strasbourg).



	Habitants	Abonnés	Volumes	Vol/Hab	Hab/Abt
Bischheim	17 347	2050	901713	52	8
Eckbolsheim	7049	1685	337 481	48	4
Hoenheim	11225	1840	581776	52	6
Illkirch-Graffenstaden	27 52 5	4500	1912296	69	6
Lingolsheim	19076	3067	1182831	62	6
Oberhausbergen	5 453	951	269 017	49	6
Ostwald	12713	2372	707 647	56	5
Reichstett	4447	1536	298350	67	3
Schiltigheim	33268	3906	1986046	60	9
Souffelweyersheim	8067	1929	427 508	53	4
Strasbourg	287 532	26466	18 24 0 6 2 9	63	11
Wolfisheim	4230	971	203 113	48	4
Eurométropole Régie	437 932	51 273	27 048 407	62	9
Achenheim	2175	800	155721	72	3
Blaesheim	1327	509	62 526	47	3
Breuschwickersheim	1297	499	79212	61	3
Eckwersheim	1358	534	73 511	54	3
Entzheim	2446	764	168 034	69	3
Eschau	5 4 2 4	1613	245 032	45	3
Fegersheim	5802	1650	501972	87	4
Geispolsheim	7684	2302	420380	55	3
Hangenbieten	1624	523	90 075	55	3
Holtzheim	3726	1112	308730	83	3
Kolbsheim	981	333	52258	53	3
La Wantzenau	3 4 0 3	1023	169731	50	3
Lampertheim	2662	740	103 809	39	4
Lipsheim	2058	529	132043	64	4
Mittelhausbergen	4829	1494	247 637	51	3
Mundolsheim	1670	503	85 594	51	3
Niederhausbergen	2314	856	120649	52	3
Oberschaeffolsheim	837	159	19 165	23	5
Osthoffen	4535	1439	174328	38	3
Plobsheim	5884	1957	345 376	59	3
Vendenheim	5948	2038	330680	56	3
Convention SDEA	67984	21 377	3886463	57	3
TOTAL	505 916	72650	30934870	61	7

Évolution des volumes facturés entre 2000 et 2020 (Unité de distribution Strasbourg)



Après une diminution sensible (-17,4%) entre 2004 et 2013, les volumes facturés sont relativement stables depuis 5 ans (-0,5% en 2020) : la hausse de la population et la diminution des consommations se compensent globalement.

Cette stabilité est générale dans les principales agglomérations françaises. Elle traduit une sensibilisation forte des usagers pour la maîtrise des consommations d'eau.

LA RELATION AUX USAGERS

GARDER LE CONTACT

Les services de l'Eau et de l'Assainissement sont à l'écoute des abonnés les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Aux autres horaires ce sont les services d'urgence qui prennent le relais.

Facturation, ouverture de compteur, questions d'assainissement, chaque jour les services réceptionnent vos appels et vos courriers.

Toutes vos requêtes bénéficient d'un dispositif de suivi informatisé.



Pour toute question contactez le Guichet unique d'accueil

03 68 98 51 75

ou par mail :

eauassainissement@strasbourg.eu



03 88 39 12 89

Permanence 24h/24 rupture de conduites d'eau



03 88 40 05 96

Permanence 24h/24 débouchage de conduites d'assainissement

ALLER AU-DEVANT DES USAGERS

Sur le territoire communautaire, près de 80 % de l'habitat est collectif. Les factures d'eau et d'assainissement ne sont donc pas toujours adressées directement aux usagers.

FORMULAIRES ET PROCÉDURES EN LIGNE

Pour accéder aux formulaires en ligne rendez-vous sur https://www.strasbourg.eu/demarches-eau-assainissement



72650

abonnés dont

51 273

sur la ville de Strasbourg et les 11 communes de première périphérie

7

Nombre moyen d'habitants desservis par abonnement sur l'Eurométropole

2,86 euros TTC/m³

Prix de l'eau au 01/01/2021 sur la base d'un abonnement de 120 m³

30 934 870 m³

Volume facturé sur 33 communes Eurométropole

61 m³

Consommation moyenne par habitant

TARIF ET DÉLIBÉRATION TARIFAIRE



COMMENT EST CALCULÉ LE PRIX DE L'EAU:

La distribution de l'eau potable n'est qu'une des composantes du prix de l'eau. La collecte des eaux usées, l'assainissement, la préservation de la ressource et des milieux représentent des coûts facturés par les différents prestataires ou organismes.

Ils sont clairement détaillés sur votre facture d'eau:

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2020 (en euros TTC)	
01 DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE			
Eurométropole m³ eau	Conseil métropolitain	1,0000	
Abonnement annuel compteur 15 & 20 mm	Conseil métropolitain	20,00	
TVA sur abonnement 5,5 %		1,10	
02 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX US	SÉES		
Eurométropole collecte	Conseil métropolitain	0,4304	
Eurométropole épuration	Conseil métropolitain	0,1520	
Fermier station d'épuration	Traité d'affermage	0,4026	
TVA sur consommations (2)		0,1145	
03 ORGANISMES PUBLICS			
AERM ⁽¹⁾ pollution	Agence de l'Eau	0,3500	
AERM ⁽¹⁾ collecte	Agence de l'Eau	0,2330	
Prix unitaire TTC m³ (hors Abt)		2,68	
Prix moyen du m³(3)		2,86	



Carafe d'eau en vente au prix de 8 €

Ce prix est celui facturé lorsque l'abonné est le client final.

Les différents postes de facturation

> La distribution de l'eau: Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever et acheminer l'eau jusqu'au consommateur.

et le traitement des eaux usées: Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration

> La collecte

des eaux usées.

> La part fermier station d'épuration : ValeauRhin

Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées. Depuis le 1er octobre 2018, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à ValeauRhin (Suez eau France).

> Les organismes publics:

L'agence de l'Eau utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

⁽¹⁾ Agence de l'Eau Rhin-Meuse ⁽²⁾ Taux de TVA applicables: Eau et pollution 5,5 % / Collecte et épuration 0 % / Fermier épuration 10 % ⁽³⁾ TTC avec abonnement (120 m³)



PRESTATIONS EAU POTABLE (extrait de la délibération du 18 décembre 2019) Les prestations eau potable sont soumises à la TVA aux taux en vigueur.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF***
Location de prise d'eau	Tarif* de location de prise d'eau occasionnelle ou temporaire pour un compteur de diamètre inférieur ou égal 20 mm (prix auquel se rajoute l'eau consommée et les frais de gestion)	forfait journalier	0,588€
LES INTERVENTIONS DES PERSONNELS DE L'EAU LORSQU	JE LEUR INTERVENTION EST RENDUE NÉCESSAIRE SUR UN DOMAINE PRIVÉ		
pour une intervention en urgence	Mise à disposition d'une pelle avec chauffeur	heure	124,80€
en dehors des heures ouvrées du service de l'Eau et de l'Assainissement	Mise à disposition d'une excavatrice avec chauffeur	heure	186,00€
pour une intervention spécifique des agents du service de l'Eau et de l'Assainissement	Prélèvement et analyse bactériologique ; le traitement des résultats**	forfait	164,40€
pour un diagnostic rapide ou un contrôle sur le dysfonctionnement du réseau	Intervention d'un agent (déplacement et main-d'œuvre) pour une relève ponctuelle (en cas de déménagement par exemple), pour un contrôle du branchement		51,49€
	Intervention d'une équipe de 2 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable		82,42€
	Intervention d'une équipe de 3 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable		184,80€
COMBIEN COÛTE VOTRE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'	EAU?		
Se raccorder au réseau public ***	Tarif de participation du propriétaire aux frais d'étude et d'établissement d'un devis pour un branchement	forfait	127,68€
Tarif de participation du propriétaire aux frais administrat	ifs, de contrôle, suivi de chantier et de travaux sur domaine public pour un branchement	forfait	215,28 €
COMPTEURS D'EAU			
Difficulté de relève ou d'accès dans un regard	Inaccessibilité du compteur situé dans une fosse ou un regard, engageant la responsabilité de l'abonné (couvercle recouvert, enterré, détérioré, regard non conforme), nécessitant de revenir sur site ultérieurement pour effectuer la relève visuelle du compteur ou toute intervention de maintenance sur le branchement. Le second déplacement, après règlement du désordre par l'abonné, est facturé.	forfait	99,96€
Contrôle des indications du compteur chez l'abonné (mise en place d'un compteur en série)	Sur demande de l'abonné, intervention d'une équipe de 2 agents pour vérifier contradictoirement les indications de consommation d'eau du compteur, par branchement d'un second compteur en série et comparaison immédiate des volumes d'eau consommés sur les 2 compteurs. Forfait incluant déplacement et main-d'œuvre.	forfait	117,50€
Tarif de participation du propriétaire pour remplacement de compteur sur branchement existant en cas de détérioration ou de gel	Lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée pour défaut d'entretien, vandalisme, absence de protection contre le gel Remplacement complet du compteur, du module de radio-relève, des accessoires (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint). Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 259,48 € pour compteur DN 20
Remplacement du module de radio-relève arraché ou détérioré			145,43€
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur principal sur branchement existant	Repose de compteur sur un branchement existant, suite à dépose préalable (chantier, démolition, reconstruction) Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	tion, reconstruction) comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (support, forfait nti-retour, robinet-vanne, raccord, joint). Le compteur et le module de radio-	
Frais d'études et d'établissement d'un devis pour pose pour un branchement	d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable	forfait	88,20€
Frais administratifs, de contrôle et suivi de chantier pou sur un branchement	r pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable	forfait	113,64€

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION		TARIF
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur secondaire sur branchement existant	Pose d'un compteur secondaire sur un branchement existant (par exemple dans le cas d'un local à usage mixte habitation / commerce desservi par un branchement unique). Objectif d'un suivi de consommation séparé, sur 2 abonnements distincts. Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (té, coude, support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 196,49 € pour compteur DN 20
Tarif de participation du propriétaire pour vérification du compteur d'eau	En cas de contestation de l'abonné concernant la mesure de consommation d'eau faite par le compteur en place. Intervention d'une équipe de 2 agents pour démonter le compteur en place et le remplacer par un nouveau. Réalisation du contrôle du compteur incriminé par une société agréée. Prestation facturée à l'abonné si le compteur est dans la tolérance de mesure réglementaire. Forfait incluant : déplacement et main-d'œuvre pour dépose du compteur incriminé, montage d'un nouveau compteur - qui restera en place quel que soit le résultat de l'analyse du compteur déposé - frais d'expédition et frais de contrôle du compteur incriminé par une société agréée.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 266,64 € pour compteur DN 20

La totalité des tarifs pour la réalisation de branchement est contenue dans la délibération du 18 décembre 2019

* donnée pour un volume <200,000 m² et un compteur de diamètre nominal (332.

La totalité des tarifs de vente d'eau (toutes les communes, tous les diamètres et tous les volumes) est contenue dans la délibération du 18 décembre 2019

*** compliation des tarifs II.13 et III.12

*** donnée pour les frais d'études d'un devis pour branchements de diamètres 25/32 ou 32/40.

*** donnée pour les frais d'études d'un devis pour branchements de diamètres 25/32 ou 32/40.

Les tarifs c'dessus sont valables pour les prestations réalisées sur les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim, périmètre d'exploitation du réseau d'eau en régie par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les 21 autres communes de l'Eurométropole, le réseau d'eau est exploité par le SDEA. S'adresser au 03 88 19 29 99 pour toute information concernant les tarifs pratiqués.

**** tarif TIC sur la base d'un taux de TVA normal à 20%. Un taux de TVA à taux réduit pourra être applicable sous conditions pour certaines prestations dans le respect des dispositions fiscales en vigueur.





PRESTATIONS ASSAINISSEMENT (extrait de la délibération du 18 décembre 2019) Les prestations assainissement ne supportent pas la TVA.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION		
RACCORDEMENT AU RÉSEAU d'assainissement collectif cor Oberhausbergen, Osthoffen, Strasbourg et Wolfisheim	mmunes de Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Ko	olbsheim, Obershae	ffolsheim
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles jusqu'à 3 logements : Tarif de base		305,00 €
Frais d'instruction de dossier de raccordement au réseau public d'assainissement	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles collectifs de plus de 3 logements : - à partir du 4° logement, en plus du tarif de base, plus-value par logement		19,00€
	Pour la rénovation, la transformation ou une petite extension des sanitaires d'un immeuble existant (jusqu'à 3 logements) - Tarif de base : ½ tarif		152,50€
	Frais d'information des notaires nécessitant un contrôle sur site, dans le cadre de la mutation d'une propriété bâtie		145,00€
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles à usage tertiaire, artisanal et d'activités diverses : en plus du tarif de base, plus-value par bloc sanitaire		19,00€
	Instruction de dossiers assimilés domestiques		370,00€
	Instruction de dossiers non domestiques de nouveaux établissements		400,00€
	CHEMENTS les dépenses entrainées par les travaux d'execution de la partie, publique des nent aux dispositions de l'article L 1331-2 du code de la sante publique.	branchements, au c	oût réel des
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour l'ensemble des cor	nmunes de l'Eurométropole		
Frais d'instruction et de contrôle pour l'Assainissement Non Collectif (ANC)	Contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et de la mise en conformité d'installations existantes (Réhabilitation).		349,00€
	Diagnostic et contrôle du bon fonctionnement des dispositifs existants (Contrôle périodique)		98,00€
	Contrôle en cas de vente		209,00€
INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION UNITÉ			TARIF
DÉBOUCHAGE Intervention de débouchage d'une durée égale ou inférie Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un vél			
Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h			166,00€
Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h		1/2 h	207,50€
Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h		249,00€	
Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1/2 h		332,00€	
		1/2 h / sup.	85,00€
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h		1/2 h / sup.	106,25€
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h		·	127,50€
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fe	ériés et le dimanche de jour comme de nuit	1/2 h / sup.	170,00€
VIDANGE Intervention de vidange d'un séparateur à graisse ou à féc Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un vél En fonction du volume (m³) de la fosse à vidanger. * À cette prestation se rajoute le retraitement en station d	icule de type hydrocureuse (1 véhicule et deux agents).		
Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h		1/2 m ³	182,00 €*
Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1/2 m³		1/2 m³	227,50 €*
Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h		273,00 €*	
Majoration de 100 % Les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1/2 m³		364,00 €*	
Par ½ m³ supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h /2m³ / sup		101,00 €*	
Par ½ m³ supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h /2m³ / sup		126,25 €*	
Par ½ m³ supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h		151,50 €*	
Par ½ m³ supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit /2m³ / sup		202,00 €*	

**Tollement de graisses y matistes de vidange ; tanife voorlaant samestinellement selone le taalet d'affremage en vigueur par l'apploitant de la station d'équaration. **Tollement des maties de curage ; tanife vais boile le statie en vigueur à la station d'équaration de Stataboug - Pris à la tonne Tonne 10 nome 10	INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF
Tratement des graisses: prestation futurée selon le suif en vigieur à la station dépuration de Strasbourg. Prix à la tonne 10mme 16,6488 c° Tratement des matières de vidange; prestation futurée selon le tardi en vigieur à la station dépuration de Strasbourg. Prix à la tonne 10mme 7,000 c° 16,6488 c° Tratement des bouses de curage; prestation futurée selon le tardi en vigieur à la station dépuration de Strasbourg. Prix à la tonne 10mme 7,000 c° 17,000 c			
Trailement des boues de curage : prestation factuée selon le tarif en vigueur via le marché en place - Prix à la tonne 18.9ECTION L'ÉLÉVISE RISPECTION L'ÉLÉVISE RESPECTION L'ÉLÉVISE RESPECTION L'ÉLÉVISE RESPECTION L'ÉLÉVISE Propriée d'une installation avec une inspection télévise du branchement ou d'un rollecteur d'une durée égale à 1 heure. Celt s'omplied l'éLévisitement et intervention d'un vehicule de type hydrocureus et d'un véhicule léger La 1 ménure sera factuée au minimum à 1 heure puis par autre de l'autre d'une de l'autre d'une de l'autre d'une de l'autre d'une d'un	Traitement des graisses : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne		
INSPECTION LEGIVICE AND CONTROLL SERVICE A	Traitement des matières de vidange : prestation facturée selon le tarif en viqueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	16,6488 €*
Expentises fune installation avec une inspection téléviée du branchment ou d'un collecteur d'une durée égale à 1 heure. Cola comprent à le déplacement et l'intervention d'un wéhicule ét pre hydrocureus et d'un véhicule fèger. La 1 th heure sons facturée au minimum à l'hourre puis par clack comprend à le déplacement (et l'annué au sendre de 5 h à 1 h 1 h 232/00 € Majoration de 105 k du lundi au samedie die 7 h à 17 h 1 h 40,50 € Majoration de 105 k du lundi au samedie intre 20th et 3 h 1 h 654,00 € Majoration de 105 k les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 654,00 € Par 15 heure supplémentaire - Samis majoration du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 1 h 12 h 1 sup. 27,00 € Par 15 heure supplémentaire - Majoration de 50 k du lundi au vendredi de 7 h à 10 h 1 k 1 sup. 27,00 € Par 15 heure supplémentaire - Majoration de 100 k les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 1 h 54,00 € Par 15 heure supplémentaire - Majoration de 100 k les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 1 h 1 k 1 sup. 40,00 € Par 15 heure supplémentaire - Majoration de 100 k les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 1 h 1 k 1 sup. 50,00 € Par 15 heure supplémentaire - Majoration de 100 k les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 1 h 1 k 1 sup. 50,00 € Par 15 heure supplémentaire - Majoration de 100 k les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 1 h 4 k 200 € Majoration de 105 k du lundi au vendredi de 7 h à 1 h 1 h 4 k 200 € Majoration de 105 k du lundi au vendredi de 7 h à 1 h 1 h 4 k 200 € Majoration de 105 k du lundi au vendredi de 7 h à 1 h 1 h 4 k 200 € Majoration de 105 k du lundi au vendredi de 7 h à 1 h 1 h 4 k 200 € Majoration de 105 k du lundi au vendredi de 7 h à 1 h 1 h 4 k 200 € Majoration de 105 k du lundi au vendredi de 7 h à 1 h 1 h 4 k 200 € Majoration de 105 k les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 9 k 200 € Majoration de 205 k du lundi au vendredi de 7 h à 1 h 1 h 4 k 200 € Majoration de 205 k du	Traitement des boues de curage : prestation facturée selon le tarif en vigueur via le marché en place - Prix à la tonne	Tonne	78,00 €**
Majoration de 25% du lundi au vendredi de 17h a 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50% du lundi au samedi entre 20h et 5h Majoration de 50% du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 490,500 € Majoration de 100% les jours fiérés et le dimanche de jour tomme de nuit 1h 654,000 2r2 ½ heure supplémentaire. Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 2r2 ½ heure supplémentaire. Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 2r2 ½ heure supplémentaire. Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 2r2 ½ heure supplémentaire. Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 2r2 ½ heure supplémentaire. Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 2r2 ½ heure supplémentaire. Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 10m comme de nuit 2r2 ½ / supplementaire. Majoration de 100% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 2r2 ½ / supplementaire. Majoration de 10m du su vendredi de 7h à 17h 2r3 ½ heure supplémentaire. Majoration de 10m du su vendredi de 7h à 17h 2r5 ½ vendre supplémentaire. Majoration de 10m du su vendredi de 7h à 17h 2r5 ½ vendre supplémentaire. Majoration de 10m du su vendredi de 7h à 17h 2r5 ½ vendre supplémentaire. Majoration de 10m du su vendredi de 7h à 17h 2r5 ½ vendre supplémentaire. Majoration de 10m du su vendredi de 7h à 17h 2r5 ½ vendre supplémentaire. Majoration de 10m du su vendredi de 7h à 17h 2r5 ½ vendre supplémentaire. Majoration de 10m du su vendredi de 7h à 17h 2r5 ½ vendre supplémentaire. Majoration de 10m au vendredi de 7h à 17h 2r7 ½ vendre supplémentaire. Vendredi de 7h à 17h 2r7 ½ vendredi de	INSPECTION TÉLÉVISÉE Expertise d'une installation avec une inspection télévisée du branchement ou d'un collecteur d'une durée égale à 1 heure. Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse et d'un véhicule léger . La 1™ heure sera facturée tranche d'une ½ heure à chaque dépassement.	e au minimum à l'h	eure puis par
Majoration de 50% du lundi au samedi entre 20h et 5h Majoration de 100 % Les jours feriés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 654,00 € Par 15 heure supplémentaire - Majoration de 100 % us vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 27.0 € Par 15 heure supplémentaire - Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 33.75 € Par 15 heure supplémentaire - Majoration de 25% du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1/2 h / sup. 40.50 € RECHERCHE D'OBJETS Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisant de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention. Sans majoration du lond au vendredi de 7h à 17h 48.00 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 48.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 48.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 48.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 48.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 48.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 48.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 48.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 49.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 40.00 € Majo	Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1h	327,00€
Majoration de 100 % Les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit Par l's Neue supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 27,00 € Par l's Neue supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 27,00 € Par l's Neue supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 17 h à 20 h le samedi de 5 h à 20 h 17,2 h / sup. 40,50 € Par l's Neue supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20 h et 5 h 17,2 h / sup. 40,50 € Par l's Neue supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20 h et 5 h 17,2 h / sup. 54,00 € REFRIENCIFE DOUSES Intervention pour une recherche d'objets d'uers dans un ouvrage d'assainissement (guisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7 h à 17 h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 7,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 7,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 7,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 7,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 10 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 11 € 7,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 11 € 7,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 11 € 7,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 11 € 7,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 12 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 13 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 14 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 15 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 16 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 17 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 18 € Majoration de 50 % du lund	Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1h	408,75€
Par 15 heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7 h à 17h Par 15 heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7 h à 20h le samedi de 5 h à 20h 1/2 h / Sup. 33.75 € Par 15 heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7 h à 20h le samedi de 5 h à 20h 1/2 h / Sup. 54.00 € Par 15 heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1/2 h / Sup. 54.00 € EECHERCHE DOBLES Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7 h à 17h 1 h 48.00 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7 h à 20h le samedi de 5 h à 20h Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7 h à 17h 1 h 5 double de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 5 double 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 6 double 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 6 double 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 6 double 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 6 double 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 6 double 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 6 de jours de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 6 de jours de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 7 de jours de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 7 double 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 7 double 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 7 de jours de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 7 de jours de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 7 de jours de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 7 de jours fériés et le dimanche de jour comme de	Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1h	490,50€
Par 1/s heure supplémentaire - Majoration de 25% du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1/2 h / sup. 33,75 € Par 1/s heure supplémentaire - Majoration de 50% du lundi au samedi entre 20h et 5h 1/2 h / 5up. 40,50 € BECHERCHE D'OBLETS Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention. BECHERCHE D'OBLETS Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention. Bass majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1 h 48,00 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 20h le samedi de 5h à 20h 1 h 60,00 € Majoration de 50% du lundi au samedi entre 20h et 5h 1 h 72,00 € Intervention d'on ouvrier spécialisé en majonanerie, electromécanique, métallerie, mécanique, ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule lége) et 1 h d'intervention d'un ouvrier spécialisé en majonanerie, electromécanique, métallerie, mécanique, ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule lége) et 1 h d'intervention d'un ouvrier spécialisé en majonanerie, electromécanique, métallerie, mécanique, ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule lége) et 1 h d'intervention d'un auvrier spécialisé en majoranerie de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1 h 47,96 € Majoration de 10% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 59,95 € Majoration de 10% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 95,95 € Majoration de 10% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 95,95 € Majoration de 10% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 95,95 € Majoration de 10% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 95,95 € Majoration de 10% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 95,95 € Majoration de 10% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 95,95 € Majoration de 10% les jours feriés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 104,80 € M	Majoration de 100 % Les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1h	654,00€
Par 1/s heure supplémentaire - Majoration de 50% du lundi au samedi entre 20h et 5h Par 1/s heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours férés et le dimanche de jour comme de nuit 1/2 h / sup. 54,00 € RECHERCHE DO LINGUESTE Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention. Sans majoration du lundi au venderde de 7h à 17h 1h 48,00 € Majoration de 50 % du lundi au vandreid de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 60,000 € Majoration de 50 % du lundi au vandreid de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 72,00 € Majoration de 100 % les jours férés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 72,00 € Majoration de 100 % les jours férés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 74,700 € Majoration de 50 % du lundi au vandreid de 7h à 17h 1h 47,700 € Majoration de 50 % du lundi au vandreid de 7h à 17h 1h 77,94 € Majoration de 50 % du lundi au vandreid de 7h à 17h 1h 77,94 € Majoration de 100 % les jours férés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 71,94 € Majoration de 50 % du lundi au vandreid de 7h à 17h 1h 71,94 € Majoration de 100 % les jours férés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 71,94 € Majoration de 100 % les jours férés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 71,94 € Majoration de 50 % du lundi au vandreid de 7h à 17h 1h 72,00 € Majoration de 100 % les jours férés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 71,94 € Majoration de 100 % les jours férés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 71,94 € Majoration de 100 % les jours férés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 71,94 € Majoration de 100 % les jours férés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 72,00 € Majoration de 50 % du lundi au vandreid de 7h à 17h 1h 74,80 € Majoration de 50 % du lundi au vandreid de 7h à 17h 1h 74,80 € Majoration de 50 % du lundi au vandreid de 7h à 17h 1h 74,80 € Majoration de 50 % du lundi au vandreid de 7h à 17h 1h 74,80 € Majoration de 50 % du lundi au vandrei	Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1/2 h / sup.	27,00€
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 12 h / sup. 54,00 €	Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1/2 h / sup.	33,75€
RECHERCHE D'OBJETS Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 48,00 € Majoration de 25 % du lundi au sune diredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 72,00 € Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 70,00 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 96,00 € INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un auvrier spécialisé en mazonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique, ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (vehicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 47,96 € Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 71,94 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 95,92 € INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention of 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 95,92 € INTERVENTION SPÉCIFIQUE Majoration de 20 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 20 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 20 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 20 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 20 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 20 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 20 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 78,60 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 10,480 € MOIOPONTE (max 190m²h), max 22m) Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 21,2h / sup. 48,50 € Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 21,2h / sup. 48,50 € Coût de 1s Fourniture en cas nécesit	Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h		
Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention. Al 8,00 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 25% du lundi au samedi entre 20h et 5h Majoration de 50% du lundi au samedi entre 20h et 5h Majoration de 50% du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de nuit Intervention d'un avurier spécialisé en mayonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique, ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 47,96 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 25% du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50% du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50% du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 100% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 71,94 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 52,50 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 100% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 78,60 € Majoration de 100% les jours feriés et l	Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1/2 h / sup.	54,00€
Majoration de 25% du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50% du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 72,00 € Majoration de 100% les jours férés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 96,00 € Intervention Spécificus Intervention Spécificus Intervention d'un ouvrier spécialisé en maçonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique, ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 47,96 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50% du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 95,92 € INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 100% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 247,00 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 27h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration d			
Majoration de 50% du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 72,00 € Majoration de 100% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 96,00 € INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un ouviers pécialisé en maçonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique, ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 47,96 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 71,94 € Majoration de 100% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 75,92 € INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 78,60 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 78,60 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 78,60 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 78,60 € Majoration de 100% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 104,80 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25% du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 27,50 € Par ½ heure supplémentaire. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire. Sans majoration de 100% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 28,00 € Cotit des fournitures en cas nécessité. Cotit des fournitures en cas nécessité. Lors d'intervention d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de fournitures en cas nécessité. Lors d'int	g		
Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 96.00 € INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un ouvrier spécialisé en maçonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique, ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 59,95 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 59,95 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 95,95 € Intervention SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 65,50 € Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 78,60 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 104,80 € MOTOPOMPE (max 190m²)h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 104,80 € MOTOPOMPE (max 190m²)h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 201h le samedi de 5h à 20h 1h 207,50 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 201h le samedi de 5h à 20h 1h 207,50 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 20h le samedi de 5h à 20h 1h 207,50 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 20h le samedi de 5h à 17h 201h le samedi de 5h à 20h 11/2 h/sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 20h le samedi de 5h à 17h 200 le samedi d	Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1h	60,00€
Intervention of un ouvrier spécialisé en maçonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique, ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1 h d'intervention. Adjoration de 25% du lundi au vendredi de 17 h à 20h le samedi de 5 h à 20h Majoration de 50% du lundi au vendredi de 17 h à 20h le samedi de 5 h à 20h Majoration de 50% du lundi au samedi entre 20h et 5 h Majoration de 100% les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1 h 95,92 € NTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1 h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 17 h à 17h 1 h 52,40 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 17 h à 20h le samedi de 5 h à 20h Majoration de 50% du lundi au vendredi de 17 h à 20h le samedi de 5 h à 20h Majoration de 50% du lundi au vendredi de 17 h à 20h le samedi de 5 h à 20h Majoration de 50% du lundi au vendredi de 17 h à 20h le samedi de 5 h à 20h MOJOPOMEE (max 190m²) In, max 22 m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1 h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7 h à 17h 1 h 104,80 € MOJOPOMEE (max 190m²) In, max 22 m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1 h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7 h à 17h 1 h 245,00 € Mojoration de 50% du lundi au vendredi de 7 h à 17h 1 h 245,00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7 h à 17h 1 h 245,00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7 h à 17h 1 h 245,00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7 h à 17h 1 h 245,00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7 h à 17h 1 h 247,00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7 h à 17h 1 h 247,00 € Majoration de 50% du lundi au vendredi de 7 h à 17h 1 h	Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h		72,00€
Intervention d'un ouvrier spécialisé en maçonnerie, electromécanique, métallerie, mécanique, ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 71,94 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit NERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 78,00 € Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 78,00 € Mojoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 104,80 € MOTOPOMPE (max 190m²/h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 216 /s up. Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 112 h /s up. 48,50 € Coût des Fourniture en cas nécessité. Coût de la Fourniture en cas nécessite. Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de four d'adata, majoré de 10,92 % Hours l'autoriture de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40	Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1h	96,00€
Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 71,94 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 71,94 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 75,95 € NTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 25 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 78,60 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 104,80 € MOTOPOMPE (max 190m²/h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 226,750 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 226,750 € Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 11/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 11/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 11/2 h / sup. 48,50 € Coût des TOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité.	INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un ouvrier spécialisé en maçonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique, ou égoutier. Cela comprend : le déplacemen	t (véhicule léger) et	1h d'intervention.
Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 71,94 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 95,92 € INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 104,80 € MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 204,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 207,50 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 428,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 428,00 € Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 49,50 € FOURNITURE Coût de la Pourniture en cas nécessité. COût des fournitures au pri d'achat, majoré de 10,92 % pour frais généraux.	Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1h	47,96€
Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 95,92 € INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 52,40 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 78,60 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 104,80 € MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 267,50 € Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 321,00 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 428,00 € Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 60,63 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1/2 h / sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1/2 h / sup. 72,75 € COût de la Fourniture en cas nécessité.	Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1h	59,95€
INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50% du lundi au samedi entre 20h et 5h Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 50 % du lundi au vendredi d	Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1h	71,94 €
Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 78,60 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 428,00 € Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 27,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au vendredi de 7h à 20h le samedi de 5h à 20h 1/2 h / sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1/2 h / sup. 72,75 € Coût de la Fourniture en cas nécessité.	Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1h	95,92€
Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 267,50 € Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 321,00 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 428,00 € Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1/2 h / sup. 60,63 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1/2 h / sup. 72,75 € Pour ½ heure supplémentaire - Majoration de 20 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 10,92 % pour frais généraux. Coût de la Fourniture en cas nécessité.	INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhic	ule léger) et 1h d'ir	tervention.
Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 321,00 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 428,00 € Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 60,63 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1/2 h / sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1/2 h / sup. 72,75 € Pour Nithure Coût de la Fourniture en cas nécessité.	Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1h	52,40€
Motopompe (max 190m³/h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 428,00 € Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 11/2 h / sup. 60,63 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 11/2 h / sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 11/2 h / sup. 72,75 € POURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité.	Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1h	65,50€
MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1h 267,50 € Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 321,00 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 428,00 € Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 11/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 11/2 h / sup. 60,63 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 11/2 h / sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 11/2 h / sup. 77,75 € FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité. Coût de la Fourniture en cas nécessité. Coût des fournitures au pri d'achat, majoré de 10,92 % LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,). Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1h	78,60€
Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention. Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1h 214,00 € Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 321,00 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 428,00 € Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1/2 h / sup. 60,63 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1/2 h / sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1/2 h / sup. 72,75 € FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité.	Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1h	104,80€
Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 428,00 € Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1/2 h / sup. 60,63 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1/2 h / sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1/2 h / sup. 77,70 € FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité. Coût de la fourniture mise en œuvre, majoré de fournitures au pri d'achat, majoré de 10,92 % LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,). Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m) Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhic	ule léger) et 1h d'ir	itervention.
Majoration de 50% du lundi au samedi entre 20h et 5h 1h 321,00 € Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 428,00 € Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 11/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 11/2 h / sup. 60,63 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 11/2 h / sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 11/2 h / sup. 97,00 € FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité. Coût de la Fourniture en cas nécessité. Coût de la Fourniture en cas nécessité. Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de fournitures au pri d'achat, majoré de 10,92 % LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,). Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1h	214,00€
Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1h 428,00 € Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 11/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 11/2 h / sup. 60,63 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 11/2 h / sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 11/2 h / sup. 97,00 € FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité. Coût de la Fourniture en cas nécessité. Coût de la Fourniture sa up rification nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de fournitures au prificant, majoré de 10,92 % LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,). Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1h	267,50€
Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h 1/2 h / sup. 48,50 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h 1/2 h / sup. 60,63 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h 1/2 h / sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1/2 h / sup. 97,00 € FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité. Coût de la Fourniture en cas nécessité. Coût de la Fourniture su priémentaire spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de fournitures au pri d'achat, majoré de 10,92 % LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,). Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	1h	321,00€
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1/2 h / sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1/2 h / sup. 97,00 € FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité. Coût de la Fourniture en cas nécessité. Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de fournitures au pri d'achat, majoré de 10,92 % LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,). Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1h	428,00€
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1/2 h / sup. 72,75 € Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1/2 h / sup. 97,00 € FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité. Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de fournitures au pri d'achat, majoré de 10,92 % LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,). Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au vendredi de 7h à 17h	1/2 h / sup.	48,50€
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit 1/2 h / sup. 97,00 € FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité. Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de fournitures au pri d'achat, majoré de 10,92 % pour frais généraux. LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,). Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 25 % du lundi au vendredi de 17h à 20h le samedi de 5h à 20h	1/2 h / sup.	
FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité. Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de fournitures au pri d'achat, majoré de 10,92% LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,). Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 50 % du lundi au samedi entre 20h et 5h	· ·	
Coût de la Fourniture en cas nécessité. Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de fournitures au pri d'achat, majoré de 10,92 % pour frais généraux. LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,). Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % les jours fériés et le dimanche de jour comme de nuit	1/2 h / sup.	97,00€
Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de 10,92 % pour frais généraux. LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,). Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité.		
Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de 10,92 % pour frais généraux.		fournitures au prix d'achat, majoré
Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des	LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,).		
	Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des bouchers 67100 Strasbourg-Meinau, incluant une salle de réunion - Tarif journalier de 8h à 17h.	/ jour	450,00€





GÉRER

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les recettes et les dépenses du service de l'eau sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, comme l'exige la réglementation budgétaire.

L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2020, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'eau potable ont atteint 44365 K€. Elles comprennent:

- · la consommation d'eau,
- les échanges d'eau avec le SDEA,
- · la redevance pollution collectée pour le compte de l'Agence de l'eau,
- les abonnements dont le tarif varie selon le diamètre du compteur,
- · les branchements réalisés,
- les autres prestations de service.

Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Ventes d'eau	2019	2020
Ventes d'eau - part proportionnelle Eurométropole	30796	30 756
Échanges d'eau avec le SDEA	448	293
Redevance pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10 111	10 145
Ventes d'eau - part fixe Eurométropole	1857	1 812
Réalisations de branchements	1366	724
Subventions reçues	0	65
Autres prestations de services	646	569
Total	45224	44 364

Le recouvrement des ventes d'eau et des autres produits d'exploitation est assuré par les services de la Recette des Finances de l'Eurométropole.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2020 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2019 s'élève à 2,9 %.

En 2020, le conseil métropolitain a admis des créances eau potable en nonvaleurs pour un montant total de 49 K€, et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 56 K€.

AUCUN ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'eau assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par les anciens syndicats d'eau intercommunaux (Ill Andlau, La Wantzenau-Kilstett) et ne comporte aucune dette envers l'Agence de l'eau.

En euros	Encours au 31/12/2020	Intérêts dus – 2020	Capital à rembourser - 2020
Établissements de crédit	324993	9888	23427
Agence de l'eau	Néant	Néant	Néant

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2020 ET PRÉVUS EN 2021

Les investissements réalisés en 2020 (13,8 millions d'euros) et budgétés en 2021 (28,3 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

44,4 M
euros
Total des recettes d'exploitation

2,9 % Taux d'impayés sur le total des facturations émises en 2019



Les investissements réalisés par le service En milliers d'euros

Eau potable	CA 2020	BP 2 021
Schéma directeur de l'alimentation en eau potable	5 097	8 889
Travaux de déplacement du réseau d'eau - tram	20	100
Acquisitions de véhicules et d'engins	184	1 570
Sécurisation de réservoirs d'eau potable	-	-
Travaux sur bâtiments d'exploitation	67	1 657
Ouvrages et mesures	2 283	3 050
Projets informatiques eau-assainissement 2015- 2020	74	480
Réseaux d'eau	3 999	6 420
Extension du réseau d'eau	-	250
Travaux d'eau potable connexes au schéma directeur d'asst	300	3 411
Projets espace public Strasbourg	-	121
Projets espace public Communes	-	-
Crédits annuels - autres investissements eau potable*	1 817	2 371
Total	13 841	28 319

^{*}dont productions immobilisées et remboursement cautions prises eau

RÉSULTATS 2020 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

En mil	liers d'euros	CA 2020
Total c	lépenses fonctionnement	37 644
	Reversements pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10480
	Redevance prélèvement Agence de l'eau Rhin-Meuse	2041
s	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	3918
réell	Exploitation SDEA & coûts 21 communes	1026
Sus	TRR sur facturations	252
	Exploitation (autres directions)	931
Ω	Charges de personnel	7958
	Reversements au budget principal	2882
	Frais financiers emprunts en cours	10
Dépenses d'ordre	Dotations aux amortissements	8 141
Dépe d'or	Autres dépenses d'ordre	5

En mil	liers d'euros	CA 2020
Total 1	recettes fonctionnement	65 573
s	Consommation eau Eurométropole	30756
Recettes réelles	Abonnement eau Eurométropole	1812
tes r	Redevance pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10 145
ecet	Travaux	724
~	Autres produits réels d'exploitation	909
	Quote-part subv. repr. au résultat	660
Recettes d'ordre	Production immobilisée	198
Rece d'or	Autres recettes d'ordre	-
	Excédents antérieurs reportés	20 3 6 9
Résult	at cumulé fonctionnement	27 929

Pour le budget annexe de l'eau potable, l'exercice 2020 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 de 27,9 millions d'euros.

En milliers d'euros		CA 2020
Total	dépenses d'investissement	19360
	Remboursements emprunts et avances en cours	23
	Crédits annuels PE	-
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	-
	Crédits annuels EN - 12 communes	801
	Crédits annuels EN - 16 communes	847
elles	AP 83 Schéma dir. eau Sud (planning AMO)	5082
ses ré	AP 83 Schéma directeur eau PE (Nord)	14
Dépenses réelles	AP 83 Schéma directeur eau potable EN	-
	AP 102 Déviation tram (planning AMO)	20
	AP véhicules	184
	Autres AP EN (dont GP ouvrages)	2352
	Autres AP PE	4299
	AP DCPB	73
dre	Quote-part subv. repr. résultat	660
s d'or	Production immobilisée	198
Dépenses d'ordre	Autres dépenses d'ordre	529
Dé	Déficits antérieurs reportés	4278



En milliers d'euros		CA 2020
Total 1	recettes d'investissement	13 077
s s	Subventions (prévisions)	76
Recettes réelles	Avances Agence Eau	-
~ -	Autres recettes réelles	53
	Autofinancement complémentaire	-
dre	Réserves	4 278
Recettes d'ordre	Amortissements	8 141
cettes	Aménagements urbains / budget M14	-
Re	Autres recettes d'ordre	529
	Excédents antérieurs reportés	-
Solde	section investissement	- 6283

L'exécution de la section d'investissement s'est par ailleurs soldée par un déficit au 31/12/2020 de 6,3 millions d'euros.

PPI 2020-2022

Dans son rapport d'observations, la Chambre régionale des comptes mentionne, sans qu'il s'agisse toutefois de rappels de droit ni de recommandations, l'importance des excédents du budget annexe eau potable.

Ces excédents ont été occasionnés par les retards pris sur la réalisation des principaux investissements, retards liés à des impératifs techniques, environnementaux et administratifs et en 2020 avec la crise sanitaire. Ils sont à mettre en parallèle aux besoins d'investissements.

Le niveau actuel du prix de l'eau doit permettre d'assurer, pour les années à venir, la capacité d'autofinancement du budget annexe, dont une partie sera par ailleurs contrainte (dotations aux amortissements des futures installations).

En milliers d'euros	2019	2020	2021	2022
PPI EAU POTABLE	14933	13 870	28348	19 452
Crédits annuels EN - 12 communes	1132	801	939	850
Crédits annuels EN - 21 communes	763	847	1112	1600
Production immobilisée	222	198	350	350
AP 83 Schéma directeur eau Sud - travaux	5 0 2 2	5 0 8 2	7 3 2 1	1000
AP 83 Schéma dir. eau Sud - mes. compens.	-	-	1500	2000
AP 83 Schéma directeur eau Nord	8	14	68	1200
AP 102 Déviation tram	202	20	100	
AP 202 véhicules	517	184	1570	750
Autres AP EN	1665	2352	3 6 3 0	1750
Autres AP PE (dont GP ouvrages)	5 195	4299	9952	9952
Autres AP (DCPB)	207	73	1806	-

Source: BP 2021 et prospective tarifs de vente d'eau

114

L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement (épargne brute) avoisinant comme en 2020 14,8 millions d'euros annuels devraient permettre un financement des projets d'investissements à moyen terme du budget annexe eau, en particulier la finalisation du champ captant de Plobsheim et ses mesures compensatoires (83 millions d'euros TTC), la cour d'Angleterre et la gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux, sans recours à l'emprunt, ou avec un endettement modéré.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à la réglementation budgétaire M49, les recettes et dépenses du service sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

En 2020, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'assainissement ont atteint 50 392 K€. Elles comprennent :

- les redevances assainissement de l'Eurométropole, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de l'exploitant de la station d'épuration, perçues sur les volumes rejetés dans le réseau d'assainissement (il s'agit, dans la plupart des cas, des volumes consommés en eau potable),
- les redevances d'assainissement non collectif (contrôle et entretien des installations),
- la contribution de l'Eurométropole (budget principal) pour le traitement des eaux pluviales,
- la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service,
- les subventions reçues.

Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Les recettes d'exploitation	2019	2020
Redevances collecte et épuration Eurométropole	20036	19 557
Redevance exploitant de la station d'épuration	15 483	16 184
Redevance modernisation Agence de l'eau	6733	6 960
Redevance assainissement non collectif	11	7
Contribution Eurométropole eaux pluviales	3 5 0 1	3 508
Prime d'épuration Agence de l'eau	2203	2 256
Réalisation de branchements	1358	1 298
Subventions reçues	420	111
Autres travaux et prestations de services	780	513
Total	50 525	50 394

Le recouvrement des redevances assainissement et des autres produits d'exploitation est assuré par les services de la Recette des Finances de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2020 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2019 s'élève à 2,5%.

50,4 M euros
Total des recettes d'exploitation

2,5 %Taux d'impayés sur le total des facturations émises en 2019



En 2020, le conseil métropolitain a admis des créances assainissement en nonvaleurs pour un montant total de 40 K€, et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 89 K€.

L'ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'assainissement assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par le budget annexe assainissement de la communauté de communes des Châteaux.

En financement de la part « industrielle » de la mise aux normes de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a versé depuis 2008 des avances sans intérêts à l'Eurométropole de Strasbourg.

L'encours global de la dette s'élève en conséquence au 01/01/21 à 2,0 M€.

La durée d'extinction de la dette (encours de la dette / épargne brute) n'est pas significative (inférieure à 1 an).

En euros	Encours au 31/12/2020	Intérêts dus – 2020	Capital à rembourser - 2020
Établissements de crédit	454 729	19702	61 495
Agence de l'eau	18 850	néant	137 103
Total	473 579	19702	198 598

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2020 ET PRÉVUS EN 2021

Les investissements réalisés en 2020 (13,1 millions d'euros) et budgétés en 2021 (41,1 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants:

Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Assainissement	CA 2020	BP 2021
Stations d'épuration	16	7
Travaux de déplace conduites d'assain. (projet tramway)	-	100
Schéma directeur assainissement	5 461	26921
Extension du Centre technique de l'Assainissement	1	-
Autosurveillance DO	-	-
Acquistions de véhicules et d'engins	484	1550
Travaux stations d'épuration	128	486
Projets informatiques eau-assainissement 2015-2020	51	297
Projet Lumieau	-	-
Ouvrages sur réseau	99	-
Réseaux d'assainissement	4891	8650
Projets espace public Strasbourg	-	267
Projets espace public Communes	35	165
Crédits annuels - autres investissements assainissement (*)	1942	2652
Total	13 108	41 095

^{*} dont productions immobilisées et opérations sur comptes de tiers

RÉSULTATS 2020 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

Pour le budget annexe de l'assainissement, l'exercice 2020 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé de 26,7 millions d'euros.

En milliers d'euros		CA 2020
Total d	épenses fonctionnement	46871
	Reversements fermier STEP	15920
	Reversement modernisation Agence	6760
<u>es</u>	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	4523
Dépenses réelles	SDEA	1618
ıses	TRR sur facturations	378
éper	Exploitation (autres directions)	558
Õ	Charges de personnel	6 4 3 1
	Reversements au budget principal	2 2 7 3
	Frais financiers emprunts en cours	20
ses	Dotations aux amortissements	8390
Dépenses d'ordre	Autres dépenses d'ordre	-
Dé	Autofinancement complémentaire	-

En milliers d'euros		CA 2020
Total r	ecettes fonctionnement	73 532
	Redevance collecte et épuration Eurométropole	19 557
S	Redevance épuration fermier	16184
Recettes réelles	Redevance modernisation Agence eau	6960
tes r	Budget principal Eaux pluviales	3 5 0 8
ecet	Prime d'épuration	2256
~	Travaux	1640
	Autres produits réels d'exploitation	575
	Quote-part subv. repr. au résultat	1328
Recettes d'ordre	Production immobilisée	13
	Autres recettes d'ordre	5
	Excédents antérieurs reportés	21 506
Résulta	at cumulé fonctionnement	26661



L'exécution de la section d'investissement s'est par ailleurs soldée par un excédent cumulé de 23,0 millions d'euros.

En millier	s d'euros	CA 2020
Total dép	penses d'investissement	15 137
les els	Rembourst. avances en cours	137
Dépenses réelles Crédits annuels	Rembourst. emprunts en cours	61
ises ts ai	Crédits annuels PE	-
éper rédi	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	-
Ŏ O	Crédits annuels EN	1929
	AP 84 Station d'épuration (Strasbourg - La Wantzenau)	16
s s	AP 127 schéma dir. (planning AMO)	5 461
elle ons mes	AP 101 Déviation tram (planning AMO)	-
ss ré satio ram	AP 204 Travaux autres STEP	128
Dépenses réelles Autorisations de programmes	AP véhicules	484
	Autres AP EN	150
_	Autres AP PE	4926
	AP DCPB	1
42	Quote-part subv. repr. résultat	1328
rdro	PE: aménagements urbains / budget M57	-
Dépenses d'ordre	Production immobilisée	13
	Opérations d'ordre - transfert droits TVA	-
)ép¢	Autres dépenses d'ordre	503
I	Déficits antérieurs reportés	-

En milliers d'euros		CA 2020
Total	recettes d'investissement	38 093
se	Subventions SDA	-
éelle	Autres subventions	27
Recettes réelles	FCTVA (Collecte)	2614
ecet	Transferts droits TVA (versement)	59
~	Autres recettes réelles	957
	Réserves	-
rdre	Transferts droits TVA (constatation)	-
Recettes d'ordre	Amortissements	8390
ette	Aménagements urbains / budget M57	-
Rec	Autres recettes d'ordre	433
	Excédents antérieurs reportés	25 613
Solde	section investissement	22956

PPI 2020-2022

Dans son rapport d'observations, la Chambre régionale des comptes mentionne, sans qu'il s'agisse toutefois de rappels de droit ni de recommandations, l'importance des excédents du budget annexe assainissement.

Ces excédents ont été occasionnés par les retards pris sur la réalisation des principaux investissements, retards liés à des impératifs techniques, environnementaux et administratifs pour 2020 ainsi que la crise sanitaire. Ils sont à mettre en parallèle aux besoins d'investissements.

Le niveau actuel du prix de l'assainissement doit permettre d'assurer, pour les années à venir, la capacité d'autofinancement du budget annexe, dont une partie sera par ailleurs contrainte (dotations aux amortissements pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration évaluées à 2,8 millions d'euros par an).

En milliers d'euros	2019	2020	2021	2022
PPI ASSAINISSEMENT	15 295	13 108	41 095	36365
Crédits annuels EN	2266	1929	2602	2600
Production immobilisée	-	13	50	50
AP 84 Station d'épurationw	646	16	7	
AP 127 schéma directeur	6188	5 461	26921	21876
AP 101 Déviation tram	81	-	100	100
AP 204 Travaux STEP (dont STEP sud)	5	128	486	880
AP véhicules	68	484	1550	1500
Autres AP EN	209	150	297	279
Autres AP PE (dont GP ouvrages)	5765	4926	9082	9080
AP DCPB	67	1	-	-

Source: BP 2021 et prospective tarifs de vente d'eau

L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement (épargne brute) avoisinant comme en 2020 12,2 millions d'euros annuels devraient permettre un financement des projets d'investissements moyen terme du budget annexe assainissement, en particulier la poursuite du Schéma Directeur Assainissement (100 millions d'euros TTC), le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration au sud du territoire (budget de 22 millions d'euros TTC) et la gestion patrimoniale du réseau sans recours à l'emprunt, ou avec un endettement modéré.

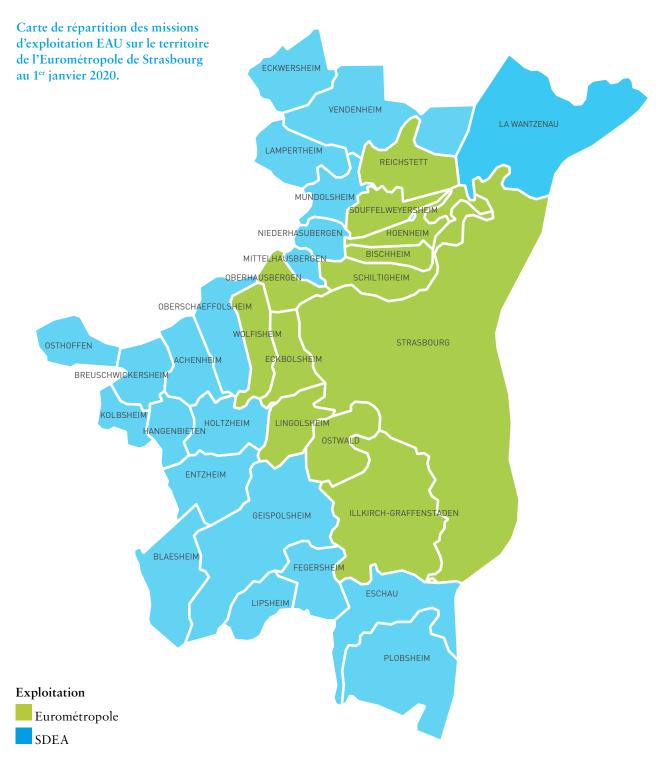






ANNEXES





Urgences / Accueil technique

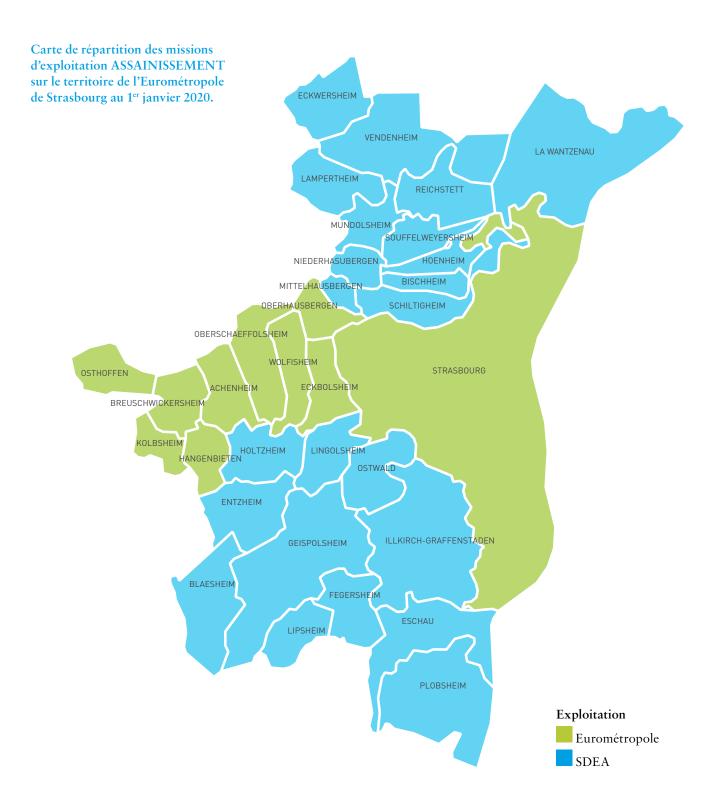
Guichet unique d'accueil
03 68 98 51 75
eauassainissement@strasbourg.eu

Pour les autres communes, contactez le SDEA:

03 88 19 29 99

accueil.clients@sdea.fr

L'Eurométropole et le SDEA interviennent 24h/24 et 7j/7 sur le territoire métropolitain.





TARIF 2020

Strasbourg.eu

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Adresse desservie : 5 RUE DES CHAMPS

67200 STRASBOURG

Point d'installation : 01705D

Client: 212024

N*engagement: -Code service : -Nom service : Nº marché : -

FACTURE

EA / 2020 / 22 2120220200016

du 16/04/2020

Monsieur DUPOND Bernard

5 RUE DES CHAMPS B.P. 7012 67200 STRASBOURG CEDEX 7

Service de l'Eau et de l'Assainissement

1, Parc de l'Etoile

67076 STRASBOURG CEDEX SIRET: 24670048800033 Ligne directe: 03 68 98 51 65

Acqueil

11, quai Fustel de Coulanges 67000 Strasbourg

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Courriel: eau@strasbourg.eu L'évolution de votre consommation : datairelevé m3 conson 17/01/2016_ 40 m3

Facture simplifiée

(voir ditail au dos)

120 m3
Montant TTC
147,70
123,03
72,27
343,00 €
21,10 €
0,00268 €

Somme total à payer

(Montant total à payer - Abonnement) / m3 facturés / 1000

343,00 € TTC

En cas d'urgence, contactez le service :

Eau - 03 88 39 12 89

Assainissement - 03 88 40 05 96

Merci de régler cette facture dans les 15 jours à réception Pour toute question concernant le palement de votre facture : Recette des Finances de Strasbourg et Eurométropole

1 Parc de l'Etolle - CS 71022 - 67070 Strasbourg Cedex Accueil au 03 68 98 51 98

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

sauf les mercredis après-midi

Countel: 1067058@dgfip.finances.gouv.fr

Au verso de votre facture vous trouverez toutes les informations utiles pour effectuer votre règlement.

Propriétaire ou locataire : pensez à nous informer de tout déménagement, par téléphone au 03.68.98.51.65 ou par courriel eau@strasbourg.eu

A défaut, vous resterez redevable des factures émises.

SIGNATURE DATE of LIEU

Monaieur DUPOND Bernard

5 RUE DES CHAMPS B.P. 7012 67200 STRASBOURG CEDEX 7

TIPSEPA

Référence Unique du Mandat : TIPSEPASE70584170000212022020001820 ICS : FR36EAU006831 Référence : 2120220200016 X Montant : 343,60 € Créancier : EUI00METROPOLE DE STRASBOURG

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500209 DUPOND BERNARD

941133000175 01220021202202000160670584971706

34300

Facture n°20201R6700100000008 du 30/04/2020

N° du contrat	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso en m3
859/67001/001/3377	TESTEMS	31/12/2020	360			480	120
	Consommation tot	ale relevée					120
	Consommation fac	turée (m3)					120
Détail de votre facture	Tran	he Prix au	Qté	Prix unitaire en €	Montant HT en €	TVA en €	Montant TTC en €
DISTRIBUTION DE L'EAU							
PART FIXE - ABONNEMENT (ba	isé sur 365 jours)						
Eurométropole de Strasbourg	1 x 36	6 j 01/01/2020	366 jours	20,00	20,05	1,10 (5,50%)	21,15
PART PROPORTIONNELLE - CO	ONSOMMATION						
Eurométropole de Strasbourg		01/01/2020	120 m3	1,00	120,00	6,60 (5,50%)	126,60
PRESERVATION DES RESSOU	RCES EN EAU		Néant				
Agence de l'eau Rhin Meuse			Néant				
COLLECTE ET TRAITEMEN	T DES EAUX USEES	3	-				123,04
PART FIXE - ABONNEMENT (ba	asé sur 365 jours)		Néant				·
PART PROPORTIONNELLE - CO	ONSOMMATION						
		01/01/2020	120 m3	1,0253	123,04	0.00	123,04
Collecte et Epuration (Eurométrop	oole de Strasbourg)	01/01/2020	1201113	1,0233	120,04	0,00	120,0
ORGANISMES PUBLICS		01/01/2020	120 1113	1,0203	120,04		
Collecte et Epuration (Eurométrop ORGANISMES PUBLICS AGENCE DE L'EAU RHIN MEUS Lutte contre la pollution domestique	SE	01/01/2020		0,35	42,00	2,31 (5,50%)	72,2 7

Le règlement des redevances peut s'effectuer :

- e règlement des redevances peut s'effectuer :
 . PAR CB sur notre site INTERNET www.sdea.fr.
 . PAR TIP, si votre Trésorerie le propose.
 . PAR VIREMENT, sur le Compte Banque de France du Comptable IBAN/BIC : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPPCCT, en mentionnant le numéro de votre facture.
 . PAR CHEQUE BANCAIRE Français (joindre obligatoirement le volet TIP non signé) à libeller à l'ordre du Trésor Public.
 . EN ESPECES, dans la limite de 300 € (article 19, loi de finances rectificative 2013), aux services des impôts de SCHILTIGHEIM (14 Rue des Petits Champs), HAGUENAU (2 Rue du Clabaud) et SELESTAT (5 Rue de la Paix), ouverts Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h (Margeti de 8h30 à 12h).

Total de votre facture

Montant total à payer

- 12h et de 13h30 à 16h / Mercredi de 8h30 à 12h. Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique de votre facture, le SDEA est à votre disposition pour en faciliter la mise en place.

EXTRAIT DU TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu éxécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

VOIES DE RECOURS: Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités

locales), vous pouvez contester le montant de la facture en saisissant le tribunal judiciaire ou administratif selon la nature de la créance.

333,05

333,05

10,01

10,01

343,06

343,06

TARIF 2021

Strasbourg.eu

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

RÉFÉRENCES À RAPPELER

Adresse desservie **5 B RUE DES CHAMPS**

67200 STRASBOURG

Point d'installation: 01705D

Client: 212024

SIRET N'engagement : Code service: Nom service : N° marché

FACTURE

EA / 2021 / 34 2120221300014 C du 03/05/2021

Monsieur DUPOND Bernard

5 RUE DES CHAMPS Residence Pilote B.P. 7012 67200 STRASBOURG CEDEX 7

Service de l'Eau et de l'Assainissement 1, Parc de l'Etoile 67076 STRASBOURG CEDEX SIRET: 24670048800033 Ligne directe: 03 68 98 51 65

Accueil

11, quai Fustel de Coulanges 67000 Strasbourg du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Courriel: eau@strasbourg.eu L'évolution de votre consommation : caterieire m3 consor 17/01/2016_ 40 m3

URGENCES

En cas d'urgence, contactez le service : Eau - 03 88 39 12 89

Assainissement - 03 88 40 05 96

Merci de régler cette facture dans les 15 jours à réception Pour toute question concernant le paiement de votre facture : Recette des Finances de Strasbourg et Euromètropole 1 Parc de l'Étoile - CS 71022 - 67070 Strasbourg Cedex 1 Parc de l'Etoile - CS 7 Accueil au 03 68 98 51 98

du lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 Courriel: t067058@dgfp.finances.gouv.fr

Facture simplifiée

(voir détail au dos)

Votre consommation :

120 m3

Montant TTC Distribution de l'eau 147,70 Collecte et traitement des eaux usées 122,88 Organismes publics (protection de l'environnement) 72.27

Total de votre facture.... 342,85 €

Coût de l'abonnement TTC 21.10 € Prix du litre d'eau TTC (hors abonnement) 0.00268 € (Montant total à payer - Abonnement) / m3 facturés / 1000

Somme total à payer

342,85 € TTC

Au verso de votre facture vous trouverez toutes les informations utiles pour effectuer votre règlement.

Propriétaire ou locataire : pensez à nous informer de tout déménagement, par téléphone au 03.68.98.51.65 ou par courriel eau@strasbourg.eu A défaut, vous resterez redevable des factures émises.

Pn* 1



SIGNATURE DATE of LIEU

Monsey DUPOND Bernard

5 RUE DES CHAMPS Residence Plicie B.P. 7012 67200 STRASBOURG CEDEX 7

TIPSEPA

 Reference Unique du Mandat : TIPSEPA0670584170000212022130001421

 ICS : FR34EAU006831

 Référence : 2120223300014 C
 Montant : 342,85 €

 Créancier : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500218 DUPOND BERNARD

941133000175 86030021202213000140670584989706

34285

Collecte of fraitement des caux usoes : Collecte of fraitement des caux usoes : Control of the							
Distribution de l'eau . Collecte et fraitement des éaux usées :	otre facture détaillée	: '			: : <u>.</u>	"	2
Collecte of fraitement des éaux usées : 12	Distribution de l'eau .					T	147,3
Collecte of fraitement designatures : 12 Continue de la continue	Conception and the first process of the control of			I		1 1	
Collecte et fraitement des éaux usées : 12 Tracter de tracte de la contract de l		·				l ···	
Collecte of fraitement designatures set un social designatures des controller de	and a first form and the members of the enterior of					1 1	
Construction of Council of Counci		<u>-</u>		<u> </u>		├	
Organismes publics: The office of the state						1 1	122.
Organismes publics: The office and the second of the sec						1 1	
Organismes publics: The official and the same forms in the same forms and the same form			: :			1 1	
Organismes publics: The official and foliation of April 1992. Montant total a payer: 128.02 € 14.53 € 342 April 1992. Montant total a payer: 128.02 € 14.53 € 342 April 1992. Montant total a payer: 128.02 € 14.53 € 342 April 1992. Montant total a payer: 128.02 € 14.53 € 342 April 1992. Montant total a payer: 128.02 € 14.53 € 342 April 1992. Montant total a payer: Montan	•					1 1	
Organismes publics: The official and the property of the part of the party of the		· ·	٠.			l · I	
Organismes publics: The state of the state				l		1 1	٠.
Montant total a payer: 128.02 € 14.53 € 342 Montant total a payer: 128.02 € 14.53 € 342 The production of the payer o		·		-		 	12
Montant total à payer: 128.02 € 14.53 € 342 **Total de la payer : 128.02 € 14.53 € 342 **Total de la payer : 128.02 € 14.53 € 342 **Total de la payer : 128.02 € 14.53 € 342 **Total de la payer : 128.02 € 14.53 € 342 **Total de la payer : 128.02 € 14.53 € 342 **Total de la payer : 128.02 € 14.53 € 342 **Total de la payer : 128.02 € 14.53 € 342 **Total de la payer : 128.02 € 14.53 € 342 **Total de la payer : 128.02 € 343 **Total de la payer : 128.0						1 1	
Montant total à payer: 128.02 € 14.53 € 342 Total de la payer: 128.02 € 14.53 € 342 Total de la payer: 128.02 € 14.53 € 342 Total de la payer: Total de la pay					l	l .l	::
Monitant total à payer: 128.02 € 14.53 € 342 Transmistration of the payer of the		·		· ·		1 . 1	
respectively to the Decision of Notice of the American of Calcary Total Cardinate Cardination (Cardinate Cardination) and the Cardination of the C	and the second second	l .				1 1	
Topics of the control	Montant total à payer :	•		328.02€		1453€	342 8
regioneme de voire lacture pous a Partier. Per problement de voire lacture pous a Partier au deux centes film Per problement de voire lacture pous a Partier au deux centes film Per problement color en comment de la mande contract et de la problement de la premier de la Pagifica et de vision en contract de la problement de la partier de la pagifica del pagifica de la pagifica de la pagifica del pagifica de la pagifica del pagifica de la pagifica de la pagifica del pagifica de la pagifica del pagifica		·	···	1 14 11 11 11			:
ingerments were bette pour a Perser. Ingerments were bette pour a Perser. In presentation of a perser in Perser. In presentation of a perser in Perser. In presentation of a perser in Perser is a perser of the perser of Preservation and a light perser and the persecution of t	they are the second of the second of the second of the	11					
Temperature de come l'active pour el Production au économic de la come de la come de la come l'active pour de l'active au économic de la come dela come de la come de							
regioners de voire lacture pous de Poorte. De poets de President de Comment de la mantière contre d'aux Personnes de la comment de la mantière de contre de Comment de Poblacie per version de la light Pous de version de Comme Étais anteriores de la commença en principale de la comment de la comment de la commentation de la commentation De comment de la comment de la commentation de la commen							٠.
te înternation of refer to the EPSE A constitution of the second of the period of P-B are personal and the EPSE A terminate of the second of t			· ,·				
(Encontrover) i sen en linterppi rigorie our ercullurone. La innue di labert, "KENOT PUBLK" egy, wiel du insEPA aun jiune. In lous schehr a Encontrovers i san antienus appers, gans cume Mangeler Mangeler dans dinterpe blog jarlom Ellinde (namen michalum 1815) und michalum aum agni de la pappate (plant, ambara) pay y							
is a Deposit Ambert. The WPT PÜĞEK İspan voletilin SIPSEPA montura ile konsideriye az Carlos a Encolosoforus turar az 1944 etgilik ile gene cilme Mariyar Alatposis damı ülmiyesin büzli ilinde ili ilinde karamının Kratines 7015 parçımlarında ile ilinde geneletiyleri yayayış diye büzü ile yü	"ht premitene" (des) enalgue. Dittendan e di tela et an Service ile . Fami				28 B	kenner av Geri	lie
Migrophie. Deligione dans a novembro (allo este la metramenta da monto propinte dunquim major de la paparte figigio di papago d'un bara los que esta de la papago de la papago d'un bara los que esta de la papago dela papago de la papago de	l'at president la company é moi entre est tels et sur fierre de la fierre. La l'IPSEMA l'opter et a grant la l'IPSEMA complia confre provincia col efficie.		P-6 2 12 p-4 7-4	ria wii Ciliv - au 11P	24 PA 81 12.		
	hai jarek (494) 1940 (halagok filoroskar a filologia az filologia (halagok) 1941 (1958) 4. julier (h. 1964) (halagok filologia barak ke sador pasaba a saki efi 6 Enologia (halagok) (halagok) (halagok filologia (halagok) (halagok)	ri jordia un					
	Parijarek (4744) Laub Arulogué (1919) Bare eu Palum un Bers (e. 1919). Parijarek (1919) et ingrenier (1935) Arusenie gaden besetus belein f Edeca hakeren un best de 11 h. Aregon (1947), bud est uituben hak Bare (1948) Bare (1948) Bare (1958), aga, ledel de 1955, bare (1947). Mare (1948)	ri ponesa un Luma felloce	adrenne au Car	rica Enco Homore	3 1 3- 3 9 3 7 1 -	en le report la	

TARIF 2021



Strasbourg.e

1 rue de Rome Espace Européen de l'Entreprise Schiltigheim - CS10020 67013 STRASBOURG CEDEX www.sdea.fr

Une question sur votre abonnement/votre

Contactez le SDEA du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 au : 03 88 19 29 99 courriel : accueil.clients@sdea.fr

Une question sur le palement de votre facture Contactez la Recette des Finances de Strasbourg et Eurométropole - 1 Parc de l'Etolle - CS 71022 Centre administratif - 67070 Strasbourg cedex tel : 03 68 98 51 98

 $courriel: \underline{t067058@dgfip.finances.gouv.fr}$

Pour les urgences techniques 24h/24 - 7j/7 tel : 03 88 19 97 09

Consommation relevée en m2

IMPORTANT: Voir note ci-jointe.

Votre prochaine relève de compteur : novembre 2021.

N° SIRET: 246 700 488 00017 TVA Intracommunautaire : FR7R246700488 Identifiant Chorus Pro : 210MEGA6250677

N° du contrat/client : 34316292 Réf à rappeler Occupant : MME ZZZ AAA

9685 IMPASSE DES ROSIERS Lieu desservi : 67640 FEGERSHEIM

Destinataire de la facture

MME ZZZ AAA 9685 IMPASSE DES ROSIERS 67640 FEGERSHEIM

Facture n° 20211R6713700001753 du 31/12/2021

Consommation du 31/12/2020 au 31/12/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso		
Votre consommation facturée	120 m ³		
Prix du litre TTC (hors abonnement) 0,00268 €			
	Montants		
Total eau + redevances Agence de l'Eau	219,97		
Total assainissement + redevances Agence de l'Eau	122,88		
Total de la facture	342,85		

Montant total à payer avant le 30/01/2022 342,85 €

www.impots.gouv.fr/portail/

In espèces (dans la limite de 300-6) ou par carte banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte. Le votre banque à débiter votre compte de sinstructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte de la compte pour un présent la compte de l

MME ZZZ AAA 9685 IMPASSE DES ROSIERS 67640 FEGERSHEIM



Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0670584170000671370000175321 ICS : FR36EA0006831 Référence : 4 OD 06713700001753 C 105 06 Montant : 342,85

Montant:
CFAITER STORM

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES 59885 LILLE CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500218 ZZZ AAA

SIGNATURE

941133000175 41030067137000017530670584989706

34285

*

Facture n° 20211R6713700001753 du 31/12/2021

Point de consommation	N° série compteur	Date	Type	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en
13394	TEST1234EMS	31/12/2021	R	480			600	120
	Consommation totale							120
	Consommation facturée (r	n3)						120
Détail de votre facture	Prix au	Quantité Un	iité	Prix unitaire	Montant HT	T.\	/.A.	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					_			
Eurométropole de Strasbourg Total Part Proportionnelle	01/01/2021	120 m3	3	1,00000	120,00 120,00	6,60 6,60	(5,50%)	126,60 126,60
Eurométropole de Strasbourg Total Part Fixe	01/01/2021 1 x 36	5 j 365 jou	rs	20,00000	20,00 20,00	1,10 1,10	(5,50%)	21,10 21,10
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAU	JX USEES				_		_	
Epuration Valeaurhin (Exploit. Step) Collecte et Epuration (Eurométropole de	01/01/2021 01/01/2021	120 m3 120 m3		0,40140 0,58240	48,17 69,89	,	(10,00%) (0,00%)	52,99 69,89
Strasbourg) Total Part Proportionnelle					118,06	4,82	!	122,88
ORGANISMES PUBLICS								
Modernisation des réseaux de collecte	01/01/2021	120 m3	}	0,23300	27,96	0,00	(0,00%)	27,96
Lutte contre la pollution domestique Total Agence de l'eau Rhin Meuse	01/01/2021	120 m3	1	0,35000	42,00 69,96	2,31 2,31	(5,50%)	44,31 72,27
	otal de votre facture ontant total à payer				328,02 328,02	14, 14,		342,85 342,85

RAPPEL: La colonne Type indique la nature du relevé pris en compte pour cette facture. R= Relevé Réel, E= Estimation de consommation et A=Relevé par l'Abonné

Le règlement de cette facture peut s'effectuer : Par CARTE BANCAIRE sur notre site <u>www.sdea.fr</u>, si votre Trésorerie le propose Par TIP

ra i Irr En ESPECES (dans la limite de 300 € selon l'Article 19 de la Loi de finances rectificative 2013) ou par CARTE BANCAIRE muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou

d'un partenaire agréé. La liste est consultable sur le site https://www.impots.gouv.fr/por/jaeiment-de-proximite
Ou auprès des services de la Trésorerie de Strasbourg municipale et Eurométropole, et du Service de Gestion Comptable de Saverne.
Par CHEQUE BANCAIRE Français libellé à l'ordre du Trésor Public, joindre obligatoirement le volet TIP non signé
Par VIREMENT sur le compte Banque de France suivant : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 en précisant le numéro de la facture en objet du virement

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique de votre facture, le SDEA est à votre disposition pour en faciliter la mise en place.

EXTRAIT DU TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code général des Collectivités locales), vous pouvez contester le montant de la facture en saisissant le Tribunal judiciaire ou administratif selon la nature de la créance.

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2021





Consommez uniquement Feau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin Cité administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin F-67084 Strasbourg

<u>ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr</u> + 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Eurométropole de Strasbourg Secteur KOCHERSBERG - CENTRE

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Kochersberg Centre (825 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 8 forages et 3 sources. L'eau distribuée provient des secteurs Kochersberg Est et Ouest. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 20/02/1974, 23/04/1976 et 11/12/1998 et disposent de périmètres de protection.

L'eau provenant du secteur Kochersberg Ouest fait l'objet d'un traitement de neutralisation (partielle) et de désinfection par chloration avant sa distribution. L'eau venant du secteur Kochersberg Est fait l'objet d'un traitement par des procédés de décarbonatation (adoucissement), d'élimination du fer et du manganèse et de désinfection aux rayonnements ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie des stations de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

52 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs EMS-Kochersberg Centre et SDEA-Kochersberg Centre) par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 37 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
 Taux de conformité : 100 %

Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Dureté: 8,6 à 19,7°fpH: 7,5

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Mélange entre une eau douce (peu calcaire), à l'équilibre ou proche de l'équilibre et légèrement agressive et une eau très peu calcaire, peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations.

Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Teneur moyenne : 7,4 mg/lTeneur maximale : 12,0 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Teneur moyenne en chlorures: 4,1 à 36,7 mg/l
Teneur moyenne en sodium: 2,6 à 78,1 mg/l
Teneur moyenne en fluor: 0,08 mg/l

Références de qualité : Chlorures : 250 mg/l Sodium : 200 mg/l Fluor : 1,5 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 μg/l

Un des pesticides recherchés a été détecté à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. Les autres pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS - SOLVANTS - RADIOACTIVITE - AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur Kochersberg Centre, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

UALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

ITRATES : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

ESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

ARSENIC : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, lurgement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

LEMENTS METALLIQUES : il s'agit en particulier du concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la toyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, comoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compérent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

URETE : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau avant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pos.

SODIUM : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

HLORURES : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

OMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV) : les

COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX



NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2021





Consommez uniquement Feau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante gouv fr

Eurométropole de Strasbourg Secteur STRASBOURG-NORD

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Strasbourg-Nord (18569 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 5 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 20/02/1974 et le 24/04/2013 et disposent de périmètres de protection. L'eau fait l'objet d'un traitement par des procédés de décarbonatation (adoucissement), d'élimination du fer et du manganèse et de désinfection aux rayonnements ultraviolets avant sa distribution.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA). Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

66 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs Strasbourg-Nord et La Souffel) par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 62 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Dureté : 19,7 °f

■ pH : 7,8

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau douce (peu calcaire), à l'équilibre ou légèrement agressive selon la période. Eau susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de aualité : 50 ma/l

Teneur moyenne : 9,4 mg/lTeneur maximale : 12,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Teneur moyenne en chlorures : 36,7 mg/l
Teneur moyenne en sodium : 78,1 mg/l
Teneur moyenne en fluor : 0.12 mg/l

Références de qualité : Chlorures : 250 mg/l Sodium : 200 mg/l Fluor : 1,5 mg/l

Limite de qualité : 0,1 μg/l

PESTICIDES

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS - SOLVANTS - RADIOACTIVITE - AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur Strasbourg-Nord, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abormés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin Cité administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin F-67084 Strasbourg

<u>ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr</u> + 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur souil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révêle une contamination survernue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

PITRATES: les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les resources.

PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

ARSENIC: l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

LEMENTS METALLIQUES: il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel texicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps harnain. URETE: la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

SODIUM: le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

CHLORURES: les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées mire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

FLUOR: le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire à été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, destifrice fluoré, comprimés...).

COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des

hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagénes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, comoscur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur <u>www.eaupotable.sante.gouv.fr</u>
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX



NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2021





Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Eurométropole de Strasbourg

Secteur de LA WANTZENAU

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur de La Wantzenau (5841 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 2 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 17/03/1992 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

29 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs Kilstett et La Wantzenau) par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 27 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

■ Dureté : 19,8 °f (degré français)

■ pH : 7,5

Eau dure (calcaire) et à l'équilibre ou légèrement incrustante.

NITRATES

Teneur moyenne : 1,3 mg/lTeneur maximale : 1,8 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Teneur moyenne en chlorures: 33,0 mg/l
Teneur moyenne en sodium: 17,9 mg/l
Teneur moyenne en fluor: 0,08 mg/l

Références de qualité : Chlorures : 250 mg/l Sodium : 200 mg/l

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

Délégation Territoriale du Bas-Rhin Cité administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin F-67084 Strasbourg

Agence Régionale de Santé Grand Est

<u>ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr</u> + 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

MICROPOLLUANTS - SOLVANTS - RADIOACTIVITE - AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur de La Wantzenau, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

UALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

ITRATES : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

ESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

ARSENIC : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, lurgement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

LEMENTS METALLIQUES : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la toyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, comoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compérent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

URETE : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau avant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pos.

SODIUM : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

HLORURES : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

OMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV) : les

COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX

NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



Août 2021

Eurométropole de Strasbourg Secteur STRASBOURG-SUD

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Strasbourg-Sud (23081 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 3 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 12 février 1997 et le 05 mars 2003 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)

L'eau fait l'objet d'un traitement d'élimination du manganèse et de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

59 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs EMS-Strasbourg-Sud et SDEA-Strasbourg-Sud) par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 55 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.

■ Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Dureté : 24,4 °f (degré français)

Eau dure (calcaire). Eau légèrement agressive et proche de l'équilibre ou eau incrustante selon le secteur.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

■ Teneur moyenne : 13,4 mg/l ■ Teneur maximale : 21,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

■ Teneur moyenne en chlorures : 34,3 mg/l ■ Teneur moyenne en sodium : 17,3 mg/l ■ Teneur moyenne en fluor : 0,04 mg/l

Sodium : 200 ma/l

Fluor: 1,5 mg/l

Références de qualité :

Chlorures: 250 ma/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 μg/l

Certains pesticides ou métabolites (molécule de dégradation) de pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS - SOLVANTS - RADIOACTIVITE - AUTRES PARAMETRES

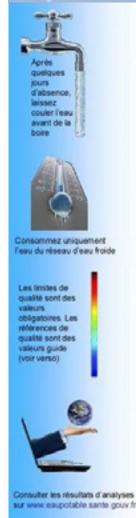
Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur Strasbourg-Sud, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sons suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée



Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin

<u>ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr</u> + 33 (0) 3 88 76 79 86

té administrative Gaujot rue du Maréchal Juin

Crédit photo : fotolia.com

F-67084 Strasbourg



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le néseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur souil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révêle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entreilen des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

PITRATES: les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

PESTICIDES: la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connués).

ARSENIC : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répundu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

PLEMENTS METALLIQUES : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de pussage dans le coeps humain.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoscur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

DURETE: la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la samé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pus.

SODIUM: le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

CHLORURES: les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées muire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

F LUOR: le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des

COV sort des molécules de la chimie de symhèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagénes ou cancérogènes.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur <u>www.eaupotable.sante.gouv.fr</u>
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX



NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Août 2021



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement Feau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

ORIGINE DE L'EAU

L'Eurométropole de Strasbourg (12 communes - 427690 habitants)¹ est alimentée en eau par 14 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 30 janvier 1978 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de stations de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

681 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 630 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Dureté : 25,3 °f (degré français)

■ pH:7,4

Eau dure (calcaire) et à l'équilibre ou légèrement agressive.

NITRATES

Teneur moyenne : 11,1 mg/lTeneur maximale : 25,5 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Teneur moyenne en chlorures : 35,8 mg/l
 Teneur moyenne en sodium : 21,2 mg/l
 Teneur moyenne en fluor : 0,06 mg/l

Références de qualité :

Limite de qualité : 50 mg/l

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Chlorures : 250 mg/l Sodium : 200 mg/l Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides ou métabolites (molécule de dégradation) de pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS - SOLVANTS - RADIOACTIVITE - AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physicochimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immedites collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin Cité administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin F-67084 Strasbourg

<u>ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr</u> + 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le néseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur souil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révêle une contamination surveruse soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entresien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

PITRATES: les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité conniés).

ARSENIC: l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

ELEMENTS METALLIQUES: il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps harmain. URETE: la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pus.

SODIUM: le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

CHLORURES: les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées muire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

FLUOR: le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (se) fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

Composes organiques volatils (cov) : les

COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, esmoscur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur <u>www.eaupotable.sante.gouv.fr</u> Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX



NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2021





Consommez uniquement Feau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin Cité administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin F-67084 Strasbourg

<u>ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr</u> + 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Eurométropole de Strasbourg Secteur ILL-ANDLAU

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur III-Andlau (18083 habitants)¹ de l'Eurométropole de Strasbourg est alimenté en eau par 3 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 29 octobre 2008 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

L'eau est distribuée fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

49 prélèvements d'eau ont été réalisés (sur l'ensemble des secteurs EMS-III-Andlau et SDEA-III-Andlau) par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 35 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

■ Dureté : 28,9 °f (degré français)

■ pH:7,4

Eau dure (calcaire) et à l'équilibre ou proche de l'équilibre.

NITRATES

Teneur moyenne : 16,5 mg/lTeneur maximale : 22,0 mg/l

CHLORURES. SODIUM ET FLUOR

Teneur moyenne en chlorures: 61,0 mg/l
Teneur moyenne en sodium: 12,4 mg/l
Teneur moyenne en fluor: 0,05 mg/l

Références de qualité :

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Chlorures : 250 mg/l Sodium : 200 mg/l Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS - SOLVANTS - RADIOACTIVITE - AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le secteur III-Andlau, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinde aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

UALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

ITRATES : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

ESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

ARSENIC : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, lurgement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur passage dans le corps humain.

LEMENTS METALLIQUES : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur

concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de

URETE : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau avant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pos.

SODIUM : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

HLORURES : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

OMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV) : les

COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la toyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, comoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compérent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

> En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



Liberté Égalité Fraternité



Édition mars 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

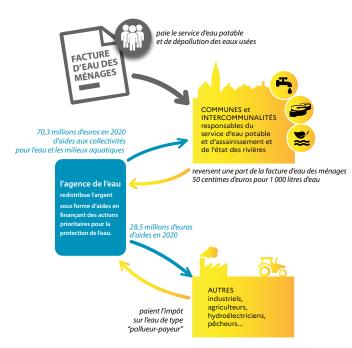
LE SAVIEZ-VOUS?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr





NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n'2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale yoint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

0,05 € de redevance

de pollution payé par les éleveurs concernés



de redevance
de pollution
domestique
payés par les
abonnés (y compris
réseaux de collecte)

2,53 €







2,17 €
d'autres redevances
payés par les usagers
concernés (pêcheurs,
chasseurs...)



0,30 €
de redevance
de prélèvement
payé par les
irrigants





10,69 €
de redevance
de prélèvement
payés par les
collectivités pour
l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.















Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11° programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...

















LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020. Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1^{er} concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats.** 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation. L'agence de l'eau Rhin-Meuse **a alloué une enveloppe de 2 M€ aux récipiendaires.**

En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville; le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux depuis le 1er mars 2021.



Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km2.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Réalisation : AELB-DIC • mans 2021 Impression : Agence de l'eau Rhin-Meuse Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto • application : AERM&C

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité (f) (9) (in) (iii)

Tél. 03 87 34 47 00 agence@eau-rhin-meuse.fr

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



A IMMERSION 🐔 Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public

sur le site enimmersion-eau.fr





NOTES

NOTES	



